



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN ILLE-ET-VILAINE



2014



Comme chaque année, en application de l'article L3121-26 du Code général des collectivités territoriales, j'ai le plaisir de vous présenter le bilan de l'activité des services de l'Etat pour l'année écoulée dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Ce rapport illustre le travail et l'engagement des services de l'Etat vis à vis de ses partenaires et de nos concitoyens.

En matière d'activité économique et d'emploi, l'Etat est resté fortement mobilisé sur l'ensemble des dispositifs et sur l'ensemble des territoires, pour accompagner les entreprises en difficulté ou en mutation, et ainsi permettre à ces entreprises de mieux anticiper les mutations à venir. Cette mobilisation se caractérise aussi par une volonté marquée d'une part de faire revenir sur le marché du travail les personnes qui en sont le plus éloignées, et d'autre part d'aider les jeunes à mieux s'insérer dans le monde professionnel. Cette action a été complétée en 2014 par la définition des grandes orientations de la réforme du service public de l'emploi qui seront appliquées en 2015.

Dans le domaine de l'agriculture, l'année 2014 a été marquée par des situations difficiles dans plusieurs secteurs, en particulier celui des légumes. En lien avec le ministère de l'agriculture, les services de l'Etat ont élaboré un plan départemental pour venir en aide à ces filières. Le Pacte d'avenir pour la Bretagne dont l'objectif est de répondre rapidement aux difficultés économiques de la région en élaborant une stratégie d'investissements de long terme dans de nouveaux projets et de nouvelles filières est composé essentiellement du Plan Agricole et Agroalimentaire pour l'Avenir de la Bretagne.

L'Etat a poursuivi la lutte contre la délinquance, qui s'est concrétisée en 2014 par la signature du plan départemental de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes sur la période 2014-2017, en privilégiant quatre priorités : les jeunes exposés à la délinquance, les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes, la tranquillité publique et la lutte contre les cambriolages.

Plus particulièrement, le bilan de la mise en place d'une zone de sécurité prioritaire sur le quartier du Blosne à Rennes est globalement positif, le sentiment d'insécurité qui prédominait auparavant tendant à s'estomper. Cette démarche va désormais pouvoir être étendue à d'autres quartiers sensibles.

Concernant la sécurité routière, le nombre de tués et de blessés ayant connu une nette augmentation en 2014, les services de l'Etat ont, dans le cadre du Document Général d'Orientations 2013-2017 signé le 13 mai 2013, constamment réalisé des actions de sensibilisation et de prévention sous forme de partenariat auprès de la population afin de faire diminuer le nombre de victimes sur les routes..

Enfin en 2014, en application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, l'Etat a poursuivi son engagement auprès de Rennes Métropole, de la communauté de communes du pays de Redon et de la communauté de communes de Saint Malo agglomération afin que les contrats de ville de nouvelle génération soient tous validés pour le 30 juin 2015.

Toutes ces actions n'ont pu se faire que dans le cadre d'un partenariat étroit avec l'ensemble des partenaires, que ce soit les collectivités territoriales, les acteurs économiques et sociaux et les associations.

En 2015, l'Etat continuera à exercer pleinement son rôle dans l'exercice de ses missions régaliennes, tout en poursuivant le travail de simplification administrative déjà engagé au bénéfice des usagers.

Bonne lecture à tous

Le Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Patrick STRZODA

SOMMAIRE

1. ENCOURAGER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI	p. 6-19
1.1 Un engagement renouvelé pour soutenir l'emploi	
1.2 L'accompagnement des entreprises en difficulté ou en mutation	
1.3 Le soutien de l'État pour la modernisation de l'agriculture face aux enjeux actuels	
1.4 La qualité de l'emploi et des relations de travail, une préoccupation de l'Etat	
1.5 La mise en œuvre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi	
2. ASSURER LA SECURITÉ DES POPULATIONS	p. 21-38
2.1 La lutte contre la délinquance	
2.2 La lutte contre l'insécurité routière	
2.3 La prévention des risques et la gestion des grands événements	
2.4 La sécurité maritime	
3. ORGANISER L'IMMIGRATION ET L'INTÉGRATION EN ILLE-ET-VILAINE	p. 40-42
3.1 L'adaptation des services de l'État pour mieux accueillir les nouveaux arrivants	
3.2 Améliorer le séjour du demandeur d'asile et favoriser l'intégration des réfugiés	
4. GARANTIR LA PROTECTION DES POPULATIONS FRAGILES	p. 44-53
4.1 Les politiques de la ville: agir en faveur des quartiers	
4.2 Le suivi des publics vulnérables	
4.3 La politique du logement	
5. AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LE DÉPARTEMENT	p. 55-62
5.1 Une attention spécifique au territoire de l'Ille-et-Vilaine - les axes stratégiques de l'Education Nationale	
5.2 La promotion de la culture et du tourisme sur l'ensemble du territoire	
5.3 La garantie de l'exercice des libertés publiques	
5.4 L'accompagnement des politiques publiques par les autorités gouvernementales	
5.5 La reconnaissance du talent au bénéfice du bien commun	
6. PROMOUVOIR UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	p. 64-70
6.1 Le soutien de l'Etat aux projets structurants pour le département	
6.2 L'action de l'état pour la protection de l'environnement	
6.3 L'action de l'État pour un aménagement durable des territoires	
7. VEILLER À LA QUALITÉ DES SERVICES RENDUS PAR L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT	p. 72-78
7.1 L'amélioration des services rendus aux usagers	
7.2 L'accompagnement des collectivités locales dans la décentralisation	

1. ENCOURAGER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

Point sur la situation du chômage en Ille-et-Vilaine fin 2014

L'évolution du chômage en Ille-et-Vilaine s'inscrit dans la tendance nationale. En 2014, la demande d'emploi (catégorie A) a augmenté de + 6,7 % sur le département, soit 2 861 demandeurs d'emplois supplémentaires. En catégorie A, B, C l'augmentation sur un an est de + 7,4 %, représentant 5 140 demandeurs d'emplois supplémentaires.

Le taux de chômage en Ille-et-Vilaine au 3ème trimestre 2014 est de 8 %. Il est inférieur aux moyennes régionale et nationale (respectivement

8,8 % et 9,9 %) avec des disparités selon les bassins d'emploi (Vitré 5,3 %, Fougères 7,3 %, Rennes 8 %, Redon 9,2 %, Saint-Malo 9,2 %).

Des différences notables existent également selon les catégories de personnes : le chômage des jeunes a fortement augmenté en 2014 en Ille-et-Vilaine (9,3 %) contre 6,3 % en Bretagne, et 1,4 % au niveau national. Le chômage des seniors (plus de 50 ans) enregistre une hausse de 5 %, fin 2014, il atteint le nombre de 8 666 personnes.

1.1 UN ENGAGEMENT RENOUVELÉ POUR SOUTENIR L'EMPLOI

1.1.1 LA CONDUITE D'UNE ACTION PUBLIQUE CONCERTÉE SUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT

En lien avec l'ensemble des partenaires en charge de la politique de l'emploi, l'État est resté fortement mobilisé tout au long de l'année écoulée. Parmi les actions mises en œuvre sur les territoires en faveur de l'emploi et du développement économique :

Le dispositif de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPEC-T), fédérant l'ensemble des acteurs impliqués dans les problématiques de l'emploi, de la formation et du développement économique autour d'une démarche commune, s'est poursuivi en 2014.

Le montant des financements prévisionnels consacrés par l'État aux actions de GPEC-T s'élève à **415 069 € en 2014** (conventions signées en 2014) contre 582 682€ en 2013 (conventions signées en 2013, mais avec des financements couvrant pour partie 2014).

Ces financements s'ajoutent aux subventions accordées aux Maisons de l'Emploi (MDE) dans le cadre des Conventions Pluriannuelles d'Objectif contractées avec l'Etat, dont la GPEC-T est l'un des axes majeurs. Des chartes partenariales de GPECT ont été signées sur les territoires de Rennes, Redon, Fougères et Vitré.

À **Rennes**, en lien avec les opérations menées sur le champ de la GPEC-T, les actions de veille du territoire contribuent à la mise en place d'actions articulées (rendez-vous à l'Exploratoire sur les métiers du transport-logistique, découverte des métiers par la visite d'entreprises pour des publics relevant des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) et ensuite organisation d'un

« job dating », qui a permis le recrutement de salariés en CDI). Des opérations spécifiques au bénéfice des salariés d'entreprises en difficultés y sont également mises en œuvre.

La maison de l'Emploi de l'Insertion et de la Formation (MEIF) de Rennes poursuit son travail d'animation, en partenariat avec la Maison de l'Emploi, du Développement, de la Formation et de l'Insertion de Redon (MEDEFI), de la plate forme Rennes-Redon mise en place fin 2013 à la suite d'un appel à projet de la Délégation de l'Emploi de l'Insertion et de la Formation Professionnelle. Cette plate forme a pour mission :

- D'accompagner les mutations économiques de la filière automobile sur le territoire, en lien avec les orientations du plan filière et de la charte régionale automobile;
- De permettre à l'ensemble des entreprises et des actifs du territoire de mieux anticiper les mutations à venir et de contribuer à développer une gestion locale interprofessionnelle des compétences en facilitant les mobilités professionnelles et la sécurisation des parcours;
- De mettre en place des actions de formation spécifiques pour accompagner les salariés et les intérimaires en vue de renforcer leur capacité d'adaptation. La participation de l'État à cette opération est de 582 682€ sur 3 ans.

À **Saint-Malo**, le projet de charte de GPEC-T a été finalisé et présenté au 4ème trimestre. Les partenaires, dont le Conseil régional, le Conseil Général et Saint-Malo Agglomération, la signeront début mars 2015. Au plan territorial, nos services,

en s'appuyant sur la dynamique du SPEL, ont concentré leurs actions vers les populations les plus en difficulté du territoire : les jeunes, les seniors demandeurs d'emploi de longue et très longue durée et les femmes en situation d'exclusion sociale et professionnelle. En parallèle, les acteurs locaux, sous l'impulsion de nos services, travaillent au développement économique et à celui des emplois dans des secteurs porteurs, liés au tourisme (hôtellerie-restauration), à l'agriculture et aux métiers de la mer.

Depuis sa structuration autour du sous-préfet dans le cadre de réunions tenues environ tous les 2 mois associant les principaux acteurs en matière d'emploi et de formation, le SPEL de Saint-Malo a conduit des actions innovantes.

Par ailleurs, des rencontres thématiques avec les professionnels de l'hôtellerie restauration et du bâtiment ont été mises en place et ont pu aboutir à l'établissement de plans d'action spécifiques avec le soutien des partenaires du service public de l'emploi : Pôle emploi, Conseil régional, AFPA de Saint-Malo OPCA...

De façon plus ponctuelle, la situation des entreprises est suivie par le sous-préfet dans le cadre de la cellule de veille économique qui se réunit chaque mois.

Les deux territoires de **Fougères et Vitré**, réunis au sein d'un SPEL d'arrondissement, ont lancé, en lien étroit avec les deux maisons de la formation professionnelle (MFP), une démarche de réunions communes ; il s'agit d'une volonté commune de rapprochement des deux Pays constituant l'arrondissement, sur le champ emploi/ formation, en vue de répondre aux besoins de main d'œuvre des entreprises ainsi qu'aux besoins en formation des actifs. Ce travail s'appuie en particulier sur les préconisations de l'étude de 2013 « A quelles conditions les Pays de Fougères et de Vitré peuvent-ils conforter et développer leur emploi industriel ? ». Les acteurs se sont engagés à conduire des actions concertées, à rechercher la complémentarité entre les deux territoires, en ayant le souci d'éviter toute mise en concurrence. Dans ce cadre, un groupe technique a été créé, le GTAF, « groupe technique d'arrondissement formation », associant les institutions. Disposant d'un pouvoir de décision sur le champ emploi/ formation, il se réunit tous les deux mois. Il a pour objet d'échanger des informations sur les actions et dispositifs de formation, de mutualiser les informations relatives

aux recrutements et aux besoins en compétence, d'analyser les besoins et de développer une approche prospective, de coordonner des réponses concrètes et réactives, et enfin, rendre lisible l'action concertée des acteurs du territoire auprès des entreprises, élus et partenaires.

En juin 2014, à l'initiative des élus, une nouvelle instance de travail associant les services de l'État, le service d'animation de la formation du Conseil régional de Bretagne, les structures de formation, les partenaires sociaux, etc a été créée en vue d'optimiser l'adéquation entre les formations proposées et les besoins de formation des salariés et des demandeurs d'emploi. Cette instance appelée SPEL-CCL (service public de l'emploi local – comité de coordination local) réunit ses membres semestriellement.

Les objectifs annuels des contrats aidés (CAE et CIE) ont été dépassés pour le pays de Fougères tout comme celui de Vitré.

Dans le cadre du pacte d'avenir pour la Bretagne et du pacte de responsabilité, une présentation a été faite par le préfet à un panel d'entrepreneurs des pays de Fougères et de Vitré.



Les pays des **Vallons de Vilaine et celui de Redon** ont été touchés par la réforme territoriale qui a conduit le 1er janvier 2014 à la création d'une nouvelle communauté de communes « Vallons de Haute Bretagne Communautés ». Cette évolution du territoire a induit une modification des périmètres d'intervention des structures telles que les Maisons de l'emploi, les Missions locales et les chantiers d'insertion, mobilisant les services de la DIRECCTE dans l'accompagnement de ce changement. En 2014, l'axe Rennes-Redon a fait l'objet d'un travail partenarial important entre les services de l'Etat, les maisons de l'emploi et les OPCA dans le cadre d'une plate-forme RH.

Sur le territoire de Redon, la MEDEFI anime la démarche portée par le partenariat impliqué dans la charte de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences GPEC-T du Pays de Redon-Bretagne Sud. Cette plate-forme est en cours de finalisation. Les partenaires sociaux, pas tous encore signataires, participent aux comités et réunions et l'articulation du bassin redonnais avec les grands bassins industriels voisins (Nantes, Rennes et Saint-Nazaire) commence à se construire. Des coopérations entre les maisons de l'emploi de Rennes et Redon ont permis d'avancer significativement sur les enjeux de la sous-traitance automobile et sur la prise en compte des enjeux dans le territoire intermédiaire entre Rennes-Métropole et le Pays de Redon.

La DIRECCTE a participé à la préparation de l'expérimentation « territoires zéro chômeurs longue durée » portée par l'association ATD Quart-Monde qui devrait être mise en œuvre sur deux communes Pipriac et Saint-Ganton. L'encadrement des clauses sociales dans les marchés publics a permis un maintien à un niveau très élevé du volume d'heures travaillées sur le territoire du Pays de Redon. (< 2000 heures en 2011 et près de 8 000 heures en 2014).

Enfin, la réforme de l'Insertion par l'activité économique a été source de beaucoup de sollicitations de la part des structures présentes sur les territoires.

L'État est pleinement impliqué, avec les partenaires sociaux, dans la démarche expérimentale de Sécurisation des Parcours Professionnels initiée par le Conseil Général d'Ille et Vilaine depuis 2012. Une convention a été signée entre l'Etat et la MEEF de Vitré afin de lui confier la coordination des actions mises en œuvre dans ce cadre sur décision du COPIL de la démarche, au bénéfice d'entreprises du territoire Vitré-Fougères qui en-

trent dans une phase active de mutation, avec comme objectif de sécuriser les actifs par un accompagnement dynamique et positif vers le changement.

Les grandes orientations de la réforme du service public de l'emploi local ont été définies en 2014 et seront mises en application en 2015. Sur la base d'une stratégie régionale pour l'emploi, un service public départemental sera créé. Au niveau infra départemental, des services publics de l'emploi de proximité seront mis en place là où les problématiques les justifient et auront vocation à impulser des projets de territoire concertés. Le bâtiment "emploi" désormais appelé le « 3 rue Charles Sillard », mis en service en juin 2014 et inauguré par le Préfet en décembre, regroupe en un même lieu les acteurs principaux de l'emploi, Pôle-Emploi, Mission Locale, Maison de l'Emploi. Il abrite également le siège de la CCPR, et le campus « Esprit ». Ce pôle d'enseignement supérieur dédié aux métiers de la logistique industrielle compte 50 étudiants pour sa première rentrée en septembre dernier. La CCPR envisage de construire un second bâtiment tertiaire, toujours à proximité de la gare, tourné cette fois vers les entreprises privées. S'agissant des emplois d'avenir, les objectifs initiaux fixés pour le territoire ont été atteints voire légèrement dépassés. La cellule opérationnelle de suivi mise en place au niveau de la mission locale de Redon, en lien avec la DIRECCTE et la sous-préfecture a permis un pilotage souple et efficace du dispositif.

Enfin, l'expérimentation de la garantie-jeunes, portée localement par la Mission Locale du Pays de Redon, s'applique sur l'ensemble de son territoire de compétence, soit au-delà des limites du département d'Ille-et-Vilaine, qui est le périmètre retenu pour cette expérimentation.

1.1.2 LA VOLONTÉ MARQUÉE DE FAIRE REVENIR SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL LES PERSONNES QUI EN SONT LE PLUS ÉLOIGNÉES

Les contrats aidés

Les publics les plus éloignés du marché du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en grande difficulté...) ont accès à des contrats spécifiques pour lesquels l'embauche et l'accompagnement sont encadrés et appuyés financièrement par l'État. Le contrat unique d'insertion (CUI) se divise en deux catégories:

- Le contrat initiative emploi (CUI-CIE), qui concerne le secteur marchand industriel et commercial;
- Et le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), qui s'adresse au secteur non marchand, public ou associatif (3 391 CAE ont été enregistrés en 2014, pour un objectif initial de 2 816, soit 120,4 %).

L'année 2014 a été marquée par la réforme du

financement des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), et notamment des ateliers et chantiers d'insertion (ACI). Jusqu'au 30 juin, ils recrutait des salariés en insertion en contrats aidés CAE ; depuis le 1er juillet, ils sont recrutés sous le statut de salariés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

Cette réforme a des conséquences importantes sur le nombre total de CAE signés sur l'année et sur la part des CUI CAE cofinancés dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens signée avec le conseil général d'Ille-et-Vilaine qui passe de 31,6 % en 2013 à 24 % en 2014 (53 % des salariés recrutés dans les ACI sont des bénéficiaires du RSA en 2013).

L'objectif annuel de CUI-CIE, 509, a été atteint à hauteur de 93 % ; la part des CUI-CIE cofinancés dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) signée avec le Conseil Général est constante à 20 %.

872 Emplois d'Avenir ont été enregistrés en 2014, pour un objectif de 925 (95%) ; 46 contrats pour des jeunes bénéficiaires du RSA ont été enregistrés dans le cadre de la CAOM (objectif de 100). 86 % des contrats ont été enregistrés dans le secteur non marchand (soit 758, dont 492 initiaux), et 14%

dans le secteur marchand (soit 120, dont 115 initiaux).

11 % des jeunes signataires d'un emploi d'avenir en Ille-et-Vilaine résident sur un territoire zone urbaine sensible (ZUS), ce pourcentage est de 17 % sur le bassin rennais.

L'effectif départemental de postes Adulte relais est passé à 19 postes, suite à l'appel à projet national lancé par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE).

Les structures de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE)

En 2014, le montant du budget consacré par l'État à ce secteur s'est élevé à 5.718 895€ dont les aides aux postes et les modulations pour le second semestre 2014:

- 44,92 % des personnes accueillies dans l'ensemble des IAE étaient bénéficiaires des minima sociaux (RSA, AAH, ASS);
- 24,85% étaient des jeunes de moins de 26 ans et 12.75 % avaient plus de 50 ans;
- 47,61% étaient des femmes;
- 71,85 % avaient un niveau égal ou inférieur au CAP/BEP.

Types de structure	Nombre de structures		Nombre de postes en équivalent temps plein	
	2013	2014	2013	2014
Les entreprises d'insertion	11	10	194,7	200,1 aides aux postes
Les entreprises d'interim d'insertion	5	5n	72,5	85,6 aides aux postes
Les associations intermédiaires	14	14	-	231,8 aides aux postes 2d semestre
Les chantiers d'insertion	64 chantiers pour 35 structures	63 chantiers pour 33 structures	699	253 aides aux postes 2d semestre

En 2014, 1 799 personnes sont sorties des structures de l'IAE:

- 28,12 % ont accédé à un emploi durable (CDD de plus de 6 mois, CDI, création ou reprise d'entreprise);
- 18,53% à un emploi de transition (CDD de moins de 6 mois);

- et 20,61% à une formation qualifiante, à un CDD dans une structure IAE ou à d'autres sorties positives;
- 18,69 % se sont inscrites à pôle Emploi et 0.95 % sont inactives;
- 19,49% de ces sorties sont des sorties sans nouvelles.

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)

Le nombre de jeunes ayant bénéficié du CIVIS a légèrement fléchi passant de 2 598 en 2013 à 2 451 en 2014, pour un objectif annuel de 2 038, dont 919 en CIVIS renforcé.

Ces contrats, conclus avec les Missions locales, ont permis à des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle de bénéficier d'un accompagnement renforcé vers l'emploi, pour un montant total de 655 550€ (619 745 € en 2013).

Le fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ)

Un budget de 52 709 € a été consacré au FIPJ en 2014 (44 426 € en 2013), dont 15 718 € ont été versés au titre des aides directes aux Missions Locales et 36 991€ au titre des aides indirectes versées à des porteurs de projets désignés par les Missions Locales (aménagement de 4 caravanes numériques destinées aux jeunes des milieux ruraux, aide au permis de conduire, actions éducatives – lutte contre l'illettrisme, préparations à l'accès au monde de l'entreprise...).

La Garantie Jeunes (GJ)

La Garantie Jeunes, issue du plan pluriannuel contre la pauvreté et l'inclusion sociale, vise les jeunes de 18 à 25 ans, qui sont aujourd'hui la catégorie de population la plus touchée par le chômage et par la pauvreté.

L'Ille-et-Vilaine fait partie de la 2ème vague de l'expérimentation à compter du 1er janvier 2015. La charte pour la mise en œuvre de l'expérimentation Garantie Jeunes en Ille-et-Vilaine, sur les territoires des 5 Missions Locales sur le Pays de Fougères, le Pays de Redon et de Vilaine, le Bassin d'emploi de Rennes, le Pays de Saint-Malo et le Pays de Vitry a été présentée et signée le 15 décembre 2014. 160 000€ sont alloués aux 5 Missions Locales d'Ille-et-Vilaine pour la mise en œuvre de la 1ère cohorte de 20 jeunes par Mission Locale.

Les contrats de génération

Les entreprises et les groupes de moins de 300 salariés peuvent bénéficier d'une aide financière¹ d'un montant de 4 000 euros par an pendant 3 ans

pour les recrutements en CDI de jeunes de moins de 26 ans (ou moins de 30 ans pour les travailleurs reconnus handicapés) et le maintien en emploi des salariés de 57 ans ou plus (ou recrutés à partir de 55 ans) ou de 55 ans et plus pour les travailleurs reconnus handicapés.

Depuis le 1er septembre 2014, l'aide est portée à 8 000 euros par an en cas d'embauche simultanée d'un jeune et d'un senior âgé d'au moins 55 ans.

Dans les entreprises employant moins de 50 salariés, l'aide de 4 000 euros par an pendant 3 ans est ouverte aux dirigeants âgés d'au moins 57 ans qui recrutent un jeune âgé de moins de 30 ans dans l'éventualité, sans obligation de résultat, de lui transmettre l'entreprise.

-Fin 2014, 780 demandes d'aides financières avaient été déposées auprès de Pôle Emploi par des entreprises d'Ille-et-Vilaine depuis le début du dispositif (317 fin 2013)

-286 accords ou plans d'action Contrat de génération avaient été déposés auprès de l'Unité Territoriale de la DIRECCTE (98 fin 2013).



contrat de génération

Les actions de parrainage

En 2014, 228 jeunes ont été accompagnés, pour un montant de 69 540 € (en 2013, 218 jeunes ou adultes éprouvant des difficultés d'insertion avaient été accompagnés, pour un montant de 66 490 €), 68 binômes ont été financés par la DRJSCS pour les personnes relevant des quartiers ZUS du pays de Rennes. Chaque action de parrainage peut bénéficier d'un financement de l'État à hauteur de 305 €.

NB ¹ : La loi sur la formation professionnelle promulguée le 5 mars 2014 modifie les règles applicables aux entreprises de 50 à 299 salariés : il est maintenant possible de bénéficier de l'aide financière sans le dépôt préalable d'un accord ou plan Contrat de Génération.

1.1.4 LES EFFORTS EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) constitue désormais le plan d'action unique du service public de l'emploi et de ses partenaires et leur outil partagé. Il vise en particulier le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

En parallèle, la DIRECCTE a financé l'accompagnement vers l'apprentissage par L'

ADAPT association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, au profit de 18 jeunes reconnus travailleurs handicapés ou susceptibles de l'être. Elle a également financé 456 emplois (en équivalent temps plein) de travailleurs handicapés dans les entreprises adaptées, en très légère diminution par rapport à 2013 (-9).

1.2 L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ OU EN MUTATION

1.2.1 LA FORTE SOLLICITATION DES DISPOSITIFS D'AIDES AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Le contexte économique de 2014 reste marqué par un accroissement du nombre d'entreprises en difficulté ou en mutation économique ; les dispositifs d'accompagnement ont donc encore été largement sollicités.

L'activité partielle

Lorsque les salariés subissent une perte de salaire imputable à la fermeture temporaire de leur établissement ou à la réduction de l'horaire habituel de travail en deçà de la durée légale de 35 heures, ils peuvent bénéficier d'une indemnisation au titre de l'activité partielle si cette situation est liée à la

conjoncture économique. Cette allocation, versée par l'employeur, est partiellement prise en charge par l'État.

Le dispositif d'aide a été réformé en juillet 2013 avec la mise en œuvre d'une allocation d'activité partielle unique fusionnant l'ancienne allocation d'activité partielle et l'allocation versée en cas d'activité partielle de longue durée (APLD), soit désormais :

- Versement de 7,74 € par heure chômée par salarié pour une entreprise de 1 à 250 salariés ;
- Versement de 7,23 € par heure chômée par salarié pour une entreprise de plus de 250 salariés.

	Heures effectivement chômées	Allocations à la charge de l'État
2011	570 530 heures	1 951 357 €
2012	1 710 486 heures	7 265 273 €
2013	2 610 659 heures	14 085 579 €
2014	2 193 077 heures	16 087 534 €

Pour rappel, sur le premier semestre 2013, en plus des montants mentionnés ci-dessus, 4 774 267 euros avaient été versés pour 1 635 954 heures chômées au titre de l'APLD.

Le recours à l'activité partielle est en diminution entre 2014 et 2013; cette évolution est liée à une diminution du volume d'heures chômées par PSA,

conséquence de la baisse des effectifs du site de La Janais.

On observe en revanche un accroissement sensible du nombre de TPE-PME sollicitant le dispositif, en particulier dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Convention FNE (fonds national de l'emploi) formation et adaptation

Conclues avec l'État, ces conventions visent à favoriser l'adaptation des salariés à de nouveaux emplois pour permettre la continuité de l'emploi. Elles sont réservées aux entreprises en difficulté ou confrontées à des mutations économiques ou technologiques. En 2014, 2 nouvelles conventions ont été conclues dans le département (6 en 2013) prévoyant la formation de 192 salariés (777 en 2013) pour un volume prévisionnel de 3 570 heures (55 782 en 2013) et pour un montant prévisionnel de participation du FNE de 45 534 euros (706 719 en 2013).

L'allocation temporaire dégressive

1.2.2 L'EXPERTISE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DES SERVICES DE L'ÉTAT AU BÉNÉFICE DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Les chargés de mission du service développement des entreprises de la DIRECCTE ont visité 127 entreprises d'Ille-et-Vilaine en 2014, dont:

- 40% relevant du secteur du numérique (informatique, telecom, logiciels, électronique...);
- 9% relevant du secteur des IAA;
- 8% relevant du secteur des véhicules (dont automobile);
- 7% relevant du secteur des transports.

Environ 12 % de ces visites concernaient des entreprises en difficulté.

Le service a instruit en 2014 deux dossiers de

Les entreprises procédant à des licenciements économiques peuvent conclure avec l'État des conventions d'allocation temporaire dégressive (ATD) qui permettent le versement d'une allocation aux salariés licenciés et reclassés dans un emploi moins bien rémunéré afin de compenser la baisse de leur rémunération.

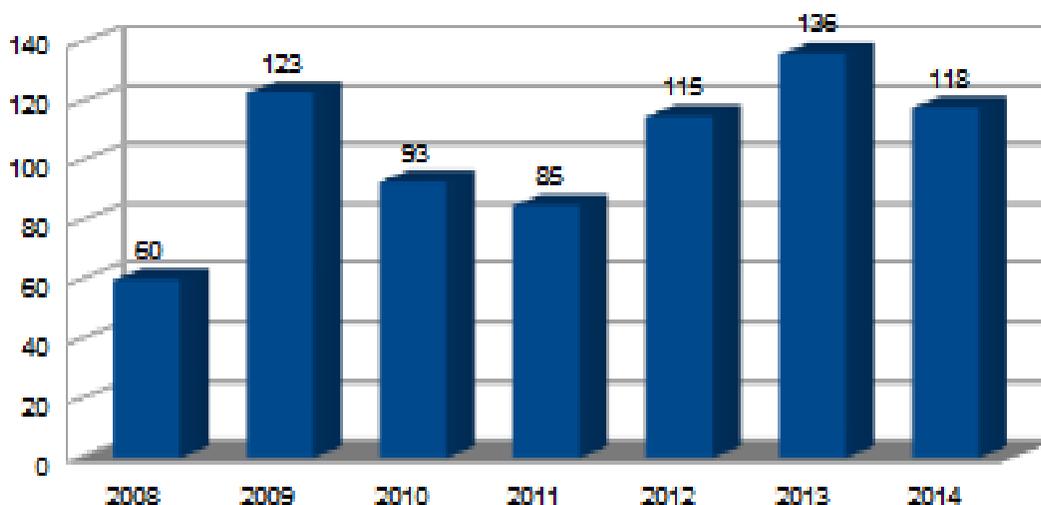
En 2014, 7 nouvelles conventions ATD (5 en 2013) ont été conclues entre l'État et des entreprises du département, dont 3 financées à 100 % par l'État et 4 financées à 100 % par les entreprises concernées.

- 43 salariés ont adhéré au dispositif au cours de l'année (36 en 2013);
- La contribution de l'État a été de 18 392 euros (18 686 en 2013).

Prime d'Aménagement du Territoire (PAT) pour un montant de subvention de 330 000 euros venant au soutien de 72 créations d'emplois.

Dans un contexte d'activité atone, les services économiques de la DRFiP d'Ille-et-Vilaine ont maintenu leur mobilisation afin de soutenir les entreprises qui rencontrent des difficultés pour respecter leurs échéances fiscales et sociales dans le cadre de la Commission des chefs de service financiers (CCSF).

En 2014, le nombre de dossiers déposés auprès de la CCSF, avec 118 demandes, est en recul de 13 % par rapport à 2013 et retrouve le niveau de 2012.



La durée moyenne des plans accordés diminue en 2014, sous les effets conjugués de la réduction des délais des nouveaux plans et de l'augmentation du nombre de plans interrompus (pour non respect ou du fait de l'ouverture d'une procédure collective): 18,3 mois en 2012, 20 mois en 2013, 17 mois en 2014.

En 2014, le nombre d'emplois sauvegardés s'établit à 2 338. Le nombre moyen de salariés par entreprise passe de 20 (2013) à 16.

Trois secteurs économiques représentent plus de 50 % des plans : activités spécialisées (19%), commerce (18%) et industrie (16%).

Nombre de plans par secteurs d'activité économique



Par ailleurs, la DRFiP joue un rôle important dans le cadre du Comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI) dont elle assure la vice-présidence et le secrétariat permanent.

Dans un contexte économique dégradé, le CODEFI a conforté, en 2014, son rôle en matière d'accueil, d'orientation et de détection des entreprises en difficulté : 143 entreprises, confrontées à des difficultés, ont fait l'objet d'un examen.

Les services de la DRFiP participent également aux travaux de la cellule de veille et d'alerte précoce (CEVAP), sur les difficultés des entreprises en apportant leur contribution sur le volet financier du diagnostic de la situation des entreprises.

Les sous-préfets apportent leurs concours actifs aux projets de développement des entreprises. On peut citer par exemple :

- Le projet d'extension de l'entreprise **Premier Tech** située sur à Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine, leader dans la fabrication de produits pour la récupération d'eaux pluviales ainsi que pour l'assainissement non collectif; A l'issue de 8 réunions sur le premier semestre 2014, une solution transitoire, compatible avec les délais et objectifs de développement de l'entreprise, a été élaborée avec les dirigeants

de l'entreprise, les services du Conseil Général, les collectivités et les services de l'État;

- Le projet de transfert partiel de stockage de l'entreprise BIC.

Cette entreprise de fabrications de briquets produit actuellement plus de 3 millions de briquets par jour, ce qui en fait le premier site de production mondiale.

Le groupe BIC a lancé mi-2012 un projet de dédoublement de son site dans la périphérie redonnaise afin, à la fois sa capacité de production et de réduire les risques inhérents au classement en Seveso, seuil haut du site actuel. L'objectif est de régler l'ensemble des problèmes juridiques posés par ce projet ambitieux pour permettre sa réalisation dès que le groupe BIC souhaitera rentrer dans la phase opérationnelle des travaux sur le nouveau site à Sainte-Marie;

- L'accompagnement du sous-traitant automobile Faurécia. La fin d'année 2014 a été en la matière rassurante, puisque, de manière successive, les sites de Crevin puis de Bains-sur-Oust ont remporté les appels d'offres pour le marché de la future 5008, dont le lancement est prévu début 2017.

Le fonds mutualisé de revitalisation

Depuis 2009, les entreprises assujetties peuvent abonder le fonds de revitalisation d'Ille-et-Vilaine, ce qui permet de mutualiser les ressources issues des obligations de revitalisation, à l'échelle du département.

Les principes régissant le fonctionnement de ce fonds mutualisé avaient été définis dans une convention-cadre signée le 26 juin 2009, entre l'État, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil général d'Ille et Vilaine, l'assemblée départementale des maires, Rennes Métropole, l'association Idéa 35, le président de la communauté de communes du pays de Redon.

D'importantes évolutions ont été apportées au dispositif initial avec la signature le 17 avril 2014 d'une nouvelle convention partenariale. Celle-ci poursuit un double objectif, d'une part mieux sécuriser le caractère privé des aides accordées avec les ressources de ce fonds aux entreprises créatrices d'emploi, en second lieu enrichir la palette des aides susceptibles d'être accordées aux entreprises créatrices d'emplois en prévoyant notamment la possibilité d'accorder des Prêts à Taux Zéro (PTZ).

La nouvelle convention-cadre place une association privée, Finéa 35 (*Union des Entreprises 35, l'Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires, l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie 35 – 56 et Idéa 35*) au cœur du dispositif.

Elle prévoit différents types d'interventions, orientées prioritairement vers l'industrie et les services à l'industrie du territoire, au titre des aides directes à la création d'emploi (prime à l'emploi et prêt à taux zéro).

Dans le cadre du soutien à l'activité économique et suite à la réorganisation de ses activités, une **entreprise de Dinard, la Sabena** a signé le 25 février 2014 une convention de revitalisation avec l'État. Ce dispositif a pour objectifs de contribuer au développement de l'activité économique et à la création d'emplois sur 2 ans sur le territoire, en apportant un appui financier et des prestations de conseil aux entreprises se développant sur le territoire. Le sous-préfet de Saint-Malo a réuni en octobre 2014 un premier comité d'engagement.

Le Plan Local de Redynamisation (PLR)

Signé le 11 octobre 2011 pour une durée de 3 ans, le PLR avait pour objectif de soutenir la création d'emplois suite aux restructurations engagées par le ministère de la Défense dans le département. Les contributions de l'Etat (1,84 M€) issues du FRED et du FNADT, du Conseil régional (1,92 M€), du Conseil général (1,7M€), de Rennes Métropole (5,13M€) et de Fougères Communauté (50 000€) ont permis de financer six projets dans des secteurs clés du territoire pour un montant total de 14,9M€:

- Reconversion de l'entreprise SAGEM Industries (Fougères) vers la fabrication d'équipements militaires (689 salariés maintenus en emploi);
- Croisement des filières Agriculture/ Agroalimentaire et des nouvelles technologies afin d'optimiser les processus de production;
- Plateforme d'ingénierie culinaire : création d'un espace collaboratif à Rennes pour décrypter les nouveaux usages culinaires et adapter les produits alimentaires au marché (création de 18 emplois);
- Espace entreprises Bipôle (Rennes), pépinière d'entreprises dédiée aux sciences du vivant;
- Cantine numérique rennaise: offre de travail collaboratif et d'accompagnement des professionnels et auto-entrepreneurs en lancement d'activité (Ecole européenne supérieure d'Art de Bretagne);
- CabFab : mise au point de prototypes innovants par une communauté de producteurs et d'utilisateurs.

La plupart de ces actions sont terminées. Le PLR a donc été soldé en décembre 2014.



1.3 LE SOUTIEN DE L'ÉTAT POUR LA MODERNISATION DE L'AGRICULTURE FACE AUX ENJEUX ACTUELS

1.3.1 LE PREMIER PILIER DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE : PRÉPARER LA NOUVELLE PAC

Les paiements du 1er pilier de la PAC demeurent pour les exploitants du département des aides indispensables pour la viabilité des structures. L'Ille-et-Vilaine fait partie des 10 premiers départements français qui bénéficient des plus importants montants d'aides (environ 150 M€) versés en France par Bruxelles. Il convient néanmoins d'analyser ce chiffre au regard d'un nombre conséquent de bénéficiaires (près de 8000 demandeurs) en Ille-et-Vilaine, ce qui situe le département en 4ème position au niveau national. Les services de l'État ont réussi à assurer l'instruction des dossiers PAC dans des délais contraints permettant le versement d'une **avance** (environ 50% du montant des aides) pour l'ensemble des bénéficiaires du département à la **mi-octobre**, puis du solde au 1er décembre. Ceci a été réalisé dans un contexte particulier puisque les services instructeurs ont été tenus au cours de l'été 2014, en parallèle de l'instruction des aides 2014, de reprendre l'ensemble des dossiers pour refaire une analyse des surfaces non agricoles dans le cadre du « **plan FEAGA** » (Fonds Européen Agricole de Garantie). Ce travail complexe a permis de limiter le risque d'apurement européen. Les services

devront rester mobiliser en 2015 pour réaliser le travail de **rétro-activité** des anomalies qui est aussi un élément constitutif du « plan FEAGA ».

Avec la publication des textes relatifs à la mise en place pratique de la nouvelle PAC, le contour des nouvelles modalités d'aides a été précisé. La future aide découplée est remodelée en trois blocs distincts : un **paiement de base** (DPB), un **paiement redistributif** (pour les 52 premiers hectares) et un **paiement vert** lié au respect d'un volet environnemental. Les modalités pratiques ont été indiquées en fin d'année et les derniers arbitrages seront rendus en début d'année 2015. Il reste que la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs d'aides choisi par la France va générer la mise en place de nouveaux outils de calcul et ceci devrait modifier profondément les modalités de déclaration en 2015.

Dans le cadre de cette nouvelle PAC, les exploitants en Ille-et-Vilaine devraient globalement perdre une partie des aides « historiques » versées dans le département depuis la mise en place de la PAC du fait de la **convergence** progressive entre agriculteurs même si selon les exploitations les situations seront nuancées.

1.3.2 LE SECOND PILIER DE LA P.A.C : UN CHANGEMENT D'AUTORITÉ DE GESTION

À la suite des décisions de l'État de confier aux Régions la gestion des fonds européens, les Conseils régionaux ont été désignés comme « **Autorité de Gestion** » (AG) du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Cependant, les DDT continuent à être autorité de gestion pour les dossiers du règlement de développement rural de la programmation 2007-2013 dans la période transitoire.

Suite au dépôt du **Programme de développement rural régional** (PDRR) par le Conseil régional de Bretagne au cours du 1er semestre 2014, les services de la Commission européenne ont décidé de ne pas valider le PDRR breton en formulant un ensemble de remarques en août 2014. En conséquence, la Région devra déposer une nouvelle version du programme.

En attendant, une **convention tripartite** (Région – État – ASP Agence de Services et de Paiement) a été signée le 22 décembre 2014 permettant la mise

en œuvre des dispositions réglementaires de la politique de développement rural en Bretagne.

Il s'agit pour l'essentiel de définir les responsabilités des différents acteurs du développement rural.

Il restera aussi à mettre en place une **convention de délégation de tâches** de l'autorité de gestion vers les services de la DDTM, celle-ci étant désignée comme **Guichet unique service instructeur** (GUSI) des dossiers du 2ème pilier de la PAC auprès des exploitants au même titre que ceux du 1er pilier.

En pratique, les DDTM auront à suivre les nouveaux dispositifs d'aides aux investissements qui seront proposés par la Région avec une nouvelle obligation qui concerne la sélection des projets de certains dispositifs. Ainsi, et conformément aux textes, il faudra que les DDTM puissent assurer une **sélection** parmi les dossiers des différents appels à projets qui auront été déposés.

En dernier lieu, et de façon à ne pas freiner la **politique d'installations des jeunes** en 2015, l'État s'est engagé à assurer une continuité de cette politique en proposant un socle identique à l'ensemble des Régions pour l'attribution de la do-

1.3.3 LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI D'AVENIR

La mise en place loi d'avenir a été l'occasion de débats au niveau local. La loi adoptée le 13 octobre 2014, dispose que l'agriculture et les secteurs agroalimentaires devront relever le défi de la compétitivité, en continuant à assurer une production alimentaire de haut niveau qualitatif et en quantité. Cette recherche de compétitivité se situant dans le projet **agro-écologique** pour la France qui a pour objectif de placer la double performance économique et environnementale au cœur de pratiques agricoles innovantes. Il faudra suivre le dispositif permettant d'amplifier la transition vers l'agro-écologie en particulier avec la création des **Groupements d'intérêt économique et environnemental** (GIEE).

Au niveau du **foncier agricole**, sujet majeur dans le département, la loi devrait renforcer les SAFER dans leur gouvernance et dans leurs missions d'intérêt général de préservation de l'espace agricole.

1.3.4 LA GESTION DES CRISES

L'année 2014 a été marquée par des situations difficiles dans plusieurs secteurs en particulier celui des **légumes**. Une aide à la filière a été décidée par la ministre au mois d'octobre et les services de la DDTM ont été mobilisés avec la mise en place de cellules départementales de mise en œuvre du plan.

L'embargo russe mis en place en début d'année

1.3.5 LA COORDINATION DES CONTRÔLES

La DDTM est désignée comme **autorité coordinatrice des contrôles** (ACC) dans les exploitations. Elle veille à assurer une bonne coordination des contrôles en exploitations de l'ensemble des corps de contrôle au titre des aides et de la conditionnalité.

Afin de renforcer la sécurité des agents en contrôles en exploitations agricoles et d'améliorer les relations entre contrôlés et contrôleurs, la DDTM a mis en place un guide des bonnes pratiques de contrôles en exploitations agricoles ainsi qu'un dispositif de

tation aux jeunes agriculteurs (DJA). Dans le cadre de l'aide à l'installation, la Région a aussi délégué à l'État la gestion et la mise en œuvre des prêts bonifiés aux jeunes agriculteurs.

S'agissant du renforcement du **contrôle des structures** – système de délivrance des autorisations d'exploiter les terres agricoles en place depuis 1962 – la loi vient clarifier et actualiser les objectifs du contrôle, et renforce la lutte contre les agrandissements excessifs. En outre, un schéma régional des structures devra se mettre en place même si le rôle confié aux CDOA en la matière devrait rester identique à celui existant.

Enfin, concernant **les groupements agricoles d'exploitation** en commun (GAEC), la loi d'avenir a mis en place le principe de la transparence. Un décret du 15 décembre 2014 est venu fixer les conditions d'accès des GAEC aux aides de la PAC. Cette reconnaissance a fait l'objet d'une véritable sécurisation au niveau communautaire dans le cadre de la réforme de la PAC. Avec ce texte, qui entrera en vigueur en 2015, nous devrions assister à une montée en puissance de ce type de structure.

sur les produits alimentaires est venu accroître les difficultés sur les différentes filières en particulier sur la production porcine.

Enfin, avec la fin des **quotas laitiers** au 31 mars 2015, il faudra rester vigilant sur cette filière qui désormais ne sera plus réglementée.

formation des contrôleurs aux situations difficiles. Le guide vise notamment à renforcer les dispositions de sécurité applicables aux procédures de coordination des contrôles et aux modalités de contrôles sur place.

Le 24 septembre, le Ministre de l'agriculture a demandé au Préfet de la région Bretagne de mettre en place un groupe de travail afin de rendre les contrôles agricoles plus efficaces et plus acceptables. En parallèle, le Premier Ministre a confié à Madame la Députée Frédérique Massat

une mission nationale sur la question de la mise en œuvre des contrôles. Il s'agit d'établir un bilan des contrôles des exploitations agricoles et de définir des pistes d'amélioration des pratiques, en lien étroit avec le monde agricole et l'administration en

charge des contrôles. La mission a rencontré le 17 décembre 2014 les membres du groupe de travail mis en place en Bretagne. Les rapports devront être rendus en 2015.

1.3.6 LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE D'AVENIR

Le Pacte d'avenir pour la Bretagne dont l'objectif est de répondre rapidement aux difficultés économiques de la région en élaborant une stratégie d'investissements de long terme dans de nouveaux projets et de nouvelles filières est composé essentiellement du Plan Agricole et Agroalimentaire pour l'Avenir de la Bretagne. La mise en œuvre de ce plan s'est poursuivie avec concours des services de l'État.

Les partenaires du Pacte d'avenir se sont engagés à soutenir la montée en puissance des projets de méthanisation, à hauteur de 25 à 30 unités à la ferme par an, en réservant leur soutien à des projets efficaces sur le plan énergétique et qui respectent des critères d'approvisionnement à partir de cultures dédiées.

1.4 LA QUALITÉ DE L'EMPLOI ET DES RELATIONS DE TRAVAIL, UNE PRÉOCCUPATION DE L'ÉTAT

1.4.1 L'ACTION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

Le service d'inspection du travail, conformément aux dispositions des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, est chargé de veiller à l'application de la législation du travail dans les entreprises et d'assurer l'information des employeurs et des salariés.

Jusqu'au 1er octobre 2014, il était organisé sur les bases suivantes :

Un service composé de 6 contrôleurs du travail, qui délivre des renseignements sur la réglementation du travail et les conventions collectives tant aux salariés qu'aux employeurs, en liaison notamment avec le service Info Sociale en Ligne du Conseil Général.

Douze sections d'inspections du travail qui constituent l'échelon d'intervention dans les entreprises (dix sections dites territoriales, compétentes pour l'ensemble des entreprises situées dans leur ressort géographique de compétence, une section spécialisée sur le secteur agricole et une section spécialisée sur le secteur maritime, commune à l'Ille-et-Vilaine et au Morbihan).

En 2013, le Ministre du Travail a engagé une importante réforme de l'inspection du travail en vue d'améliorer l'efficacité du système d'inspection du travail. À l'issue d'une longue phase de dialogue social et de consultation, marquée à l'unité territoriale d'Ille-et-Vilaine par une participation constante des agents, la nouvelle organisation a

été arrêtée en juin 2014 et mise en œuvre au 1er octobre.

L'inspection du travail est désormais organisée en trois unités de contrôle qui regroupent chacune entre 11 et 13 agents de contrôle (soit 37 agents de contrôle au total), sous l'autorité d'un directeur-adjoint du travail, responsable de l'unité de contrôle. Cette organisation a notamment pour objet de favoriser, au sein des unités de contrôle et au niveau départemental, le développement de pratiques de contrôle plus collectives, plus cohérentes, et plus lisibles par les salariés et les employeurs.

Les sections d'inspection regroupées au sein des unités de contrôle restent très majoritairement « généralistes », compétentes pour la quasi-totalité des entreprises relevant de leur ressort géographique. Il a toutefois été décidé de maintenir une organisation particulière qui a fait la preuve de sa pertinence ces dernières années, pour les secteurs agricole (3 agents de contrôle) et maritime (1 agent de contrôle).

Par ailleurs, il a paru nécessaire de spécialiser 3 agents de contrôle sur le secteur des transports pour assurer un meilleur niveau de contrôle en rapport avec le poids de ce secteur d'activité dans le département.

Le choix a également été fait de maintenir en l'état l'organisation du service des renseignements en droit du travail, qui reste le premier et le plus important point de contact avec les usagers.

En 2014, ce service a traité 21 781 appels téléphoniques et reçu 1 918 personnes.

Dans le cadre de la réforme, le nombre d'axes prioritaires, qui structurent l'activité de contrôle des sections d'inspection du travail, dans le cadre du BOP territorial, a été réduit:

- Exposition aux agents chimiques dangereux (notamment l'amiante);
- Risques de chute de hauteur et installations sanitaires sur les chantiers de BTP;
- Contrôle de l'effectivité du dialogue social en matière d'égalité professionnelle;
- Travail illégal (Hôtels-cafés-restaurants, BTP, spectacle vivant, transports, commerce, agriculture, etc.).

L'action dans le secteur du BTP

Le BTP reste le principal champ d'intervention de l'inspection du travail en Ile-et-Vilaine, tant au regard de la gravité des risques professionnels dans ce secteur d'activité (chutes de hauteur, exposition à l'amiante notamment) que de l'importance des fraudes constatées en matière de travail illégal sous toutes ses formes, et notamment sous ses formes les plus complexes (fausse sous-traitance, fraudes aux prestations de service internationale). Les contrôles et les enquêtes effectuées mettent régulièrement en évidence, dans un certain nombre de situations, le non-respect par les employeurs d'obligations réglementaires élémentaires, notamment en matière de sécurité (absence de protections contre les chutes de hauteur ou absence de protection contre les risques d'ensevelissements

qui ont encore été en 2014 à l'origine de plusieurs accidents du travail graves ou mortels).

L'unité a également poursuivi en 2014 son travail de concertation avec les différents acteurs des chantiers du centre ancien de Rennes et les services de la Ville, avec la perspective de mettre en place en 2015, une base de vie partagée accessible aux ouvriers de ces chantiers.

L'action en matière de travail illégal

La lutte contre le travail illégal est également un champ d'intervention prioritaire de l'inspection du travail, qui a une compétence particulière pour les formes de fraude les plus complexes (fausse sous-traitance, fraude aux prestations de services internationales).

La lutte contre le travail illégal est coordonnée dans le cadre du comité départemental anti-fraudes (CODAF), sous l'autorité du Préfet et des Procureurs de la République de Rennes. Le secrétariat du CODAF pour le travail illégal est assuré par un contrôleur du travail de l'unité territoriale.

Les contrôles effectués régulièrement par l'inspection du travail seule, ou conjointement avec d'autres services, ont amené l'unité territoriale à proposer la mise en œuvre, pour la première fois en Ile-et-Vilaine, de la fermeture administrative d'un établissement. Il s'agissait en l'occurrence d'un établissement de restauration dans lequel des faits de dissimulation de salariés avaient été constatés successivement par la police aux frontières, l'URSSAF et l'inspection du travail.

1.4.2 LE SUIVI DE LA NÉGOCIATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Conformément aux instructions du Ministère du Travail, l'unité territoriale mène depuis 2013, une action de contrôle relative à la négociation, par les entreprises employant plus de 50 salariés, d'accords ou de plans d'action relatifs à **l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes**.

Suite à des mises en demeure notifiées en juillet 2013, trois entreprises se sont vues notifier par la DIRECCTE la pénalité financière prévue par la loi, à hauteur de 0,4 à 0,8% de leur masse salariale. Les entreprises concernées ont finalement accepté de régulariser leur situation et se sont finalement dotées d'un plan d'action en matière d'égalité professionnelle.



L'action a été poursuivie en 2014 avec l'envoi d'un courrier rappelant leurs obligations en la matière à plus de trois cents entreprises d'Ille-et-Vilaine,

comptant entre 50 et deux salariés.

Un contrôleur du travail de l'unité territoriale est spécialement chargé de l'examen de ces accords.

1.5 LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE NATIONAL POUR LA CROISSANCE, LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Le crédit impôt compétitivité et emploi (CICE) est entré en vigueur le 1er janvier 2013 et a permis d'alléger rapidement les charges des entreprises grâce au préfinancement bancaire. Le crédit étant calculé sur la base des rémunérations versées au cours de l'année civile, l'année 2014 a constitué la première année de mise en oeuvre effective et directe du dispositif.

L'allègement s'est traduit pour les entreprises lors de la déclaration du résultat de leur exercice 2013 ou clos en cours d'année 2014:

- Soit par une baisse immédiate de l'impôt exigible suite à l'imputation du CICE sur la somme due, avec report éventuel de l'excédent;

sur les exercices futurs;

- Soit pour certaines entreprises (petites ou moyennes, nouvelles, ou en difficulté ...), par un remboursement du crédit en l'absence d'impôt exigible;
- Soit par une combinaison des deux modalités.

En Ille-et-Vilaine, 13 061 entreprises ont bénéficié du CICE en 2014 (au titre des salaires versés en 2013) pour un montant de 102 millions d'euros sous la forme d'imputation ou de restitution d'impôt. Parallèlement, elles ont eu recours au préfinancement du CICE au titre des salaires versés en 2014 (35M€ au 31/12/2014).

2. ASSURER LA SECURITE DES POPULATIONS

2.1 LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

2.1.1 LA DÉLINQUANCE D'APPROPRIATION RECULE NETTEMENT ALORS QUE LES VIOLENCES PROGRESSENT

Le bilan de l'année 2014 fait apparaître une forte baisse des atteintes aux biens, et plus particulièrement des cambriolages

L'indicateur d'«atteintes aux biens» comptabilise les faits de vols avec et sans violence ainsi que les dégradations et les destructions de biens publics et privés. Pour 2014, le bilan est largement positif sur ce champ d'action. En effet, le département d'Ille-et-Vilaine enregistre une baisse de 2618 faits constatés sur l'année 2014, soit un recul de 10 %.

Cette baisse est d'autant plus marquée que le nombre de faits relevés en 2014 est fortement inférieur aux années 2013 et 2012. En matière d'atteintes aux biens, la baisse la plus importante concerne les cambriolages qui ont diminué de 20 % sur l'année 2014, en Ille-et-Vilaine. Le plan départemental de lutte contre les cambriolages et la stratégie d'occupation du terrain déployée par les forces de sécurité ont porté leurs fruits. De même, le plan départemental de lutte contre les vols de véhicules et d'accessoires automobiles a permis de lutter efficacement contre les vols liés à l'automobile qui reculent de 17 %, soit une baisse de 1.000 faits en 2014.

Cette tendance à la baisse est d'autant plus encourageante qu'elle s'inscrit à contre-courant de la tendance nationale.

En contrepoint des bons chiffres obtenus, la progression des atteintes volontaires à l'intégrité physique suscite une grande vigilance de la part des forces de sécurité

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique comptabilisent les violences physiques crapuleuses et non-crapuleuses (telles que les coups et blessures) ainsi que les violences sexuelles, les menaces et les chantages. Sur ce champ d'action, on constate une progression importante des vols avec violences, avec 236 faits supplémentaires constatés par rapport à l'année 2013. Sur ces 868 faits de vols avec violence, 800 ont été commis sans armes. La progression des vols avec violence est, en premier lieu, liée à une augmentation des déclarations de vol de téléphone portable.

Cette tendance préoccupante est prise en compte par les forces de sécurité et sera une priorité pour l'année 2015. En effet, les forces de sécurité ont élucidé plus de 6 faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique sur 10, commis en 2014.

Les chiffres clés de la délinquance en Ille-et-Vilaine pour l'année 2014 (sous toutes réserves)²

	2011	2012	2013	2014	Variations en nombre de faits constatés	Variations en pourcentage
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)	4613	4797	5041	5538	497	10%
Violences physiques crapuleuses	596	603	634	870	236	37%
Violences physiques non crapuleuses	2913	2967	3033	3091	58	2%
Violences sexuelles	319	358	438	475	37	8%
Atteintes aux biens (AAB)	24487	25293	27548	24930	-2618	-10%
Cambriolages	2989	3901	4897	3941	-956	-20%
Dans les résidences principales et secondaires	1562	2293	2432	1986	-446	-18%
Dans les locaux industriels et commerciaux	744	843	1368	1092	-276	-20%
Vols liés aux véhicules	5560	5540	6301	5254	-1047	-17%
Escroquerie et infractions économiques et financières (EIEF)	4135	4332	4083	4175	92	2%

NB²: En raison de l'harmonisation des outils statistiques nationaux

La problématique posée par la hausse régulière des vols de 2 roues motorisés reste particulièrement prégnante dans le département (+ 28,11%) malgré les actions menées en la matière. Il se dérobe donc plus de 2 roues que de 4 roues ce qui constitue une spécificité majeure tant au plan zonal que national. Les dégradations (-33,19%) sont en recul beaucoup plus marqué qu'au niveau zonal (- 24,47%) et surtout national (-17,87%). Les incendies volontaires suivent une tendance très favorable (-9,16% contre -1,14% au plan national et -0,94% au niveau zonal).

Par contre, les violences et mauvais traitements à enfants auront connu une hausse exponentielle (+103,16%) et constante tout au long de l'année dans des volumes de faits qui restent limités (193 FC soit 10,85% des violences physiques non crapuleuses), tendance qui s'avère de moindre ampleur au niveau national (+39,35% mais 12,51% des violences physiques non crapuleuses) ou zonal (+31,97% mais 13,36% des violences physiques non crapuleuses). Cette évolution trouve une partie de son explication dans une meilleure efficacité des modes de révélation des situations (qualité de l'accueil des victimes au sein des services de police avec une professionnalisation des agents et la présence d'un assistant social et d'une psychologue à Rennes, liaison avec les structures en charge de l'orientation des victimes dans le cadre des politiques partenariales...).

Néanmoins cette tendance demeure préoccupante. Enfin, les violences à dépositaires de l'autorité sont relativement stables (+ 3,79% soit 8 faits de plus) ans des volumes qui approchent désormais ceux qui concernent les agressions contre les mineurs. Les agressions visant les femmes progressent

d'avantage que celles dont sont victimes les hommes. Il s'agit bien souvent d'agression contre des victimes par essence vulnérables (noctambules souvent en état d'ivresse et/ou isolés, femmes sur la voie publique...).

Les Infractions Economiques et Financières

L'indicateur est en hausse modérée. Les escroqueries et abus de confiance constituent le premier poste de l'indicateur par son poids (46,87% des EIEF à 1039 FC).

Viennent ensuite, en volume, les falsifications et usages de chèques volés (523 faits mais -32,43% en 2014 et -15,92% sur 2 ans) et de cartes de crédit (491 faits à +25,26% soit +99 faits).

L'activité judiciaire

Au niveau départemental, le volume total des faits élucidés est relativement stable (- 19 faits). Compte tenu de la baisse des faits constatés, le taux d'élucidation progresse à 32,50% (+0,72 points).

Le nombre total de personnes mises en cause est en léger repli (-1,78% soit 89 interpellations en moins sur 4924 mis en cause).

Par contre, les mesures de garde à vue progressent très sensiblement (+13,08% soit 245 mesures en plus sur un total de 2118 après une stabilité en 2013).

Par ailleurs, on ne peut nier que la mobilisation des personnels de voie publique autour d'événements liés à la contestation sociale depuis l'automne a, en partie, obéré le potentiel consacré à la lutte anti-délinquance sur le terrain.

2.1.2 POUR CONTRER CES PHÉNOMÈNES, LE DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE S'EST DOTÉ DE DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS ET OPÉRANTS AVEC LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES ET LA CRÉATION D'UNE ZONE DE SÉCURITÉ PRIORITAIRE

Les mesures prises dans le cadre du **plan départemental de lutte contre les cambriolages** se sont poursuivies afin :

- D'optimiser l'occupation de la voie publique;
- De rénover et de renforcer l'action judiciaire;
- D'adapter les mesures de prévention.

Des synthèses quotidiennes et des cartographies ont été établies par la Sûreté Départementale, à partir des plaintes, afin d'orienter le travail des unités de voie publique.

A compter du mois d'octobre 2014, des mesures ont été prises dans le cadre du **plan national de lutte contre les vols et trafics de véhicules et de pièces détachées** afin:

- De mieux partager l'analyse et le diagnostic entre la police et la gendarmerie nationales;
- De lutter contre ce phénomène par des mesures préventives et dissuasives (opérations de sécurisation, utilisation accrue du système LAPI, intervention des référents sûreté et appels à la vigilance par voie de presse);

- Mais également par des mesures opérationnelles et répressives (contrôles en direction des professionnels, recherches et contrôles des véhicules volés, fouilles des parties communes, amélioration de la couverture de la police technique et scientifique).

Sur décision de Monsieur le ministre de l'Intérieur, la commune de Rennes a été retenue pour accueillir, au titre d'une 3^{ème} vague, une **zone de sécurité prioritaire** (ZSP) dans le quartier du Blosne. Opérationnelle depuis le 3 mars 2014, elle permet de lutter en profondeur contre les formes les plus ancrées de délinquance mais également contre toutes les pratiques illicites portant préjudice au cadre de vie ainsi qu'à la sécurité de la population de ce quartier.

L'ensemble des partenaires de la ZSP ont consacré des moyens en adéquation avec les objectifs identifiés. En effet, la DDSP 35 a fidélisé 3 fonctionnaires de police actifs et 3 ADS sur le secteur pour assurer des patrouilles aux jours et heures ouvrés et a créé un poste de délégué à cohésion police-population sur le quartier. Des moyens financiers à l'instar du FIPD ont été largement mobilisés au bénéfice du Blosne.



Focus: Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – FIPD

La dotation 2014 pour l'Ille-et-Vilaine s'élevait à 348 886 €. La signature de 32 conventions avec les partenaires (associations, collectivités...) a abouti à la réalisation de 51 actions. Un accent important a été mis sur les quartiers prioritaires de Rennes, Saint-Malo et Fougères, et plus particulièrement sur le quartier du Blosne qui a recueilli 37,5 % de l'enveloppe globale en raison de son classement en zone de sécurité prioritaire, le 11 décembre 2013.

Parmi les 3 priorités identifiées dans le plan départemental de prévention de la délinquance, les actions en direction des victimes de violences ont été particulièrement soutenues en 2014, globalisant 45 % de l'enveloppe du FIPD 2014. Cette priorité par rapport aux 2 autres axes s'explique aussi par un manque de porteurs de projet sur des actions touchant à la tranquillité publique :

- les jeunes exposés à la délinquance : 28,09 %;
- les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes : 45,22 %;
- la tranquillité publique : 26,69 %.

Cette ZSP est pilotée au plus près du terrain grâce aux deux instances partenariales co-présidées par le Préfet et le Procureur de la République de Rennes : la cellule de coordination des forces de sécurité intérieure ainsi que la cellule de coordination du partenariat.

A la fin de l'année 2014, sept mois après sa création, le bilan de la ZSP du Blosne est globalement positif. Sans tirer de bilan hâtif, on observe que les faits constatés sont en baisse de 33% par rapport à l'année précédente. Chacun s'accorde à dire que la mise en œuvre de la ZSP a empêché la dégradation durable des conditions de vie des habitants du Blosne.

2.1.3 LA CONDUITE D' ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE CONTRÔLE DANS LE DÉPARTEMENT POUR LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ

Le Plan VIGIPRATE et mesures contre des agressions terroristes

A la suite de la refonte du plan national VIGIPRATE en février 2014, le plan départemental a été remis à jour. Celui-ci intègre désormais un inventaire détaillé des sites sensibles départementaux.

A chaque changement de posture, les consignes

sécurité et de vigilance sont adressées et mises en œuvre par les collectivités locales, par les opérateurs privés et par les services de l'Etat.

Un comité départemental de pilotage a été mis en place et, se réunit régulièrement afin de diffuser le plus largement possible l'ensemble des postures du plan VIGIPRATE.

En outre, la DCS a poursuivi l'élaboration des plans de protection externe des points d'importance vitale.



Les actions de contrôles ont concerné les débits de boissons, les bars de nuit, les discothèques, les établissements de restauration rapide et d'épicerie de nuit vendant des boissons alcoolisées à Rennes, ainsi que des supermarchés par rapport à la vente de boissons alcoolisées aux mineurs.

Les actions de prévention se sont concrétisées notamment par l'organisation des journées de la sécurité intérieure au centre commercial Alma en octobre 2014, regroupant les acteurs de la sécurité civile : DDSP, SDIS, DSC, Associations de secourisme – Croix Rouge/Fédération française de secourisme et de sauvetage/Association départementale de Protection Civile/ Association départementale des Radio amateurs au service de la sécurité civile, pour présenter leurs missions et leurs rôles dans la sécurité civile. Près de 30 000 personnes ont pu rencontrer dans ce centre commercial les acteurs de la sécurité civile.

En ce qui concerne la **prévention de la délinquance**, les axes retenus en 2014 ont été les suivants :

- Le développement de la prévention situationnelle avec le rôle croissant des référents sûreté départementaux et des «correspondants sûreté» locaux. Ces derniers ont été associés à la réalisation d'audits de sûreté, d'études de sûreté et de sécurité publique, de consultations de sûreté et en particulier sur la vidéo-protection;
- Le recours à la **vidéo-protection** avec l'exploitation opérationnelle des 32 caméras de voie publique (6 sur l'hyper centre rennais, 6 sur le quartier du Gast, 5 sur la dalle du Colombier, 4 sur le quartier du Gros Chêne, 3 au centre commercial Europe, 3 sur la place de la Répu-

blique à Rennes et 5 à Dinard) ainsi que des 615 caméras de vidéo protection implantées dans les stations du métro, les parkings à disposition des voyageurs et le garage utilisé par le personnel de la société Kéolis. La commission départementale a tenu 6 réunions et autorisé 331 installations (334 en 2013) représentant 1353 caméras (1717 en 2014), soit 933 caméras intérieures, 398 caméras extérieures et 22 filmant la voie publique.

Les catégories les plus représentées sont :

- commerces de proximité : 73
- bars tabacs : 30
- hôtels et restaurants : 19
- grandes surfaces : 40
- banques : 73
- collectivités territoriales : 6

Le plan départemental de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes 2014-2017 a été co-signé par le préfet d'Ille-et-Vilaine, le procureur de la République de Rennes et le président du conseil général au mois de janvier 2014.

Ce plan présente les priorités départementales en termes de lutte contre la délinquance à savoir:

- Les jeunes exposés à la délinquance;
- Les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes;
- La tranquillité publique;
- La lutte contre les cambriolages.

Il est décliné par chaque CLSPD/CISPD en fonction du diagnostic local de la délinquance. A la fin de l'année 2014, seuls les CLSPD/CISPD de Rennes et de Cesson-Sévigné avaient décliné cette stratégie sur les 15 instances présentes dans le département.

La prévention en milieu scolaire et la sécurisation des établissements scolaires :

- Des opérations de sécurisation ont été réalisées régulièrement aux abords des établissements scolaires;
- Les formateurs anti-drogue sont intervenus à plusieurs reprises dans les établissements scolaires;
- Les référents sûreté ont entretenu des contacts réguliers avec les directeurs;D'établissements et la direction départementale de l'éducation nationale.

La sécurité dans les transports en commun

Dans le cadre d'un partenariat opérationnel avec la société de transport Kéolis, des dispositifs sont mis en place en prévention de difficultés identifiées dans certaines occasions. Ainsi par exemple les vendredis soirs, et notamment à la veille des vacances scolaires, ou bien à l'occasion de manifestations festives, des contrôles conjoints (ou « opérations cartables ») sont effectués sur les stations de départ et dans les bus qui partent du centre de Rennes pour se rendre en périphérie et qui véhiculent une population de jeunes gens, le plus souvent très alcoolisés.

Ces opérations, en coordination avec la police municipale, engagent le plus souvent un officier ainsi que les effectifs de la Section d'Intervention, de la Brigade Anti-Criminalité et de l'Unité Cynophile légère. Elles ont pour but de lutter contre les incivilités. Le dispositif est complété par des UFM et par les gendarmes qui assurent l'arrivée des jeunes gens en zone gendarmerie.

Le renforcement de la « cohésion Police/Population » à Rennes:

La DDSP dispose de trois postes de délégués à la cohésion police-population sur le centre-ville de Rennes mais également sur les quartiers de Villejean et du Blosne.

La mission des délégués est d'entretenir un lien et un réseau avec les divers acteurs de quartier, les associations de commerçants et délégués de quartier, les transports publics, les bailleurs et les particuliers.

La mise en valeur et la saisine renforcée de la **psychologue et du travailleur social** en fonction à l'hôtel de Police de Rennes. La psychologue et le travailleur social interviennent régulièrement auprès des personnels afin de les sensibiliser sur la prise en compte des affaires de violences ainsi que sur l'accueil des victimes et sont systématiquement associés lors d'arrivées des nouveaux fonctionnaires sur le département. Ils sont les correspondants privilégiés de la Brigade de Protection de la Famille notamment pour trois publics vulnérables: les personnes âgées maltraitées, les mineurs et les femmes victimes de violences.

L'accueil des jeunes au sein du Centre d'Education Citoyenne et de Loisirs (C.E.C.L.)

Cette déclinaison locale d'une structure de type CIJ bénéficie d'un agrément accordé par les services en charge de la jeunesse et des sports pour un accueil sans hébergement. Ouvert toute l'année et installé dans le quartier du Blosne depuis novembre 2000, quatre policiers titulaires ou contractuels assistés de personnels issus du service civique accueillent les jeunes pour des activités orientées autour de la pratique sportive et du rappel à la règle. A côté de cette mission principale qui bénéficie en priorité à des familles issues de la ZSP, le CECL offre, en relation avec l'Education Nationale une prise en charge ponctuelle des jeunes faisant l'objet d'une exclusion scolaire provisoire.

Pour donner sens à cette mesure et afin qu'elle ne soit pas considérée comme une période d'oisiveté, un accueil et un travail autour du rappel à la règle est imposé. Enfin, une aide au devoir est également proposée.



Partenariats

Convention de coordination entre la police municipale et le groupement de gendarmerie:

Dans une recherche de synergie, 6 communes se sont engagées dans la signature d'une convention (Le Rheu, Vitré, Montfort sur Meu, Laille, Guichen, Saint Méen le Grand.)

Poussant cette volonté de mobiliser les acteurs de la prévention de la délinquance au delà des forces de l'ordre, et pour mobiliser l'ensemble des habitants sur cette problématique, les communes de Cesson Sévigné et de Chartres de Bretagne ont signé un protocole de participation citoyenne.

Création de l'équipe mobile pluridisciplinaire pour mineurs Cie Redon (CRIFEM – Equipe Mobile Crise intra-familiale):

Il s'agit d'un partenariat de prévention avec le Centre hospitalier Guillaume Régnier (Pôle hospitalo-Universitaire de Psychiatrie de

l'Enfant et de l'Adolescent) dans le cadre d'un dispositif de prise en charge des enfants et/ou adolescents exposés à des violences intra-familiales (au profit de la compagnie de Redon) avec la mise en place d'une équipe mobile pour enfants et adolescents, conduite par le professeur TORDJMANN.

Partenariat avec le Comité Régional des Banques de Bretagne:

Le 28 mai 2014, a été signée une convention de partenariat entre le Comité Régional des Banques de Bretagne (CRBB), le Préfet de région et le commandant de la Région de gendarmerie de Bretagne. Cette convention vise à renforcer la collaboration entre les services de la gendarmerie nationale et le Comité régional des banques de Bretagne, notamment dans la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans le réseau bancaire.

L'alerte commerces 35:

En novembre dernier s'est tenue à la CCI Rennes la réunion bilan du dispositif ALERTE COMMERCES 35, en présence des CCI de Rennes, St-Malo-Fougères, du président du syndicat des buralistes 35, du président des bijoutiers de Bretagne et de la responsable de « l'union du commerce » (Rennes et périphérie, 650 adhérents).

L'unité d'accueil médico-judiciaire (audition des mineurs)

L'unité d'audition des mineurs, implantée dans les locaux du service de médecine légale sur le site du CHU de Pontchaillou à Rennes, est à la disposition des unités de gendarmerie et des services de Police depuis le 10 juin 2013. La BPDJ y assiste régulièrement les brigades de gendarmerie du département dans le recueil de la parole pour des mineurs victimes d'agressions sexuelles ou violences. L'unité a réalisé 63 auditions sur l'année 2014.

En ce qui concerne les nombreux dispositifs mis en œuvre par les services de gendarmerie, on peut noter:

Les interventions de la brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ):

Armée de 5 militaires, la BPDJ a effectué, au cours

de l'année scolaire 2013-2014, 406 actions préventives donnant lieu à 1 056 interventions (455 actions pour 1 064 interventions en 2012-2013) au sein de différentes structures (écoles primaires, collèges, lycées, entreprises, centres de formation, collectivités territoriales, administrations, associations, maisons de jeunes, forums, JDC...) auprès de 27 112 personnes, dont 7 096 lors d'actions extra-scolaires (32 453 dont 12 238 actions extra-scolaires en 2012-2013), à partir des thèmes suivants : la loi, internet et ses dangers, les produits toxiques.

Les Opérations Tranquillité Vacances:

Inscriptions du 1er janvier au 31 décembre : 6 484 en 2014 (5 884 en 2013)

Inscriptions période estivale (juillet-août) : 4 215 en 2014 (3 783 en 2013)

Les opérations Ville Vie Vacances:

Au cours de la période estivale, la BPDJ participe activement à l'opération Ville-Vie-Vacances sur tout le département en visitant et contrôlant des accueils collectifs de mineurs. La BPDJ a ainsi rencontré 33 88 mineurs et encadrants dans 123 structures.

53 correspondants sécurité-école:

Ils sont en contact régulier avec les chefs d'établissement, les Conseillers principaux d'éducation, les assistantes sociales et infirmières. Les militaires référents violences intra-familiales: implantés dans chaque brigade du département, sont aujourd'hui mieux formés à la problématique, grâce à une formation interne continue. En 2014, **946 faits de VIF** ont été recensés (contre 907 en 2013).

L'intervenant social gendarmerie (ISG):

L'ISG a traité 310 dossiers, dont 178 concernaient des cas de violences intra-familiales. Les autres situations concernent des conflits pour garde d'enfants, des affaires de mœurs mineurs/majeurs ou de majeurs vulnérables.

Son activité a été portée de 50 % de janvier à juin 2014 à 70 % à compter de juillet 2014.

Les opérations tranquillité seniors (OTS):

Le processus se décline en plusieurs phases : renseignement et identification des vulnérabilités, démarche partenariale (acteurs institutionnels,

associations d'aide aux victimes), prévention situationnelle, information du public, formation et sensibilisation des unités, surveillance, intervention (dans cadre de l'urgence, de la PJ...). A ce titre, les référents-sûreté dispensent des séances de sensibilisation (maisons de retraite, clubs, associations). Ainsi, 7 réunions publiques, dont un forum, ont été tenues en 2014, au profit de 460 seniors.

Le dispositif de participation citoyenne:

Il permet de mieux lutter contre la délinquance de proximité, notamment les cambriolages. Conventions signées ou en cours de signature: Laignelet (Cob Fougères) - Chartres de Bretagne (Cie Rennes) - Montfort-sur-Meu.

L'accent mis sur la lutte contre les conduites addictives

Une enveloppe de 166 444 € (150 044 € en dotation initiale et 16 400€ en dotation complémentaire) sur les fonds MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et Conduites Addictives) a permis d'aider la réalisation d'actions de prévention au profit des jeunes, des femmes, des publics en difficulté et de la prévention dans la

sphère professionnelle. 29 structures ont été retenues dans le cadre de l'Appel à projets mis en œuvre par la Préfecture et la DDCSPP.

Focus sur les actions des référents-sûreté gendarmerie

Principales actions conduites:

- Des réunions au niveau local : 155 commerçants, artisans ou entreprises et 78 élus ont été sensibilisés. 11 réunions publiques ont aussi été organisées avec les habitants.
- 51 consultations de sûreté individuelles (prévention technique de la malveillance, effectuées par les référents et correspondants sûreté, 30 en 2014), dont 25 pour des entreprises et 11 au profit de collectivités (déchetteries, lieux publics)
- 9 ateliers sûreté spécifiques : au profit des petits commerçants, de responsables d'agences bancaires, de directeurs de supermarchés, de responsables d'exploitations agricoles et de responsables de concessions de machines agricoles
- 7 actions d'accompagnement de maîtres d'ouvrage dans un projet de construction.

2.2 LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

2.2.1 L'ANNÉE 2014 : UN RELÂCHEMENT DES COMPORTEMENTS ET UNE DÉGRADATION DE L'ACCIDENTOLOGIE EN ILLE-ET-VILAINE

Le nombre d'accidents corporels, et de blessés sur nos routes a connu une nette augmentation en 2014 : +14 % pour les accidents et +7,95 % pour les blessés.

Le nombre de tués sur les routes a fortement augmenté : 63 personnes tuées en 2014 contre 45 en 2013, soit une augmentation de 40 %.

Autrement dit, cela a représenté sur les routes d'Ille-et-Vilaine :

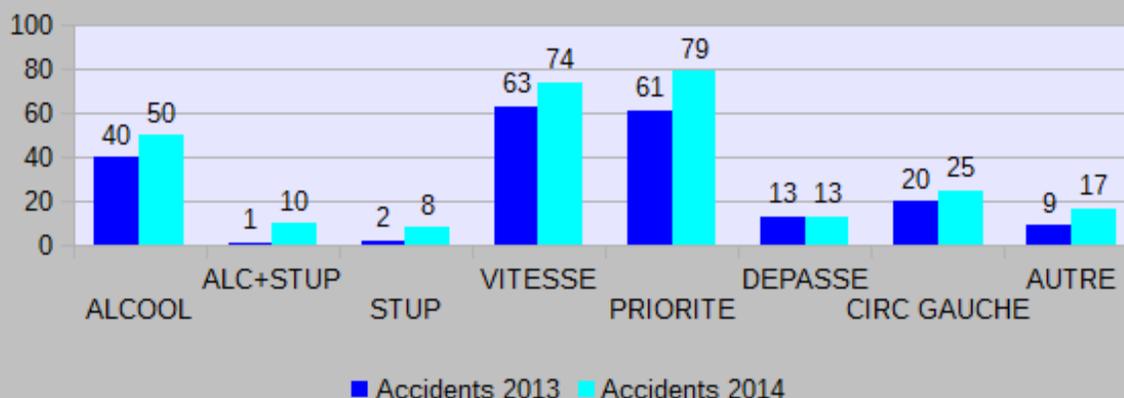
- Plus de 5 tués par mois
- Plus d'une personne décédée par semaine
- Mais également plus de 300 blessés par jour

11 % d'entre eux étaient des motards. Les piétons et les personnes de plus de 65 ans représentent respectivement 16 % et 21 % des tués. La mortalité

des jeunes de 18-24 ans a augmenté: 11 tués en 2014. La vitesse, et les conduites addictives demeurent les causes majeures des accidents mortels (58 % des accidents) : de ce fait, une forte proportion d'accidents mortels n'impliquant qu'un véhicule est observée.



CAUSES DES ACCIDENTS 2014



2.2.2 DES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR TOUT LE TERRITOIRE

Les services de l'État (Coordination sécurité routière de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et les forces de l'ordre) réalisent régulièrement des actions de sensibilisation auprès de la population afin de faire diminuer le nombre de victimes sur les routes.

Toutes ces actions de prévention des services de l'État sont réalisées dans le cadre du Document Général d'Orientations (DGO) 2013/2017 signé le 13 mai 2013 pour la sécurité routière qui définit les grands enjeux du département.

Les actions de prévention se sont déclinées sous forme d'actions de partenariat, telles que les signatures de charte, ou sous forme d'actions de sensibilisation (Foire de Rennes, lors des départs en vacances, établissements scolaires, entreprises, et auprès de tous les usagers de la route...).

La coordination Sécurité Routière de la DDTM35 a sensibilisé en 2014 près de 30 000 personnes lors de 90 actions réparties sur les quatre arrondissements et sur 35 communes.

Plusieurs actions phares se sont déroulées:

- Établissement du premier Plan Départemental de Contrôles Routiers;
- Signature d'une charte avec l'Association Générations Mouvement d'Ille-et-Vilaine (Seniors);
- Augmentation des actions de sensibilisation auprès des seniors.

- Initiative : réaliser des actions de sensibilisation auprès des personnes en situation d'handicap;
- Suite de l'opération "Cyclistes : une route sans danger, c'est possible" lors des épreuves sportives en Ille-et-Vilaine;
- Partenariat avec les services de l'Éducation Nationale lors de la semaine de la sécurité routière dans les établissements scolaires;
- 1ère réunion décentralisée pour les décideurs (entreprises, collectivités) en partenariat avec la Carsat, la Médecine du travail de St Malo et le club SRE35;
- Opération innovante « Prenez ma place » regroupant 32 partenaires provenant de tous les milieux;
- 1ère réunion plénière des élus référents sécurité routière d'Ille-et-Vilaine.

Communication

Grâce aux partenariats noués avec les organes de presse locaux, les actions de sensibilisation de l'État en Ille-et-Vilaine ont pu être relayées régulièrement durant l'année 2014.

Les messages locaux ont pu ainsi, démultiplier les messages nationaux pour permettre une prise de conscience par tous les usagers de la route, et répondre aux enjeux spécifiques d'Ille-et-Vilaine.

2.2.3 UNE ACTION DE SECURISATION DES INFRASTRUCTURES

La DDTM a instruit en 2014 1 297 dossiers relatifs aux transports exceptionnels. Elle veille ainsi en lien avec les gestionnaires routiers, à ce que les infrastructures empruntées soient cohérentes avec les caractéristiques de ces transports.

La DDTM pilote également des actions de sécurisation des passages à niveau : elle a accompagné les collectivités pour la réalisation de diagnostics communaux. Elle a également participé au groupe de travail réunissant RFF (Réseau Ferré de France), et la SNCF. A partir des diagnostics réalisés, le groupe de travail a analysé les mesures

possibles de sécurisation de ces passages à niveaux. Par ailleurs, la DDTM pilote des cellules mixtes, instances d'échange entre acteurs de la sécurité routière, visant à formuler des analyses de sécurité à la demande des collectivités. Ainsi, 11 cellules mixtes se sont déroulées en 2014 et ont permis de dégager des solutions de sécurisation. Enfin, la mise en place de radars pédagogiques et répressifs s'est poursuivie en 2014, avec la mise en service du radar vitesse moyenne sur la RD137. Cet équipement permet de modérer la vitesse des usagers, une des premières causes d'accidents en Ille-et-Vilaine.

2.3 LA PRÉVENTION DES RISQUES ET LA GESTION DES GRANDS ÉVÉNEMENTS

L'information et la sensibilisation des maires sur l'élaboration des plans communaux de sauvegarde (PCS) ont été poursuivies en 2014. La Direction des sapeurs pompiers, en collaboration avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), a organisé, à la suite du renouvellement des conseils municipaux, 7 réunions d'information et d'échanges regroupant à chaque séance, une trentaine d'élus, sur le rôle du maire dans le cadre d'opérations de secours et de sauvegarde et sur l'élaboration du plan communal de sauvegarde.

Fin 2014, sur les 353 communes d'Ille-et-Vilaine, 166 ont réalisé leur PCS et 111 sont en cours de

réalisation. 112 communes ont réalisé leur dossier d'information communale sur le risque majeur - DICRIM.

Enfin, trois exercices cadres Plan Communal de Sauvegarde ont été réalisés dans les communes de Landavran, Bain de Bretagne et Châteaubourg. Par ailleurs, le déploiement du nouveau système d'alerte et d'information des populations (SAIP) s'est concrétisé en 2014 par l'installation d'une nouvelle sirène sur Rennes et la modernisation des deux autres sirènes à Redon et Mordelles. Une douzaine d'autres sites sera mise à niveau au cours de l'année 2015.

2.3.1 LA RECHERCHE D'UNE EFFICACITÉ OPTIMALE DES POLITIQUES DE PRÉVENTION DES RISQUES

La prévention des risques technologiques

Sept établissements en Ille-et-Vilaine sont concernés par l'élaboration de 5 Plans de Prévention des Risques Technologiques (sites SEVESO AS). 4 sont approuvés, le 5ème qui concerne BJ 75 à Redon a été annulé par le tribunal administratif de Rennes pour des questions de forme. L'élaboration d'un nouveau PPRT, obligatoire en application du Code de l'Environnement, sera relancée en 2015.

Suite au projet de la ville de Redon d'établir son schéma directeur d'évacuation des eaux pluviales et pour répondre aux interrogations du directeur de l'entreprise BJ 75, sur la modification corrélative de l'environnement physique et juridique de son entreprise, deux réunions de travail ont été organisées en sous-préfecture et ont permis d'ap-

porter des réponses adaptées sur la transformation des étangs du Thuet, le point de rejet des effluents traités de BJ 75, la rétention de 1500 m3 et les réserves en eau d'extinction en cas d'incendie. En tout, ce sont 12 arrêtés préfectoraux d'autorisation ainsi que 4 arrêtés d'enregistrement au titre de la réglementation des installations classées qui ont été délivrés en 2014 en Ille-et-Vilaine.

Après l'approbation du PPRT des sites Antargaz-Total de Vern-sur-Seiche approuvé en novembre 2013, les services de l'État avec les collectivités et entreprises concernées ont mis au point une convention de financement qui permettra aux propriétaires concernés de faire application de leur droit de délaissement.

Par ailleurs l'État surveille les installations d'entreprises dont l'activité comporte des risques technologiques importants, notamment au titre du régime SEVESO. Il porte à connaissance des collectivités compétentes en matière d'urbanisme un document d'information sur les risques industriels générés par ces entreprises (DIRI). Ce document apporte les éléments nécessaires pour intégrer la problématique risque technologique lors de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme. 12 installations en 2015 ont fait l'objet d'un DIRI.

L'activité de planification relative aux risques technologiques et infrastructures a donné lieu en 2014 à l'organisation de plusieurs exercices. S'agissant des sites Seveso, les sites de Gruel Fayer à Châteaubourg, Hypred à Dinard et Linde Gas à Noyal sur Vilaine ont ainsi fait l'objet de manœuvres. Un scénario de fuite enflammée sur une canalisation de gaz proche de l'aéroport a également permis à l'ensemble des services concernés de tester les relations entre les différentes structures de gestion de crise. Enfin, un exercice grandeur nature de recherche d'une épave d'avion – activation du dispositif spécifique ORSEC SATER - a pour la première fois, été organisé sur le secteur de la Rance afin d'inclure, avec succès, les personnels de la SNSM aux opérations de recherche.

En outre, les PPI des sites SEVESO seuil haut LESEUR et DE SANGOSSE ont été soumis à consultation publique fin 2014, permettant leur approbation par arrêté préfectoral dans les premières semaines de 2015. Les PPI des sites Hypred et Gruel Fayer sont en cours de finalisation. De plus, chaque site Seveso du département a fait l'objet d'une fiche réflexe comportant les éléments essentiels d'information en cas d'incident majeur.

La prévention des risques naturels



Une succession d'événements météorologiques a concerné le département d'Ille-et-Vilaine du 23 décembre 2013 au 7 janvier 2014 puis du 1er au 17 février 2014 touchant particulièrement le territoire de Redon.

Territoire le plus bas de Bretagne, il correspond à la plus grande confluence de l'ouest de la France, avec pas moins de neuf rivières et deux canaux convergeant vers Redon. La ville elle-même se situe en fond d'estuaire de la Vilaine à moins d'un mètre au-dessus de la mer, à 40 kilomètres de l'océan.

Le département d'Ille-et-Vilaine est particulièrement exposé aux risques d'inondations qu'elles soient d'origine fluviale ou par submersion marine.

Dès à présent, notamment lors des révisions des documents d'urbanisme, l'attention des élus est attirée sur l'évolution des risques liée aux impacts du changement climatique et la nécessité de penser l'aménagement en les prenant en compte.

L'année 2014 a permis d'avancer fortement dans la mise en place de la directive européenne inondations, traduite en droit national par la délimitation de Territoires à Risque Important d'inondations (TRI). L'Ille-et-Vilaine, la zone retenue, est une zone continue qui va de Rennes à Redon sur l'ensemble de ce tronçon de la Vilaine.

Ce choix concerté est celui des services locaux de l'État (Préfecture et DREAL) et des collectivités territoriales. Il s'est avéré pertinent compte tenu des inondations importantes constatées sur ce secteur en décembre 2013 et janvier/février 2014. Les services de l'État ont néanmoins maintenu une approche globale de la gestion des crues de la Vilaine, en positionnant le plan local de gestion des risques d'inondation (PLGRI) au cœur des préoccupations de la CLE du SAGE Vilaine.

Suite aux événements météorologiques qui ont concerné le secteur de Redon, deux réunions de retour d'expérience animées par le sous-préfet de Redon ont pu dégager des axes de progrès:

- L'amélioration de l'annonce des crues, grâce à des modèles hydrauliques de cartographie prévisionnelle des zones inondables;
- La création d'un PCO à la sous-préfecture de Redon en cas de crise avérée;

- la coordination des interventions sur voiries départementales avec le projet ambitieux d'une information télématique du public coordonnée par les services des routes des trois conseils généraux concernés, sur les axes fermés au public et les déviations conseillées.

Pour ce qui concerne les risques littoraux, les études en vue de l'élaboration des plans de prévention des risques de submersion marine sur les secteurs de Saint-Malo et des marais de Dol se sont poursuivies en 2014 avec de nombreuses difficultés techniques et politiques. Une mission d'expertise a été désignée par la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable fin 2014 pour analyser les études au regard des spécificités du marais de Dol.

Parallèlement à l'instruction de ces Plans de Prévention des Risques Littoraux, les connaissances actuelles sur l'aléa ont été communiquées aux communes concernées pour prendre en compte les risques sur ces territoires et adopter des mesures adéquates pour réduire les dommages aux personnes et aux biens.

Sur le département d'Ille-et-Vilaine, on identifie deux Territoires à Risques importants d'Inondation (TRI) :

- Sur le bassin de la Vilaine de Rennes à Redon;
- Sur le secteur littoral de Saint-Malo à Pontorson comprenant le marais de Dol.

Les cartographies précises des zones inondables sur le TRI Vilaine pour plusieurs fréquences d'événements ont été présentées lors de différentes réunions avec les collectivités concernées.

A l'échelle du bassin Loire Bretagne, un plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) a été élaboré en 2014 et est actuellement soumis à la consultation du public jusqu'au 18 juin 2015. Il fixe les objectifs en matière de gestion des risques sur l'ensemble du bassin. Sur chaque territoire à risque, devront être élaborés en 2015 et 2016 une stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) compatibles avec les objectifs du PGRI.

La prévention des risques de submersion marine (PPRSM)

PPRSM du marais de Dol:

Depuis la prescription du PPRSM du marais de Dol le 23 juillet 2010, un important travail de dialogue

avec les communes concernées a été mené, qui s'est traduit par de nombreuses réunions.

3 réunions du comité de concertation locale PPRSM se sont tenues en 2014 mais n'ont pas permis d'aboutir sur un scénario partagé avec les collectivités.

Des échanges développés au cours de la rencontre en date du 4 décembre 2014 entre les élus et la ministre de l'écologie a été retenu la difficulté que pose la superposition des réglementations dans ce secteur.

Elle a souhaité disposer d'une étude prenant en compte la spécificité de la baie du Mont-Saint-Michel au regard des risques de submersion marine et proposé la nomination rapide d'experts pour examiner la situation de manière à bien définir la protection nécessaire ainsi que l'aléa.

Par ailleurs, elle a souhaité mettre à profit l'observation des grandes marées du printemps 2015 afin de mieux évaluer les inondations prévisibles dans la baie.

En conséquence, la ministre a demandé au préfet le report de l'enquête publique et n'a pas exclu de prendre en compte les travaux de rénovation de la digue, envisagés par le conseil général, dans une nouvelle version du PPRSM.

PPRSM de Saint-Malo:

Le PPRSM de Saint-Malo ne rencontre pas les mêmes difficultés que celui du marais de Dol. Toutefois, le travail du bureau d'étude doit prendre en compte l'urbanisation existante dont le réseau d'assainissement ainsi que la défaillance des écluses pour réaliser la carte de référence. La question des hypothèses prises en compte s'agissant de la fiabilité des écluses (défaillance totale ou non) a été soumise au ministère de l'Écologie.

La prévention des pollutions et des risques chroniques

Certaines activités industrielles sont sources, de manière ponctuelle ou chronique, d'émissions de polluants dans l'air, l'eau, les sols. La maîtrise de ces émissions constitue une priorité, au regard des enjeux de sécurité et de santé, pour les services de l'État qui effectuent tout au long de l'année des contrôles. L'inspection des installations classées en DREAL a ainsi mené 125 inspections en Ille-et-Vilaine dans des établissements autorisés au titre

de la réglementation des installations classées, sur des thèmes axés sur la prévention des pollutions et des risques accidentels.

Par ailleurs, des contrôles inopinés de la qualité des rejets ont été diligentés et réalisés par des laboratoires agréés sur 21 établissements en Ille-et-Vilaine. Lorsque des dépassements significatifs d'une valeur limite de rejet autorisée ont été constatés, ils ont fait l'objet d'un procès-verbal et d'une mise en demeure.

Afin de respecter les objectifs de la directive cadre sur l'eau, qui fixe des objectifs de réduction de certaines substances dangereuses et un objectif de bon état des eaux de surface, une action pluriannuelle a été initiée en 2009 pour rechercher et réduire les substances dangereuses pour le milieu aquatique présentes dans les rejets des installations classées. En Ille-et-Vilaine, cette action a conduit à la prescription d'analyses complémentaires dans les rejets de 52 établissements classés.

Enfin, en 2014, un travail d'identification des établissements visés par la directive relative aux émissions industrielles a été mené : 57 établissements ont ainsi été recensés en Ille-et-Vilaine pour lesquels les exploitants ont été rappelés à leurs obligations réglementaires.

La surveillance de la qualité de l'air en Bretagne est assurée par l'association Air Breiz qui mesure en continu les polluants urbains nocifs et informe les services de l'État, les élus, les médias et le public des pics de pollution. En 2014, 4 épisodes avec un dépassement du seuil d'Information et de Recommandation du public concernant les particules en suspension inférieures à 10 micromètres (PM10) ont été constatés pour Rennes.

Le deuxième plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération rennaise est en cours d'élaboration et concernera la période 2015-2020. Son périmètre comprend les 43 communes de Rennes Métropole et s'étend à la commune de Melesse, incluse dans l'unité urbaine. Après consultation des autorités locales, le projet de plan fera l'objet d'une enquête publique, en vue d'une approbation début 2015.

La prévention du bruit dans l'environnement

La mise en œuvre de la Directive Bruit (logements existants):

La directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement définit une

politique basée sur une cartographie du bruit des infrastructures routières et ferroviaires et la mise en œuvre de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) qui identifient les Points Noirs du Bruit (PNB) et fixent les conditions dans lesquels ils seront traités.

Cette démarche, pilotée par la DDTM, a été menée progressivement en 2 étapes :

La 1ère étape, qui concerne les voies routières (trafic > 8400 véh/j) et les agglomérations de plus de 250 000 habitants a abouti en 2012, à l'approbation de PPBE par chacune des autorités compétentes (État, Conseil Général et Rennes Métropole). Au travers de leurs plans d'actions, ils assurent désormais la résorption des bâtiments identifiés PNB par des traitements à la source ou par isolation de façade.

Dans le cadre du PPBE État, suite aux diagnostics réalisés fin 2013, 11 conventions permettant de subventionner (de 80 à 100 %) des travaux d'isolation acoustique de façades ont été passées avec les propriétaires de bâtiments identifiés PNB. La 2ème étape qui concerne les voies routières (8 200 < trafic > 16 400 véh/j) et les voies ferroviaires (82 < trafic > 164 trains/j) a abouti en 2014 à l'approbation des cartes de bruit des voies routières et ferroviaires concernées.

Sur la base de cette cartographie, l'État, le Conseil Général et les 7 communes concernées (St Malo, Vitré, Fougères, Lécousse, Beaucé, Pleurtuit et La Richardais) doivent désormais élaborer leurs PPBE courant 2014/2015.

La révision du classement sonore des voies routières et ferroviaires (logements neufs):

Suite au réexamen par RFF des hypothèses de classement sur les voies ferrées, la DDTM a engagé en 2013 la révision du classement sonore. Cette démarche a abouti en janvier 2014 à la modification de l'arrêté de classement sonore concernant la ville de Rennes.



Cette démarche, qui concerne les voies ferrées, sera poursuivie sur le reste du département en 2015.

En outre, la DDTM a engagé en fin 2014 le réexamen du classement sonore des voies routières. Après le

recueil des données de trafic actualisées auprès des gestionnaires de voirie, la révision sera lancée au 1er trimestre 2015. Pour information, le linéaire de voies routières actuellement classé est de 1158 km.

2.3.2 LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS CONTRE LES RISQUES SANITAIRES

La prévention contre les risques sanitaires

Le plan pandémie grippale a été signé en décembre 2014 et diffusé à l'ensemble des services concernés.

Il convient de souligner que ce plan se décline en trois phases permettant une adaptation à l'importance de l'épidémie : vaccination de la population par les généralistes, vaccination dans les structures hospitalières et enfin mise en place de centres de vaccination dédiés.

Les contrôles de qualité de l'eau

Les services de l'État contrôlent la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. En 2014, 2 591 prélèvements ont été réalisés pour analyses physico-chimiques et bactériologiques sur l'ensemble des installations suivies allant du captage au robinet du consommateur. Sur 1 935 contrôles en distribution, une seule non-conformité aux limites de qualité bactériologique a été mise en évidence du fait d'une faible contamination. Le prélèvement de recontrôle réalisé a montré un rapide rétablissement de la qualité de l'eau.

Depuis 2007, les périmètres de protection de 50 % des ouvrages de captages ont été contrôlés. Près de 92 % des captages d'eau disposent d'une déclaration d'utilité publique de périmètre de protection. Pour les 10 restant, les études sont en cours. La définition des périmètres de protection et des prescriptions les plus anciens mérite d'être revue ; plus de 20 % sont antérieurs à 1990, d'où un risque d'inadaptation aux risques actuels. Cinq périmètres ont été révisés, 5 sont en cours de révision.

En matière de risques sanitaires dans les établissements de bains et dans les zones de baignade en milieu naturel, 193 sites ont fait l'objet de 2 357 prélèvements.

La sécurité alimentaire

Pour assurer la sécurité sanitaire des aliments dans le département, 134 agents de la DDCSPP35 se

mobilisent dans les abattoirs, les industries agro-alimentaires, les établissements de restauration collective, les restaurants commerciaux, et sur la mission nationale d'inspection des produits importés (SIVEP à Saint-Malo). Ainsi, 1 525 inspections en entreprises ont globalement été réalisées en 2014. Les 10 abattoirs d'animaux de boucherie du département qui présentent une activité en hausse (460 000 tonnes abattues en 2014) ont été inspectés en vue de leur classement sanitaire annuel : leur bon niveau sanitaire se maintient. Les 115 agents des SIV du service de la Sécurité Sanitaire de l'Alimentation (SSA) assurent en continu cette mission de service public.

De plus, 69 inspections ont été réalisées dans des établissements d'abattage de petite taille (11 abattoirs de volailles agréés, 1 abattoir de lapins et 49 établissements d'abattage non agréés attenants à des élevages avicoles.

Des inspections ont été également menées dans tous les autres secteurs concernés tels que les ateliers viande (transformation, découpe et sous-produits), les ateliers lait, les ateliers œufs et ovo-produits, le secteur de la restauration collective (422 inspections) important pour le volet sécurité sanitaire de l'alimentation car il vise des consommateurs importants en nombre, mais aussi sensibles aux éventuels problèmes sanitaires (enfants, personnes âgées en maisons de retraite, etc, ...), le secteur entrepôts, les ateliers pêche. Les inspecteurs ont également géré 23 alertes sanitaires, avec un pic classique au moment des fêtes de fin d'année et 5 suspicions de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) qui ont mobilisé les agents sur le terrain ainsi que dans les établissements suspectés. Les inspecteurs ont également géré 23 alertes sanitaires, avec un pic classique au moment des fêtes de fin d'année et 5 suspicions de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) qui ont mobilisé les agents sur le terrain ainsi que dans les établissements suspectés.

En 2014, le **SIVEP (Service d'Inspection Vétérinaire et Phytosanitaire aux frontières)**

Saint-Malo totalise 45% des arrivages bretons. 166 inspections en PEC (Point d'entrée Communautaire, chargé du contrôle phytosanitaire d'importation des végétaux et des produits végétaux) pour 43 700 t et 77 contrôles en PED (Point d'Entrée Désigné, chargé du contrôle d'importation des aliments pour animaux d'origine non animale) pour 311 000 t ont été diligent.

L'activité du service Sécurité Sanitaire de l'Alimentation de la DDCSPP a été marquée par la réalisation de 91 mises en demeure et de 3 fermetures administratives d'établissement. Au plan pénal, 40 Procès-Verbaux ont été dressés.

Près de 20 000 certificats à l'export, vers des pays hors de l'Union-Européenne, ont été délivrés en 2014, soit + 15% par rapport à 2013 et même + 30% par rapport à 2012. L'activité à l'export des Industries Agro-Alimentaires (IAA) breilliennes se maintient à la hausse, malgré l'embargo russe mis en œuvre au 1er août 2014. Ainsi, dans le secteur de la viande, 46 000 tonnes ont été exportées, principalement vers la Chine, la Russie, Hong Kong, etc... Dans le secteur des produits de la mer, qui génère à lui seul 6 500 certificats en 2014, 1 500 tonnes ont été exportées, vers une trentaine de destinations (Hong Kong, Moyen Orient, Singapour, Chine, etc, ...). Dans le secteur laitier, certaines entreprises ont subi de plein fouet l'embargo russe, mais de nouveaux marchés décrochés ont permis d'exporter plus de 47 000 tonnes de produits laitiers avec 2 350 certificats délivrés (1% de hausse par rapport à 2013). 13 missions d'audit ont également eu lieu en 2014 et ont été préparées avec la DGAL et FranceAgriMer, et accompagnées sur le terrain.

Pour ce qui concerne l'activité du Service Santé et Protection Animales de la DDCSPP

La certification sanitaire aux échanges et à l'exportation poursuit sa progression: 5 426 certificats délivrés, soit + 15 %. (60 % aliments pour animaux et sous-produits, 20 % animaux vivants, 15 % semences, 5 % produits techniques).

Contrôles des élevages

Mise aux normes bien-être des conditions d'hébergement des truies:

Afin de prévenir un contentieux européen quant à l'obligation d'élever les truies en groupe à partir du 1er janvier 2013, les autorités Françaises ont établi pour l'année 2013 et jusqu'au 30 mars 2014 un

plan de contrôle national et prioritaire. Ainsi, des contrôles exhaustifs de tous les élevages ont été conduits par les agents habilités des Directions Départementales en charge de la Protection des Populations. S'agissant du département d'Ille-et-Vilaine, au 1er janvier 2014, 159 élevages restaient sous mise en demeure de se mettre en conformité avant le 30 mars 2014. A l'échéance, 468 élevages étaient déclarés conformes. Au total, seuls 4 éleveurs ont fait l'objet de procès verbaux d'infraction et se sont vu proposer une composition pénale de 600 à 2000 € selon la taille de l'élevage.



Tuberculose bovine:

Fin juin 2014, tous les cheptels classés à risque tuberculose et mis sous surveillance particulière depuis 2012 ont fait l'objet de trois séries de contrôles favorables. Des résultats favorables étant obtenus sur les populations de blaireaux du secteur concerné, il est apparu possible de lever le classement à risque tuberculose de la totalité des cheptels en lien de voisinage.

Restent encore sous surveillance six cheptels, dont la situation sera réévaluée après la campagne de prophylaxie 2014-2015 au vu des résultats obtenus.

Alerte Influenza Aviaire Hautement Pathogène:

En novembre, plusieurs foyers d'influenza aviaire ont été déclarés dans des élevages de volailles en Allemagne, Angleterre et Pays Bas. La souche virale isolée, H5N8, très pathogène pour les volailles, notamment les poules, dindes et pintades, représente un danger sanitaire et économique considérable pour l'ensemble de la filière avicole. Le ministre en charge de l'agriculture a décidé par arrêté du 27 novembre 2014 de relever le niveau de risque en matière d'influenza aviaire de négligeable à modéré.

Aussi l'inspection sanitaire et les mesures de biosécurité dans les élevages ont-elles été renfor-

cées ainsi que la surveillance de la mortalité chez les oiseaux sauvages, notamment les cygnes, les oies et les canards.

Dans certaines communes présentant un risque particulier, du fait de la présence de zones humides qui attirent de nombreux oiseaux migrateurs, des mesures supplémentaires ont été mises en place telles que le confinement en bâtiments ou dans des parcs protégés par des filets (sauf dérogação) et

l'interdiction des rassemblements d'oiseaux (expositions, ventes, concours).

La DDCSPP a sensibilisé particulièrement les acteurs de terrain : vétérinaires, ONCFS et fédération des chasseurs. Une communication a été faite aux éleveurs de volailles via leurs groupements et une information spécifique a été prodiguée aux maires du département.

2.3.3 L'ACTION DE L'ÉTAT POUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR ET LA REGULATION ECONOMIQUE

Mille neuf cent quatre-vingt deux contrôles d'entreprises ont été effectués donnant lieu à:

- 412 avertissements;
- 201 mesures de police administrative;
- 29 procès-verbaux.

D'autre part, 1937 réclamations de consommateurs et de professionnels ont été enregistrées.

Plusieurs faits ont marqué l'année 2014:

- Injonction pour mise en conformité d'une aire de jeux à Rennes présentant des dangers pour ses utilisateurs en raison notamment de la proximité de voies de circulation;
- Procédure contentieuse pour tromperie sur les risques inhérents à l'utilisation d'un complément alimentaire comportant des teneurs en caféine plus de trois fois supérieures à la dose journalière maximale admise;
- Procédure contentieuse à l'encontre d'un site

de vente en ligne à la suite de nombreuses plaintes pour défaut de livraison et absence de remboursement de la commande.

Secteur remise directe

Les établissements qui remettent leurs produits animaux ou d'origine animale directement aux consommateurs sont dénommés « établissements de remise directe ». Il s'agit notamment des restaurants fixes ou ambulants, des boucheries, traiteurs, poissonneries. Deux temps forts d'inspection en remise directe ont été réalisés à l'été 2014 (Opération Interministérielle Vacances) et au fin d'année (Opération Fêtes de Fin d'Année), avec quelques inspections conjointes avec le service « Protection du Consommateur et Régulation Economique ». Globalement, ce secteur a donné lieu à 457 inspections, dont 78 opérations de retrait pour 1 392 Kg de denrées alimentaires obérées.

2.3.4 LA SECURITE DES LIEUX OU DES ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DU PUBLIC

Les commissions de sécurité des établissements accueillant du public

Les commissions compétentes en matière de sécurité des établissements recevant du public ont effectué 862 visites périodiques (800 en 2013). Au 31 décembre 2014, le taux de réalisation des visites périodiques sur l'ensemble du département était de 91 %.

Le nombre d'ERP sous avis défavorable est en baisse : 188 en 2014 pour 273 en 2013 soit une baisse de 41%.

La prévention dans les terrains de campings et de stationnement de caravanes

En 2014, le groupe de travail émanant de la sous

commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes (préfecture, gendarmerie, police, DDTM, SDIS) a rencontré 21 exploitants de camping ainsi que les maires pour les sensibiliser sur la sécurité des occupants des terrains de camping et les accompagner dans l'élaboration de leur cahier de prescriptions de sécurité et leurs procédures d'information, d'alerte et d'évacuation.

Dans un second temps, la sous-commission terrains de camping et stationnement des caravanes s'est réunie en février, septembre et décembre 2014 en formation plénière afin de vérifier si les préconisations émises par le groupe de travail avaient été suivies d'effets notamment dans le cadre des procédures d'information, d'alerte et d'évacuation des occupants du camping. Sur 17 dossiers examinés, 15 ont reçu un avis favorable.

La prévention dans les accueils collectifs des mineurs et les établissements physiques et sportives

En 2014, 52 accueils de loisirs, 47 séjours de mineurs et 16 établissements d'activités physiques et sportives ont été contrôlés par les agents de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Protection des Populations.

Elle a par ailleurs contribué à l'instruction des projets de manifestations sportives, en particulier les manifestations moto et automobiles.



2.3.5 LA GESTION DE CRISE ET DES GRANDS RASSEMBLEMENTS

La succession de tempêtes et la survenance de plusieurs épisodes de crues, en janvier et février 2014, ont nécessité la mise en place du Centre opérationnel départemental pendant 12 jours et ont mobilisé l'ensemble des agents de la DSC pendant deux mois.

Les unités territoriales du groupement de gendarmerie départementale d'Ille-et-Vilaine ont été engagées à 36 reprises dans des missions de gestion de l'ordre public à l'occasion de manifestations sur la voie publique.

La DDSP a mené 186 opérations de maintien de l'ordre en 2014 (2900 H/F), sécurisé 575 manifestations de voie publique et 42 voyages officiels. 24 opérations ont été consacrées à la sécurisation des matchs de football à Rennes.

La commémoration du centenaire en Ille-et-Vilaine

Sous l'impulsion du Premier ministre, un groupement d'intérêt public dénommé « Mission pour le centenaire de la Première Guerre mondiale 1914-2014 » avait été créé, aux fins de mettre en œuvre le programme commémoratif officiel, de coordonner les actions commémoratives des collectivités territoriales et des partenaires étrangers de la France situés sur le territoire national et de veiller à l'organisation harmonieuse de l'ensemble des activités culturelles et scientifiques qui marqueront les débuts du centenaire de la Grande Guerre.

Une déclinaison de comités à l'échelon territorial a été sollicitée auprès des départements les plus concernés. Pour l'Ille et Vilaine, le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Malo a été désigné par

le Préfet en tant que sous-préfet référent en charge d'animer le comité de pilotage départemental d'Ille-et-Vilaine du centenaire de la Première Guerre mondiale (CDC 35).

L'Ille-et-Vilaine a connu une mobilisation d'excellent niveau en 2014, qui a associé les services de l'Etat, les collectivités et les associations. Le public bretilien s'est déplacé en nombre aux différentes manifestations et cérémonies. Les chiffres de fréquentation des expositions «centenaire» ont été importants, avec un pic de fréquentation de 35000 personnes aux archives départementales.

La Direction de la Sécurité Civile a examiné les dossiers de sécurité des grands rassemblements et des manifestations festives et sportives. En 2014, 225 dossiers « grands rassemblements et manifestations festives et/ou sportives » ont été étudiés. De plus, 53 habilitations d'artificiers C4 ont été créées ou renouvelées et 4 C3 contre respectivement 21 et 2 en 2013 ; 9 CTS homologués cette année (3 en attente) contre 5 en 2013.

Des postes de commandement opérationnels et le centre opérationnel de défense ont été activés à l'occasion des grandes manifestations ou grands rassemblements :

- Le feu d'artifices de Rennes le 13 juillet (40 000 personnes);
- Le Rallye Cross de Lohéac le 1er septembre (55 000 personnes);
- le salon « SPACE » au Parc des expositions de Bruz (110 000 personnes);
- Le meeting aérien de Rennes Saint-Jacques (40 000 personnes);
- La Fête du Cheval à Rennes/Prévalaye (10 000 personnes) les 20 et 21 septembre;

- La Route du Rhum à Saint-Malo a été la manifestation la plus importante de l'année 2014, elle a réuni près de 2 000 000 personnes sur la semaine et près de 500 000 personnes

en un week-end.

Aucun incident grave n'a été à déplorer pendant ces manifestations.

2.4 LA SÉCURITÉ MARITIME

2.4.1 L'ÉVALUATION DE LA SÛRETÉ PORTUAIRE

La sûreté portuaire a pour but de détecter les menaces et les risques qui pèsent sur les ports et les installations portuaires, et de prendre les mesures de protection contre ces menaces.

Un groupe de travail chargé de la réalisation des évaluations de sûreté des installations portuaires (ESIP) Terminal passagers et véhicules du Naye-Terminal de la Bourse- Cale de la Bourse- Quais croisières de la Bourse et Saint-Louis du port de Saint-Malo a été institué par arrêté préfectoral du 19 mars 2014. Ce groupe de travail s'est réuni les 8 avril et 22 mai 2014. Ces travaux ont été présentés en Comité local de sûreté portuaire (CLSP). Les principaux sujets abordés ont été la présentation du plan de sûreté portuaire du port de Saint-Malo, les contrôles et modalités de transit des armes en zones d'accès restreint (ZAR). Les membres du CLSP ont émis un avis favorable aux

évaluations de sûreté du terminal du Naye, du terminal de la Bourse et des quais croisières du port de Saint-Malo.

Un groupe de travail a également été constitué pour assurer l'élaboration de l'évaluation de sûreté des installations portuaires du terminal agro-fourriture TIMAC du port de commerce de Saint-Malo.



2.4.2 LE BARRAGE DE LA RANCE

Le barrage de la Rance sur lequel est implantée l'usine marémotrice sert de pont routier entre les villes de Saint-Malo et Dinard. Lors de fortes affluences l'été et à l'occasion notamment de travaux, routiers ou maritimes concernant l'écluse, la sous-préfecture prend un arrêté pour réglementer la circulation automobile et/ou maritime. À cette fin, chaque année, est élaboré un calendrier des sas réalisables et non réalisables pendant la saison. Ce

calendrier restreint la fréquence des sas en faveur de la circulation automobile. Il est soumis avant sa diffusion à l'avis de la Commission nautique locale et présenté aux associations de plaisanciers et acteurs du milieu maritime, lors d'une réunion à la sous-préfecture. Les compagnies maritimes locales de transports sont également consultées. L'arrêté est pris chaque année dans le courant du mois de mars ou du mois d'avril.

2.4.3 L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS DE PLAISANCE

Les missions de contrôle des centres de formation aux permis plaisance (7 sur l'année) ont donné lieu à 3 avertissements. 112 sessions d'examen ont été réalisées en 2014 et 1904 permis de plaisance ont été délivrés, soit une augmentation de 10,4 % par rapport à 2013. En 2014, 71 manifestations nautiques ont été déclarées. Cette année a notamment été marquée par la 10ème édition de la transatlantique en solitaire « La Route du Rhum », avec 91 participants

au départ.

La mission relative à la police du rôle d'équipage des navires professionnels immatriculés à Saint-Malo s'est exercée principalement en 2014 sur les armements de pêche des cultures marines (sous statut ENIM) et de loisir nautique professionnel (vedettes à passagers, navires à utilisation commerciale). Dans le cadre de l'organisation du départ de la route du rhum, la DDTM/DML a ciblé son action sur les navires de plaisance proposant

des billetteries payantes de passagers, s'assimilant ainsi à du travail dissimulé.

Le « Seamen's club », structure d'accueil des marins étrangers en escale au port de Saint-Malo, a continué de se développer au cours de l'année 2014. Ainsi, 862 navires ont fait escale (temps d'escales entre 2 et 4 jours) dans le port de Saint Malo. 1663 marins sont venus au foyer, ce qui constitue une augmentation de la fréquentation par rapport à 2013 (1062 marins pour 688 navires).

Devant ce succès, l'association Marine Amitié Partage, qui gère cette structure, continue son développement avec l'aide de ses bénévoles. L'existence de ce service d'accueil et de bien-être des gens de mer a été particulièrement apprécié dans le traitement de l'accident survenu à bord du MV Victoriaborg, en début d'année 2014. Après avoir perdu son second capitaine en mer, le Seamen's club a soutenu l'équipage, notamment



par l'organisation d'un hommage lors d'une messe. L'armateur a remercié le port de Saint-Malo et le Seamen's club pour ce réconfort et l'aide apportée. Celui-ci a fait un don au foyer. Par ailleurs, une subvention de 3000 euros a été versée par la Direction des Affaires Maritimes.

3. ORGANISER L'IMMIGRATION ET L'INTEGRATION EN ILLE-ET-VILAINE

3.1 L'ADAPTATION DES SERVICES DE L'ÉTAT POUR MIEUX ACCUEILLIR LES NOUVEAUX ARRIVANTS

3.1.1 LA RÉORGANISATION DU SERVICE DE DÉLIVRANCE DES TITRES DE SÉJOURS POUR FAIRE FACE À L'AUGMENTATION DES DEMANDES

Le volume de titres délivrés pour l'admission au séjour, en progression constante depuis plusieurs années, a baissé de 13 % en 2014 (8158 titres définitifs) par rapport à 2013.

Titres de séjour	Volumétrie		Délais (jours)	
	2013	2014	2013	2014
1ers titres	2315	1800	166	203
Renouvellements	6367	5709	52	77
Cumul	8682	7509	218	280
Récépissés	12078	9817	-	-

*calcul effectué en concertation avec le contrôleur de gestion.

La nouvelle organisation d'accueil du public sur rendez-vous permettant de délivrer les titres a été mise en œuvre dans sa forme définitive au cours de l'année 2014. Elle doit permettre de gagner du temps de travail en back-office et de réduire les délais de traitement des dossiers ainsi que le nombre de récépissés.

L'augmentation des délais ainsi que la baisse du volume de titres délivrés en 2014, peuvent s'expli-

quer, par une application plus rigoureuse de la réglementation, dans le cadre de la lutte contre la fraude, se traduisant par un examen plus approfondi des dossiers et des vérifications plus fréquentes des documents d'identité par différents services de police. Cette nouvelle rigueur a également occasionné des départs d'utilisateurs vers d'autres départements.

3.1.2 LA PROGRESSION DES DEMANDES DE NATURALISATION

La demande de naturalisation par décret a augmenté de 10 % en 2014 (576) par rapport à 2013 (497). Les demandes de naturalisation pas mariage connaissent une stabilité par rapport à l'année 2013.

En outre, 70 % des postulants (272) ont reçu un

avis favorable (+ 10 % par rapport à 2013) en termes de naturalisation par décret. La préfecture d'Ille-et-Vilaine est retenue en vue de constituer une plate-forme régionale pour l'instruction des dossiers de demande de naturalisation, qui devrait être opérationnelle à l'automne 2015.

3.1.3 L'INTENSIFICATION DE LA LUTTE CONTRE LE SÉJOUR IRRÉGULIER

À u 31 décembre 2014, 216 éloignements sur 620 mesures d'éloignement prises sont effectifs en particulier vers la Roumanie (34), la Géorgie (13), la Chine (23) et la Mongolie (21)

l'Albanie (21), le Maroc (19), la Tunisie (10). 31 départs (14 %) ont été réalisés de manière volontaire ou avec l'aide de l'OFII.

Un suivi strict des dossiers, combiné à un nouveau procès consistant en une réactivité immédiate par la saisine des services de police et de gendarmerie dès la fin du délai de départ volontaire de l'étranger frappé par une obligation de quitter le territoire, ont permis de réduire les délais de mise en œuvre des éloignements. Ces enquêtes de police, débouchant sur la prise d'assignations à résidence, lorsque les conditions sont remplies, ont permis d'épurer plus

rapidement le contentieux relatif à ces mesures d'éloignement, lorsqu'il existe, le tribunal administratif statuant alors sous 72 heures. Les étrangers s'étant soustraits aux obligations liées à ces assignations ont fait l'objet de signalements à l'autorité judiciaire, sur les dispositions de l'article L. 624-4 du CESEDA. Au titre de l'admission exceptionnelle au séjour, 30 décisions favorables ont été prises en 201, elles représentent 40 % des dossiers instruits.

3.2 AMÉLIORER LE SÉJOUR DU DEMANDEUR D'ASILE ET FAVORISER L'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS

3.2.1 LE RÉÉQUILIBRAGE DE LA RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA DOMICILIATION DES DEMANDEURS D'ASILE

La tendance à la baisse se confirme, 998 demandes d'asile ont été enregistrées en 2014 en Bretagne (1348 dossiers en 2013). Pour le seul département d'Ille-et-Vilaine, la tendance à la baisse se stabilise aux alentours de 35 %, les russes et les mongoles demeurant les premières nationalités concernées. 37 réfugiés Syriens ont été accueillis en 2014 et 4 en 2015. Pris en charge par COALLIA, ils sont hébergés à Rennes et Betton.

La finalisation de l'organisation de l'offre d'hébergement sur la demande d'asile

Le CADA 35, géré par l'association COALLIA, constitue un seul établissement englobant 399 places disponibles pour 3 secteurs géographiques avec 133 places chacun: Territoire Nord-Est, Territoire Sud/Sud-Est, Territoire de Rennes. L'Ille-et-Vilaine dispose donc de 37 % des places disponibles en Bretagne auxquelles s'ajoute l'hébergement d'urgence -HUDA- (619 demandeurs d'asile hébergés dans des dispositifs d'urgence en Bretagne, dont 254 en Ille et Vilaine, au 31/12/2014).

Un protocole relatif au fonctionnement du dispositif d'accueil et d'Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile (HUDA) en Ille-et-Vilaine et qui définit le rôle des parties signataires (DDCSPP35, Préfecture, OFII, GCSM-SIAO, association COALLIA) dans la gestion du premier accueil et de l'hébergement d'urgence a été signé le 7 janvier 2014. Un travail de coordination entre les acteurs dans la mission d'hébergement d'urgence au titre de la mise en œuvre de ce protocole, a permis de diminuer l'impact sur le budget dédié à la prévention de l'exclusion et l'insertion des personnes vulnérables.

La demande d'asile exerce une pression constante sur le dispositif d'hébergement financé sur le Budget Opérationnel de Programme dédié à l'« Immigration et à l'Asile ».

En 2014, l'enveloppe financière a représenté 8 835 434 € pour les CADA et 2 854 468 € pour l'hébergement d'urgence. La sortie des déboutés du droit d'asile en présence indue dans les CADA ou les HUDA, alors qu'ils ont vocation à retourner dans leur pays d'origine, nécessite une action constante des pouvoirs publics pour sortir les familles, les assigner à résidence et les reconduire dans leur pays d'origine, de manière volontaire ou contrainte. Une mise en réseau des services concernés (préfecture, DDCSPP, OFII, opérateurs), et un suivi mensuel des évolutions de statut des personnes hébergées, a permis d'enregistrer en 2014 une amélioration sensible des délais de sortie des personnes déboutées, et ainsi de remettre des logements à disposition des demandeurs d'asile y ayant légitimement droit.

La convention relative à l'HUDA en Ille-et-Vilaine du 8 juillet 2014 a défini les modalités d'accueil et les différents types d'hébergement : appartements, gîtes, hôtels (...).

Au 29 décembre 2014 le département comptait :

- 395 personnes hébergées au CADA 35 soit un taux d'occupation de 99 % dont 328 demandeurs d'asile soit 83 %;
- 254 personnes hébergées en HUDA 35 dont 152 demandeurs d'asile soit 60 % du taux d'occupation, dont 42 % en appartements;
- 649 personnes hébergées sur les 2 dispositifs (CADA 35 et HUDA 35) dont 480 demandeurs d'asile soit 74 %;
- Le taux d'occupation des personnes en présence indues (réfugiés, protection subsidiaire, déboutés) est de l'ordre de 17 % pour le CADA et de 31 % pour l'HUDA.

Crédits 2014

CADA 35 : 3 248 564,00 €

HUDA 35 : 1 620 468,79 €

Dispositif sanitaire du Centre de Rétention Administrative CRA : 168 272,00 €

Un travail spécifique sur les ménages déboutés

Les procédures de contentieux réalisées par COALLIA, les courriers envoyés par la DDCSPP, les rendez-vous d'information à la Préfecture, les réunions collégiales des déboutés du droit d'asile, les procédures d'éloignement ont favorisé la réalisation de plusieurs sorties successives des structures d'accueil et ont permis de diminuer les présences indues.

3.2.2 LE PLAN DÉPARTEMENTAL D'INTÉGRATION DES POPULATIONS IMMIGRÉS S'ATTACHE À L'INTÉGRATION DE PUBLICS SPÉCIFIQUES

Au titre du Plan Départemental d'Intégration, ont été priorisées des actions relevant de la formation linguistique, de la connaissance de valeurs de la République, de l'accompagnement à destination des personnes immigrées âgées et de l'accès à l'emploi. 9 projets sur 13 ont été renouvelés soit 69 % entre 2013 et 2014.

Crédits 2014

Centre Provisoire d'Hébergement: 689 392,00 €

Actions d'intégration : 77 414,00 €

En 2014, 294 autorisations de travail (428 en 2013), de plus de 3 mois, ont été délivrées par le service Main d'oeuvre étrangère de l'unité territoriale 35 de la DIRECCTE.

Il s'agit soit d'étrangers qui résident déjà en France et sont titulaires ou demandeurs d'un titre de séjour

ne permettant pas un accès de droit au marché du travail national, soit d'étrangers résidant dans leur pays d'origine et souhaitant venir en France pour y exercer une activité salariée (introduction). 87 l'ont été dans le cadre d'une introduction, (150 en 2013) et 92 dans le cadre de renouvellements de titre de séjour salarié (125 en 2013).

Les 3 nationalités les plus représentées sont les Marocains, les Japonais (salariés en mission essentiellement), et les Américains. Les services à la personne (dont l'enseignement) puis l'industrie constituent les 3 domaines d'activité les plus concernés. La baisse sensible, entre 2013 et 2014, du nombre des autorisations de travail délivrées est principalement due à la fin de la période transitoire concernant les ressortissants Roumains et Bulgares : depuis le 1er janvier 2014, ils disposent d'un accès de droit au marché du travail français.

4. GARANTIR LA PROTECTION DES POPULATIONS FRAGILES

4.1 LES POLITIQUES DE LA VILLE : AGIR EN FAVEUR DES QUARTIERS

4.1.1 LES ACTIONS DE L'ÉTAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES QUARTIERS

La politique de la ville en direction des quartiers bénéficie du soutien de l'Etat dans le cadre des quatre Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) du département signés avec Rennes métropole, Saint-Malo, Fougères et Vitré. L'Etat a poursuivi son action en faveur des dispositifs de réussite éducative au bénéfice des jeunes de 5 à 16 ans à Rennes, Saint-Jacques de la Lande, Saint-Malo, Fougères et Dol de Bretagne. Le soutien financier de l'Etat dans le cadre des CUCS en 2014 est sensiblement au même niveau qu'en 2013 (1.480.585€ dont 600.000€ pour les programmes de réussite éducative).

4.1.2 LES OPÉRATIONS DE RÉNOVATION URBAINE

L'année 2014 s'est caractérisée par la réalisation des avenants de clôture des programmes d'intervention engagés sur Rennes, Saint Malo et Fougères. Ces avenants de sortie de convention ont permis le redéploiement de crédits et fixent les échéances pour la fin des contrats et des dispositions fiscales qui y sont adossées.

Il s'agissait de plusieurs opérations visant à faire évoluer de manière durable les quartiers et la vie des habitants de Rennes, St Malo et Fougères en désenclavant les secteurs prioritaires, en produisant une offre de logements diversifiée et répondant aux besoins des habitants déjà présents, en construisant les conditions de l'accueil des nouveaux ménages au sein de ces îlots, en créant les conditions de la cohésion territoriale et la mixité sociale, par l'apport de services et d'activités créatrices d'emplois, en lien avec les actions relevant des enjeux issus des contrats urbains de

4.1.3 UNE NOUVELLE ÉTAPE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui fixe les orientations pour l'élaboration des nouveaux contrats de ville, recentre la politique de la ville sur la réduction des écarts entre les quartiers prioritaires et les autres. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont désignés sur un critère unique, la concentration de la pauvreté calculée à partir du revenu des habitants.



cohésion sociale.

La DDTM en tant que délégation locale de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a procédé à près de 100 décisions financières en 2014 (paiements). Ainsi, les avancements financiers respectifs des conventions sont les suivants :

- Rennes 90 %;
- Saint malo 63 %;
- Fougères 58 %.

Par ailleurs, l'année 2014 a été marquée par la réalisation des évaluations qualitatives et quantitatives des programmes et par la remise des Plans Stratégiques Locaux (PSL) de Rennes et Saint Malo.

A noter la réalisation des opérations emblématiques de Prague-Volga à Rennes Le Blosne : le pôle de services d'aide à la personne, la réhabilitation des cinq tours et la résidence sociale pour jeunes actifs.

Les services de l'État ont accompagné en 2014 les collectivités et partenaires de Rennes, Saint Malo et de Redon dans la démarche de diagnostic thématique et la définition d'enjeux prioritaires par quartiers qui seront déclinés dans les Plans d'Actions territoriaux. La mise en œuvre de ces démarches doit aboutir à la contractualisation dans ces quartiers au printemps 2015.

4.2 LE SUIVI DES PUBLICS VULNÉRABLES

4.2.1 LE MAINTIEN DES HOSPITALISATIONS SANS CONSENTEMENT À UN NIVEAU STABLE

En 2014, 1 544 mesures de soins sans consentement ont été prises en Ile-et-Vilaine : 1 306 mesures pour des soins à la demande d'un tiers (SDT) et 238 mesures pour des soins à la demande du représentant de l'État (SDRE) dont 162 mesures (68 %) concernant les détenus. On observe une augmentation du nombre de mesures SDRE (+7 %) et une diminution du nombre de mesures SDT (-12%) prononcées par le directeur d'hôpital (+19 %). Il est à noter que l'augmentation du nombre de SDRE en 2014 (+15) s'explique par l'augmentation du nombre de mesures de soins pour les détenus (+31) imputable à l'ouverture de l'Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (UHSA) fin 2013. Cela signifie que, hors détenus, le nombre de mesures SDRE est en diminution.

La loi du 5 juillet 2011 modifiée par la loi du 27 septembre 2013 a modifié le régime des soins psychiatriques sans consentement en instaurant :

- Un contrôle des mesures d'hospitalisation complète par le Juge des Libertés et de la Détention : à ce titre **227 requêtes** auprès du Juge des Libertés et de la Détention ont été signées par le Préfet pour l'année 2014;
- La possibilité pour les patients en hospitalisation complète de pouvoir sortir jusqu'à 48 h au plus, seuls. Cette nouvelle disposition a généré pour

2014: **148** demandes transmises pour instruction du Préfet qui dispose d'un droit d'opposition.

En matière de soins psychiatriques pour les détenus, une Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (U.H.S.A.) de 40 places est ouverte depuis l'automne 2013 au Centre Hospitalier Guillaume Régnier de Rennes. Elle accueille des hommes et des femmes détenus dans les régions Bretagne, Pays de la Loire et Basse Normandie et dont l'état de santé requiert une hospitalisation en soins psychiatriques. En 2014, **117 mesures** d'admission à l'U.H.S.A. ont été prononcées en soins sans consentement (257 patients ayant été admis avec leur consentement). Parmi les patients admis à l'U.H.S.A, **64,97 %** provenaient d'établissements du département d'Ile-et-Vilaine. La Commission Départementale des Soins Psychiatriques (CDSP) s'est réunie 6 fois en 2014. Présidée par un médecin, elle est composée de 2 psychiatres, d'un représentant des familles et d'un magistrat. Elle a pour mission d'instruire les réclamations transmises par les patients (14 demandes en 2014), d'examiner les dossiers de tous les patients en soins contraints depuis plus d'un an (SDRE ou SDT) et de consulter le registre des admissions SDRE dans les services hospitaliers concernés.

4.2.2 UNE EVOLUTION IMPORTANTE DES RECOURS EN MATIERE D'AIDE SOCIALE

La DDCSPP assure le secrétariat de la Commission Départementale d'Aide Sociale (CDAS), instance juridictionnelle de premier recours en matière d'aide sociale.

		2012	2013	2014
Nombre de séances de la CDAS		5	4	4
Types de recours	Aide sociale personnes âgées	22	16	17
	Aide sociale personnes handicapées	8	4	7
	RMI	1	1	-
	CMU complémentaire	11	3	26
	Aide à la complémentaire santé	31	5	35
	Aide médicale Etat	-	-	1
	Autres	1	-	-
Nombre total de recours		74	29	86

L'augmentation importante du nombre de recours en 2014 s'explique par la suppression de la contribution de 35 € demandée pour introduire un recours devant la CDAS.

4.2.3 LE SOUTIEN DE L'ETAT À LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

En 2014, sur les 12 000 mesures de protection juridique des majeurs exercées dans le département, un peu moins de la moitié est confiée par le juge des tutelles à la famille, l'autre moitié étant répartie entre les différents acteurs du secteur tutélaire (services Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (MJPM), mandataires

judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel et mandataires préposés d'établissements).

Si l'instruction des budgets des 2 services tutélaire du département est toujours assurée par la DDCSPP, la tarification est désormais arrêtée au niveau régional par la DRJSCS.

Financements accordés aux acteurs tutélaire sur 3 ans

		APASE	ATI	MJPM privés	Dispositif de soutien aux tuteurs familiaux *	TOTAL FINANCEMENT BOP 106
2012	DGF	4 813 922 €	4 251 313 €	230 296 €	50 000 €	3 638 864 €
	Part Etat (BOP 106)	1 866 357 €	1 492 211 €			
2013	DGF	4 899 522 €	4 344 698 €	149 574 €	50 000 €	3 661 649 €
	Part Etat (BOP 106)	1 897 585 €	1 614 490 €			
2014	DGF	4 960 028 €	4 495 198 €	330 617 €	60 000 €	3 866 958 €
	Part Etat (BOP 106)	1 944 827 €	1 531 514 €			

*Financement du dispositif de soutien aux tuteurs familiaux inclus dans la DGF des 2 services MJPM

Le service MJPM de l'ATI a connu des difficultés financières importantes en 2014. Afin de comprendre les raisons pour lesquelles ce service se trouve dans une situation financière dégradée et

de proposer des pistes permettant de réaliser des économies et d'améliorer son fonctionnement, la DDCSPP 35, en collaboration avec la DRJSCS et la DRFIP, a mené une inspection de la structure.

4.2.4 L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES LES PLUS EN DIFFICULTÉS : LE DISPOSITIF « SORTIR DE LA RUE »

À l'initiative de l'Etat, le projet partenarial « Sortir de la rue » mis en œuvre par la Mission Locale et l'APRAS reste une action phare dans l'accompagnement des jeunes.

Il vise à proposer aux jeunes de 18 à 30 ans une démarche d'engagement accompagné de propositions liées au logement et à l'emploi.

Le Conseil Régional, la ville de Rennes, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.) de Rennes Métropole et l'association Emmaüs sont associés au dispositif.

En 2014, 186 jeunes sont entrés en contact avec la Mission Locale et 123 jeunes ont été suivis et accompagnés dans ce cadre (données comparables à 2013).

La durée moyenne d'accompagnement est d'environ 10 mois, les hommes (77%) sont sur-représentés. Ce sont des jeunes peu qualifiés et

83% déclarent une situation de logement précaire (41% sont sans hébergement, 42 % sont en foyers + camions, camping, caravanes..).

Parmi les 75 jeunes sortis du dispositif en 2014, 23 % ont accédé à un logement autonome, 32% d'entre eux sont entrés en emploi et/ou en formation.

Dans le cadre de la politique de la ville, l'Etat a financé et accompagné 19 structures avec le dispositif « Ville Vie Vacances » offrant des loisirs éducatifs à plus de 800 jeunes de 11 à 18 ans.

Par ailleurs, dans le cadre d'une formation innovante « BPJEPS Animation sociale - activités physiques pour tous », 60 personnes fréquentant des structures sociales et médico-sociales ont pu partir en vacances lors de l'été 2014 et bénéficier de l'encadrement d'éducateurs socio-sportifs qualifiés.

4.2.5 L'ACTION VOLONTARISTE EN FAVEUR DES DROITS DES FEMMES

L'enveloppe budgétaire consacrée au programme « égalité homme-femme » sur le département en 2014 a été de 141 841 €.

Les dispositifs de promotion entre les hommes et les femmes

Dans le cadre de la convention « Territoire d'excellence pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » signée entre l'État – la Ville de Rennes/Rennes Métropole et l'État – Le Conseil Régional :

- Environ 70 femmes en congé de libre choix d'activité ont bénéficié d'un accompagnement renforcé vers l'emploi ou la formation par le CIDFF35, la BGE d'Ille-et-Vilaine et l'AREP de Saint Malo et de Fougères ;
- 6 entreprises ont été accompagnées sur des « Clusters égalité » en partenariat avec l'ARACT (accompagnement gratuit proposé aux entreprises de moins de 300 salariés afin d'agir en faveur de l'égalité professionnelle).

Le 15 octobre a été signée en présence de Pascale BOISTARD, Secrétaire d'État aux droits des femmes, une convention régionale avec Pôle Emploi afin de contribuer à renforcer la mixité des emplois dans les actions de recrutement et d'insertion, de faciliter le retour à l'emploi et contribuer à l'amélioration de la qualité des emplois des femmes. Cette convention a vocation à être déclinée dans les départements.

Deux brétiliennes ont été lauréates du concours « Femmes et entreprises en Bretagne » dans la catégorie « jeune entreprise ». Elles ont reçues chacune un prix de 3000 €.

4.2.6 L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Cent trente sept documents de circulation ont été délivrés en 2014 (dont 97 primatas et 40 prorogations) contre 110 titres en 2013 et 140 en 2012.

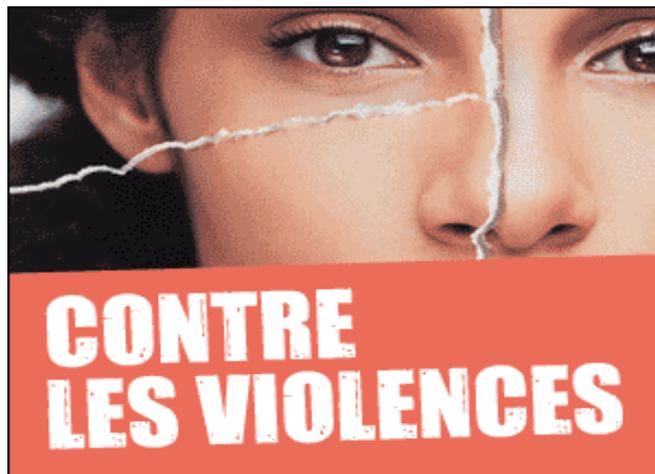
S'agissant de l'accueil de grands groupes de gens du voyage, dont la coordination est assurée par la médiation d'AGV 5 sous l'autorité du sous-préfet de Saint-Malo, l'année 2014 s'est caractérisée par une sollicitation jusque là inégalée en vue de l'accueil des grands groupes. (34 semaines demandées sur le seul arrondissement de Saint-Malo pour un total de 59 semaines dans le département d'Ille-et-

Les moyens de lutte contre les violences faites aux femmes

Les associations et hôpitaux ont continué de participer activement au travail d'harmonisation des données statistiques sur les violences faites aux femmes. En 2014 ce sont près de 2 700 fiches qui ont été renseignées permettant d'affiner le diagnostic en Ille et Vilaine.

Les différentes actions de sensibilisation menées conjointement avec les collectivités, associations et partenaires du territoires ont permis de sensibiliser plusieurs centaines de personnes (professionnels et grand public).

Une formation à destination des conseillers de la mission locale de Rennes a été organisée en partenariat avec le mouvement du Nid afin de sensibiliser les professionnels sur la question de la prostitution et de la précarité chez les 16-25 ans.



Vilaine) a fortement augmenté (63 % d'augmentation par rapport à 2013). En effet, le nombre de demandes de stationnement sur le département pendant l'été 2014. Cette forte augmentation de la demande concernant notamment des grands groupes comportant plus de 120 caravanes (1/3 des stationnements en 2014) a conduit au développement des tensions au cours de l'été. L'objectif reste la désignation de deux aires de grand passage sur le littoral nord du département, tout en développant l'offre d'accueil pour de petits groupes.

4.2.7 LA MOBILISATION DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DU HANDICAP

Séjours de vacances adaptées et organisées pour adultes handicapés

Les séjours de vacances adaptées pour adultes handicapés organisés dans le département d'Ille-et-Vilaine doivent être déclarés auprès des services de la DDCSPP 35. Des contrôles de séjours ont été réalisés conjointement avec le service santé-environnement de la DT 35 de l'ARS Bretagne.

La politique du handicap

La DDCSPP 35 a organisé un Conseil Départemental Consultatif des Personnes handicapées le 3 novembre 2014. Il a permis

d'informer les différents collèges le composant sur l'évolution réglementaire en matière d'accessibilité, de présenter le bilan de la rentrée scolaire des enfants handicapés ainsi que le bilan d'activité de la MDPH et de présenter les modalités d'élaboration du schéma départemental.

Une organisation entre les services de l'ÉTAT et l'ARS permet une représentation régulière de l'administration d'État au sein des différentes commissions.

Des actions spécifiques pour l'accès aux activités sportives des personnes handicapées ont été menées : développement du label sport handicap (41 clubs labellisés), appui au recrutement de deux éducateurs sportifs (Redon et Montauban de Bretagne).

4.2.8 LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT : UN SOUTIEN AUX POPULATIONS FRAGILES

En 2014, 3 373 dossiers ont été reçus soit une augmentation de près de 2,9 % par rapport à 2013.

Les procédures de rétablissement personnel (PRP) concernent 31,4 % des dossiers contre ¼ des dossiers en 2013.

Dans le département d'Ille-et-Vilaine, parmi les 3 373 dossiers reçus, 101 étaient irrecevables, 917 ont bénéficié d'un plan (8 ans maximum), 1 229 ont donné lieu à mesures imposées ou recommandées, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi bancaire du 26 juillet 2013.

4.3 LA POLITIQUE DU LOGEMENT

4.3.1 LE DÉVELOPPEMENT DE LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS

La programmation locale de l'habitat (PLH)

En 2014, les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) de Saint-Malo Agglomération et de la communauté de communes du Val d'Ille ont été adoptés. Sur cette même période la communauté de communes du Pays de Châteaugiron et de Saint Méen-Montauban de Bretagne ainsi que la communauté d'agglomération de Vitré communauté ont prescrit leur PLH.

Enfin, le bilan du PLH de la Communauté d'Agglomération de Vitré Communauté, de la Communauté de Communes de Coglais Commu-

nauté ainsi que le bilan à mi-parcours de la la Communauté de Communes de la Côte d'Émeraude ont été analysés par le Comité Régional de l'Habitat.

La production de logement social

Les délégataires des aides à la pierre (Conseil général, Rennes Métropole, Vitré communauté et Saint-Malo agglomération) et les organismes HLM ont produit 1 688 logements PLUS et PLAI en 2014 (1703 logements en 2013 et 1 346 logements en 2012).

4.3.2 LA VOLONTÉ DE REMÉDIER À LA VÉTUSTÉ DES LOGEMENTS

La lutte contre l'habitat indigne

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) simplifie et rend plus efficace l'exercice des polices spé-

ciales de l'habitat en proposant d'aller vers une « autorité compétente unique » notamment en mutualisant les moyens et les compétences pour ce domaine aux complexités juridiques avérées. Par suite, sans remettre en cause les pouvoirs de police

générale du maire énoncés à l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la possibilité est ainsi donnée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de devenir l'acteur unique de la lutte contre l'habitat indigne.

Les maires et présidents d'EPCI ont été informés de ces nouvelles dispositions à l'été 2014. Courant 2015, la DDTM assurera une information aux EPCI concernés relative à l'exercice de ses missions.

Les services de l'État ont fait usage de tous les moyens à leur disposition pour assurer les conditions d'un logement digne:

- 56 signalements ou réclamations ont été reçus en 2014 (61 en 2013) et 25 visites et enquêtes sur place ont été réalisées, faisant ensuite l'objet de 3 procédures de police sanitaire;
- 5 arrêtés préfectoraux d'insalubrité ont été pris sur proposition de l'ARS. 4 procédures ont donné lieu à une interdiction définitive d'habiter, 1 autre étant assortie de prescription de travaux;
- 2 arrêtés de main levée ont été pris (contre 4 en 2013);
- 19 constats de risque d'exposition au plomb ont été instruits et une campagne de sensibilisation des acteurs concernés (agences immobilières, opérateurs techniques) sur les obligations en la matière a été réalisée;
- 6 cas d'intoxication au monoxyde de carbone survenus dans l'habitat ont été déclarés et investigués par les services (ARS/DT35 et SCHS de Rennes), auxquels il convient d'ajouter 3 situations d'exposition concernant le milieu professionnel.

Les arrêtés préfectoraux ont concerné 6 logements et leurs 15 occupants (en 2013, 14 logements pour 37 habitants).

La lutte contre la précarité énergétique

Le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH):

Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) est un plan d'actions de l'État mis en place en 2013 pour atteindre l'objectif de rénovation de 500 000 logements par an à l'horizon 2017, dont 120 000 logements sociaux et 380 000 logements privés.

La mise en place du plan au niveau départemental nécessite un travail partenarial avec de nombreux acteurs :

DDTM, Agence nationale de l'habitat, agences départementales d'information sur le logement, Espaces Info Énergie, ADEME et Région Bretagne) ainsi qu'une coordination avec le plan bâtiment durable breton (PBDB) piloté par le conseil régional. Les 18 Points Rénovation Info Service (PRIS) du département répartis sur tout le territoire départemental apportent leur soutien technique aux particuliers qui peuvent obtenir des renseignements par téléphone ou en prenant rendez-vous.

Deux campagnes de communication ont été menées en janvier-février puis en octobre -novembre pour:

- Inciter le public à faire appel /exiger une entreprise du bâtiment qualifiée RGE au moment du choix d'un professionnel pour des travaux d'amélioration énergétique de son logement;
- Démontrer la meilleure qualité des professionnels RGE;
- Faire connaître la page dédiée aux pros du bâtiment RGE sur le site renovation-info-service.gouv.fr.

Le programme Habiter Mieux:

Dans le cadre du PREH, le champ d'application du programme Habiter Mieux a été élargi par décret le 10 juillet 2013:

- Octroi possible de l'aide du FART (fonds d'aide à la rénovation thermique) aux propriétaires occupants sous plafonds de ressources majorés;
- Élargissement du programme aux bailleurs et aux copropriétés.

Le contrat local d'engagement (CLE), signé le 9 juillet 2011 avec 14 partenaires locaux, s'est achevé le 31 décembre 2013. Un premier avenant qui fixe des objectifs départementaux pour 2014 et 2015 et prolonge le CLE jusqu'au 31 décembre 2017 a été signé le 18 décembre 2013 entre l'État et le Conseil Général. Un deuxième avenant a été signé le 7 janvier 2015 par l'ensemble des partenaires. Il vise à poursuivre le partenariat établi pendant la première période, à définir les objectifs par territoire de délégation de compétence, à développer et à lancer de nouvelles actions.

En 2014, 932 logements ont bénéficié de travaux de rénovation thermique grâce au programme Habiter Mieux (537 logements en 2013, 253 en 2012, 137 en 2011).

L'accompagnement dans la réhabilitation du centre ancien de Rennes:

La ville de Rennes met en œuvre, depuis plusieurs années, un projet de réhabilitation durable du centre ancien. Cette requalification, conduite par la SPLA « Territoires Publics », vise plusieurs objectifs:

- Remettre sur le marché des logements de qualité et abordables;
- Assurer la mise en sécurité vis-à-vis du risque incendie;
- Conforter l'attractivité commerciale et la diversité fonctionnelle du centre-ville;
- Favoriser le développement économique durable (rénovation dans l'ancien, économies d'énergie...).

Dans la continuité des démarches engagées, la DDTM a accompagné la collectivité dans quatre projets structurants:

- La poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-RU). En 2014, 33 dossiers ont été subventionnés par l'Anah pour un montant total de 5,4 M€ (sur un montant des travaux éligibles de 14,8 M€). Depuis 2011, l'Anah a subventionné 96 dossiers pour un montant total de 16,2 M€ sur les 19 millions prévus dans la convention OPAH-RU;
- Le projet d'aménagement de trois immeubles

rue Saint Georges à Rennes : la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne (CNLHI) du 12 décembre 2013 a validé la subvention de l'Anah pour le financement des acquisitions et de la réhabilitation des immeubles situés 9, 9bis et 11 rue saint Georges à Rennes, à hauteur de 719 760 euros soit 70 % de l'assiette subventionnable. Ce projet prévoit la création de huit logements et d'un commerce. Ces immeubles sont destinés à la production de logements sociaux. La SPLA « Territoires Publics » a 100 % de la maîtrise foncière depuis avril 2014;

- Les opérations de restauration immobilière (ORI) qui ont pour but de permettre la mise en œuvre d'un programme de travaux visant à restaurer l'habitabilité de logements dégradés. La première opération lancée en 2013 concerne 14 immeubles, la seconde, lancée en 2014, 22 immeubles. La demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) a fait l'objet d'un arrêté préfectoral le 27 mai 2014;
- L'aménagement de l'îlot incendié Saint-Michel. En mai 2014, la SPLA a lancé la déconstruction partielle des immeubles sinistrés dont elle est propriétaire. Après plusieurs mois d'études en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France, le projet retenu prévoit la création de 16 logements (T1 au T3) avec une partie en accession aidée et d'un commerce de 150 m².

4.3.3 LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES LES PLUS DÉMUNIS

L'hébergement d'urgence

La DDCSPP et les associations du secteur « accueil hébergement insertion » se sont engagées dans une dynamique de contractualisation :

- Signature de quatre contrats d'objectifs et de moyens 2014-2015, subordonnant la pérennisation de places d'hébergement d'urgence à l'engagement dans une démarche de contractualisation à partir de 2015;
- Lancement de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens 2015-2020 avec cinq associations : définition au préalable d'une méthodologie départementale, rédaction de documents-cadre, lancement opérationnel de la démarche.

Les services de l'Etat ont poursuivi leurs missions d'allocation de ressources et d'analyse des comp-

tes administratifs:

- Tarification en DGF de 7 CHRS et de 2 CAO pour un total de 7 473 335 €;
- Subventions aux opérateurs AHI et de logement adapté pour un total de 4 503 605 €.

En 2014, les commissions d'orientation sur les territoires de Fougères et de Rennes ont été mises places dans le cadre de la mise en œuvre du Service Intégré et d'Accueil (SIAO) volet « insertion » dont l'objectif est la régulation des places, l'harmonisation des parcours et l'optimisation du recours aux différents dispositifs.

Montant alloué au titre de l'ALT :

- En 2012 : 861 208 €;
- En 2013 : 872 214€;
- En 2014 : 880 245 €.

Le développement de dispositifs de logement adapté a été poursuivi par le biais :

- Du projet de relocalisation-extension de la pension de famille gérée par le Foyer St Benoît Labre à Rennes, avec la création de 6 nouvelles places;
- La participation aux travaux sur l'émergence d'une seconde maison-relais sur le pays de Saint-Malo, qui devrait améliorer la couverture de l'ensemble du département;
- La poursuite du suivi des pensions de famille/ résidences accueil (commissions d'admission, mise en place des structures).

La consolidation des dispositifs d'hébergement d'urgence

Le plan hivernal s'inscrit dans la politique de l'hébergement d'urgence mise en œuvre sur toute l'année et dans les 4 axes stratégiques relatifs à la prévention et à la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid du 1er novembre au 31 mars (prévenir et anticiper les effets des vagues de froid, protéger les populations, informer et communiquer et capitaliser les expériences).

L'organisation du dispositif 2013/2014 piloté par la DDCSPP a été mise en œuvre par le SIAO qui est l'acteur central du rapprochement entre l'offre et la demande. Il coordonne l'attribution des places d'hébergement d'urgence, assure la mobilisation optimale des moyens disponibles dans les territoires et dispose d'une visibilité sur l'ensemble des capacités disponibles.

Il s'appuie notamment sur le 115 et ses antennes territoriales, qui ont enregistré en 2014 plus de 40 000 demandes dont 14 000 demandes d'hébergement d'urgence formulées par 2000 personnes différentes représentant 1 500 ménages. Plus de la moitié des demandeurs sont des personnes isolées et 10 % de femmes seules. Les enfants sont présents dans 35 % des demandes. 52 % des demandeurs sont issus de pays hors de l'UE et 38 % sont de nationalité française.

En 2014, 239 places pérennes d'hébergement d'urgence de droit commun gérées par des CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale), des CHU (Centre d'Hébergement d'Urgence), des CCAS pour ce qui concerne les Haltes aux Passants(HAP) ont fonctionné.

Ces structures ont pour mission d'accueillir les personnes en situation de difficultés et d'isolement en leur offrant un lit, un repas et la possibilité de prendre une douche.

Un taux d'occupation de 90 % des places pérennes a été constaté complété notamment sur la période hivernale par l'utilisation de 1723 nuitées d'hôtel. Un accueil de nuit permettant une mise à l'abri, une écoute et une orientation de tous les publics y compris ceux accompagnés de chiens, a été expérimenté pendant la période hivernale.

Pour compléter ce dispositif d'hébergement d'urgence, des prestations et services ont été offerts aux usagers tels qu'une bagagerie sur Rennes, 2 accueils de jour un sur Rennes et un sur St Malo, un accueil de soirée sur Rennes, des repas le midi au restaurant Leperdit à Rennes et sur l'ensemble du département les organismes caritatifs apportent des aides alimentaires diverses.

Par ailleurs, deux SAMU sociaux (à Rennes et St Malo) composés de bénévoles complètent le dispositif.



Une augmentation des demandes DALO (Droit Au Logement Opposable)

Le bilan de la commission de médiation d'Ille-et-Vilaine pour les années 2009-2014 s'établit de la manière suivante:

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de dossiers reçus	20	13	21	/	27	42
Dont nombre de dossiers éligibles					7	10
Dont nombre de dossiers irrecevables					20	32
Nombre de décisions favorables	9	8	5	/	3	1
Nombre de décisions de rejet	7	3	8	/	4	6
Nombre de décisions « sans objet » ou « non lieu à statuer »	3	2	4	/	/	1
Nombre de dossiers en cours	0	0	0	/	/	1
Nombre de ménages relogés suite à une décision favorable	7	6	2	/	1	1
Refus des ménages suite à une proposition	2	2	2	/	/	/

Dans le département, le faible nombre de dossiers s'explique par leur traitement en amont par les cinq instances locales du PDALPD. L'efficacité du partenariat (Rennes Métropole, Conseil Général, Bailleurs sociaux, Etat), contractualisé par le

PDALPD, permet de répondre aux besoins des personnes ayant des difficultés d'accès au logement sans recours systématique à la commission de médiation. Cependant, 2014 enregistre une augmentation des demandes.

L'instance locale de l'habitat de l'arrondissement de Rennes

Le bilan d'activité de l'instance locale de Rennes (Hors Rennes Métropole) pour les années 2012 à 2014 s'établit de la manière suivante :

Instance locale du logement de Rennes			
Années	2012	2013	2014
Demandes reçues	110	135	122
Demandes reconnues prioritaires	56	101	108
Ménages relogés avant étude du dossier par l'instance	13	10	10
Ménages relogés après étude du dossier par l'instance	32	52	49

Prévention des expulsions locatives

L'implication de l'ensemble des acteurs locaux permet de bien identifier en amont de la procédure les personnes devant faire l'objet d'un accompagnement particulier, d'un maintien dans les lieux, ou d'une mesure d'expulsion.

Les services de la sous-préfecture de Saint-Malo ont œuvré à la prévention des expulsions locatives de 531 ménages (contre 407 en 2013 – soit +30 %). 216 nouvelles situations d'impayés de loyers ont été traitées auxquelles s'ajoutent 205 dossiers enregistrés en 2013 et 2012, nécessitant toujours des efforts en matière de prévention.

Il y a lieu de retenir qu'en 2014, seules 3,5 % des procédures en instance se sont achevées par une expulsion effective.

Ainsi, les efforts de prévention des expulsions ont été efficaces pour 96,5 % des procédures engagées dans et ont permis :

- Soit un maintien dans les lieux, dans la perspective de la signature d'un protocole de prévention;
- Soit une mutation de logement par le même bailleur;
- Soit une libération amiable des locaux.

La sous-préfecture de Redon a quant à elle reçu et instruit 72 assignations aux fins de constatation de résiliation de bail. 15 concours de la force publique ont été accordés aux huissiers après examen des dossiers par une commission réunissant élus, acteurs sociaux et huissiers représentant les bailleurs. 5 ont été réellement exécutés et 1 seul a donné lieu à une expulsion locative.



Pour ce qui concerne l'arrondissement de Fougères-Vitré, 26 demandes de concours de la force publique (19 accordées) et 40 situations d'impayés de loyers examinées en CCAPEX ont été totalisées.

On compte 279 demandes de concours de la force publique pour l'arrondissement de Rennes (181 accordés et 97 exécutés).

Le logement social prioritaire des personnes défavorisées-plan d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)

L'instance locale de logement de l'arrondissement de Saint-Malo a instruit 192 demandes d'inscription au dispositif de relogement social prioritaire (soit -22,6 % par rapport à 2013). 84 % des ménages demandeurs ont effectivement été inscrits au dispositif prioritaire. Le travail conjoint des membres de l'instance locale a permis le relogement de 122 ménages en grande difficulté sociale, au cours de l'année 2014, soit 76 % des foyers inscrits au dispositif prioritaire. La commission de relogement social prioritaire de l'arrondissement de Fougères-Vitré a quant à elle examiné 109 dossiers dont 66 ont été validés. 55 logements ont ainsi été attribués à des demandeurs reconnus prioritaires.

L'instance locale de l'arrondissement de Redon a examiné 113 dossiers dont 62 nouvelles demandes. La commission a accordé le caractère de relogement social prioritaire à 20 nouveaux cas.

Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX):

- Arrondissement de Redon : 20 dossiers examinés;
- Arrondissement de Saint-Malo : 48 situations d'impayés de loyers examinées;
- Arrondissement de Fougères-Vitré : 40 situations d'impayés de loyers examinées;
- Arrondissement de Rennes (hors Rennes Métropole) DDCSPP.

5. AMELIORER L'EFFICACITE DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LE DEPARTEMENT

5.1 UNE ATTENTION SPECIFIQUE AU TERRITOIRE DE L'ILLE-ET-VILAINE. LES AXES STRATEGIQUES DE L'EDUCATION NATIONALE

5.1.1 DE FORTES POUSSÉES D'EFFECTIFS QU'IL FAUT ACCOMPAGNER ET UNE PERFORMANCE SCOLAIRE QUI NE SE DÉMENT PAS

A la rentrée 2014, la progression forte des effectifs scolaires du département se poursuit. Ce sont ainsi **1 806 élèves supplémentaires** qui ont été scolarisés par rapport à l'année 2013. Le département a donc priorisé l'ouverture de classes.

(Dans le 1er degré : +40 classes dans le public et + 10 dans le privé – dans le 2nd degré + 105 classes en collèges publics et 36 en collèges privés depuis 2009).

L'effort a été doublé d'une attention particulière aux taux moyens d'encadrement. Il a été possible de les maintenir tout en accueillant + 2 500 élèves en moyenne chaque année. Ce même effort a été porté dans le second degré, en collège et en LEGT. Près de 24,55 % d'élèves de moins de trois ans sont scolarisés dans les écoles maternelles du département et conformément aux engagements nationaux pris, plus de 30 % dans les secteurs défavorisés de l'éducation prioritaire.

La progression des effectifs touche particulièrement le bassin rennais, mais s'observe également dans tout le département. **Un projet concerté de resec-**

torisation a vu le jour en septembre 2014 et permettra d'assurer une transition avant la construction d'un nouveau lycée à l'horizon 2018. Il a donc été procédé à une re-sectorisation de 11 lycées et pour certains d'entre eux à une évolution de l'offre de formation. Celle-ci a atteint son objectif se traduisant par des ouvertures de 2^{nde} sur des lycées qui avaient de la place. En partenariat avec le Conseil général, un nouveau collège public a ouvert ses portes sur la commune de Crevin permettant l'absorption des fortes poussées démographiques de ce territoire et de résorber les sureffectifs constatés au regard des capacités d'accueil en termes de locaux sur les collèges publics de Bain de Bretagne et de Guichen.

Comme les années précédentes, la réussite scolaire est une caractéristique marquante du département. On observe un taux d'orientation vers le lycée général et technologique supérieur de 10 points à la moyenne nationale. La réussite au diplôme national du Brevet a augmenté et atteint 91,7 % ; la réussite au baccalauréat a atteint 91,5 % (90,8 % en 2013).

5.1.2 UNE ACTION ÉDUCATIVE QUI TIEN COMPTE DES TERRITOIRES

Il s'agit de ramener à moins de 10 % les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves de France. La ministre de l'Éducation nationale a présenté le 17 décembre 2014 la carte de l'Éducation prioritaire qui sera en vigueur à la rentrée 2015. Cette carte comporte 18 REP (Réseau d'Éducation Prioritaire) dont un réseau en REP + (Réseau d'Éducation

Prioritaire renforcée) pour ce qui concerne l'académie de Rennes. La refondation de l'éducation prioritaire s'engage sur la base de projets de réseau pérennes articulés autour des meilleures pratiques pédagogiques et d'actions innovantes au service des élèves.

L'Éducation nationale est mobilisée pour intégrer les enjeux d'éducation au sein des nouveaux Contrats de ville. La DSDEN a ainsi participé à la réflexion collective sur le contrat de ville du site préfigurateur de Rennes Métropole.

Le niveau local de l'Éducation nationale a également été impliqué à l'échelle du territoire sortant de Fougères et du territoire entrant de Redon.



L'évolution de la géographie de la Politique de la Ville et la mutation des contrats de Ville ont nécessité un accompagnement particulier des dispositifs de **Réussite éducative**. Présente à tous les Comités technique et de pilotage, la DSDEN en lien avec la DDCSPP et en partenariat avec la CAF, le Conseil Général et les autres institutions a contribué à la réflexion des communes sur la priorisation du droit commun et l'évolution des dispositifs de réussite éducative en place. Le territoire de Dol-de-Bretagne sortant de la Politique de la Ville et les territoires de veille de Saint-Jacques-de-la-Lande et de Fougères ont fait l'objet d'un suivi particulier pour que leurs actions soient pérennisées. Le territoire de Rennes a été également suivi afin d'assurer une continuité conforme aux attendus de la Politique de la Ville. Un guide conseil Projets Educatifs Territoriaux (PEDT) et une trame de rédaction ont été diffusés lors de réunions d'informations territorialisées. 119 personnes ont participé à ces rencontres (représentant 95 communes, 5 communautés de communes, le CDG35 et 2 fédérations d'éducation populaire).

Au total, au 31 décembre 2014, 83 communes avaient déposé un PEDT.

L'accent a été mis sur le développement de l'offre de formation :

- Fonds commun d'aide aux formations BAFA (CAF/CG/DDCSPP);

- Soutien financier et technique à des formations BAFA territorialisées;
- Développement d'une offre de formation à l'attention d'animateurs (250 participants) avec un objectif de fusion avec le programme du CNFPT pour 2015;
- Élaboration d'un parcours de primo qualification et de découverte de l'environnement territorial pour les jeunes recrutés en « emploi d'avenir » afin d'encadrer des activités périscolaires.

Le 4 juin 2014, dans le cadre de la Journée départementale de la Réussite éducative, 45 acteurs de l'Education nationale, des services de l'Etat, de collectivités locales, d'associations complémentaires de l'enseignement et de parents d'élèves ont été rassemblés. Les échanges portaient sur trois thématiques: parcours d'élèves et ambition scolaire, climat scolaire, ouverture culturelle. De cette journée ont émergé des idées fortes à relayer dans leur sphère d'action par les participants.

Dans le même esprit de coopération, l'Education nationale a collaboré en 2014 avec la DDCSPP, la CAF, un Délégué du Préfet et le Conseil Général à la conception d'un guide « Repères en matière de Réussite éducative en Ille-et-Vilaine ». Les apports du droit commun y sont répertoriés à l'intention des opérateurs des communes dans ce domaine.

5.1.3 UNE ACTION ÉDUCATIVE QUI PERSONNALISE LES RÉPONSES PÉDAGOGIQUES

En décembre 2014, **3 911** élèves handicapés (2 333 dans le 1er degré et **1 578** dans le 2nd degré) étaient scolarisés dans les établissements scolaires publics et privés d'Ille-et-Vilaine dont **3 010** accueillis en inclusion individuelle dans une classe ordinaire et **901** dans un dispositif collectif.

L'évolution des effectifs est régulière, sensible sur 4 ans dans le second degré (+46,6% en classe ordinaire et +50% en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)), elle est significative en Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) (environ 35% des élèves y sont orientés). Une augmentation des effectifs de 165% a été constatée en 10 ans (1474 élèves en 2004-2005 et 3911 en 2014-2015) Le département a donc ouvert 2 ULIS en collège à la rentrée 2014. Les accompagnements par les auxiliaires de vie

scolaire voient toujours une évolution significative. 2 309 élèves sont accompagnés aujourd'hui contre **2 112** l'an dernier (**288** en 2004-2005, soit une augmentation de 700%).

Les élèves sont accompagnés par **1300** personnels: deux-tiers en Contrat Unique d'Insertion, un tiers en contrat d'Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (dont environ **70** ont aujourd'hui un CDI). En ce qui concerne les élèves nouveaux arrivants (ENA), l'Espace d'Accueil ENA35 a été mis en place à la rentrée 2014. Un regard croisé pluridisciplinaire y permet une proposition de parcours scolaire et une affectation adaptée à chaque profil d'élève. A l'image de ce dispositif, le lien avec les partenaires s'est étoffé. On peut citer par exemple les actions d'accueil de réfugiés syriens menées avec COALLIA et l'OFII en lien avec les services de l'Etat.

Deux nouvelles Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) ont été ouvertes sur la première couronne rennaise, à Saint-Jacques-de-la-Lande dans le 2nd degré, et à Chartres/Bruz et Pacé dans le 1er degré. Ces ouvertures s'inscrivent dans une réflexion territoriale de l'accueil des EANA, en lien par exemple avec l'ouverture à la rentrée 2014 d'un Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asiles à Pacé. L'ouverture d'une UPE2A en lycée professionnel est à l'étude pour la rentrée 2015.

Dans le domaine du décrochage scolaire, tous les jeunes repérés par le Système Interministériel d'Echange d'Informations (SIEI) sont contactés et bénéficient d'un entretien réalisé par les personnels des CIO, de la MLDS ou encore de la Mission locale. Après analyse de leurs attentes et besoins, de leurs compétences et de leurs niveaux scolaires,

5.1.4 LES RYTHMES SCOLAIRES

Le décret sur les rythmes scolaires de janvier 2013 (semaine de 9 demi-journées) a fait très tôt l'objet d'une mise en application importante en Ille-et-Vilaine. Le calendrier des opérations proposé par l'IA DASEN dès juillet 2013 et la mobilisation de tous les services de l'Etat (DDCSPP, CAF), d'experts, des associations des élus locaux mais également des organismes publics (Centre De Gestion et Centre National de la Fonction Publique Territoriale) ont été des facteurs déterminants. Le décret du 7 mai 2014 portant autorisation à expérimentation avec 8 demi-journées de classe mais 5 matinées a ouvert de nouvelles possibilités qu'il a fallu intégrer dans un agenda devenu très serré (2 mois).

Toutes les écoles publiques du département étaient au rendez-vous de la rentrée 2014. 80 Projets Educatifs de Territoire (PEDT) ont été construits, 12 ne sont pas encore signés.

Pour accompagner l'organisation en territoire de la réforme des rythmes scolaires, le Fonds d'amorçage a été reconduit en 2014. Un fonds de

une solution de retour en formation, d'accès à l'insertion ou d'accompagnement leurs est offerte. Depuis le 1er janvier 2015, l'animation régionale des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs PSAD revient à la Région Bretagne, qui souhaite ainsi se doter d'une vision stabilisée de leurs fonctionnements et de leurs besoins avant de construire un cadre de coordination régional et local. Les réseaux FOQUALE (Formation-qualification-emploi) permettent aux jeunes de bénéficier de places en établissements avec instauration de tutorat dans lesquels ils acquièrent les connaissances et compétences nécessaires à leur réussite. En cas d'échec à un examen, ils peuvent suivre un module de Re-préparation à l'examen, par alternance, ou se voir proposer un retour en formation progressif assorti de temps d'immersion dans différentes filières.

soutien prendra à la rentrée prochaine le relais de celui-ci. L'article 96 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 a en effet pérennisé le dispositif des aides aux communes qui bénéficiera aux communes et le cas échéant aux EPCI dès lors qu'ils organisent des activités périscolaires dans le cadre d'un projet éducatif territorial pour les élèves de leurs écoles primaires.



5.1.5 LE RENFORCEMENT DES MOYENS DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE ET SÉCURISATION DES ÉCOLES

Dans le cadre du plan Vigipirate les mesures à mettre en place ont été adaptées et diffusées au sein du réseau éducation nationale du département d'Ille et Vilaine. Par ailleurs, le dispositif de surveillance et d'alerte a été maintenu dans les établissements.

La réorganisation du suivi et du traitement des faits de violences et événements graves au sein de la direction des services départementaux de l'éducation nationale permet une meilleure réactivité et un suivi plus précis.

De nombreuses initiatives ont été prises dans un but de prévention :

- La campagne Agir contre le harcèlement à l'école lancée le 26 novembre 2013 est réaffirmée priorité nationale en février 2015 par la ministre de l'Education Nationale.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République du 8 juillet 2013 prévoit la mise en place d'un plan de prévention globale de lutte contre le harcèlement dans chaque établissement scolaire. Un numéro vert national d'écoute téléphonique gratuit et ouvert à tous permet d'apporter aide et conseils aux appelants et de les orienter vers les référents académiques et départementaux. Chaque académie dispose également d'un numéro vert régional. Depuis la rentrée scolaire 2014-2015, la DSDEN 35 a été saisie de 13 situations d'harcèlement. 7 cas sont en rapport avec des écoles du premier degré, 4 avec des collèges et 2 des lycées. Il

s'agit essentiellement d'harcèlement verbal, physique et moral (seulement un fait de cyber-harcèlement);

- Les assistants de prévention et de sécurité mis en place dans les collèges en 2012 pour renforcer la présence d'adultes dans les établissements dans le but d'instaurer et de maintenir un climat propice aux apprentissages, de garantir le bien-être des élèves comme des personnels sont toujours au nombre de 6 pour le département d'Ille-et-Vilaine;
- Depuis la rentrée de septembre 2014, la brigade de prévention de la délinquance juvénile de la gendarmerie est intervenue auprès de 14 000 élèves sur des thèmes tels que les violences, l'alcool, les dangers d'internet, les stupéfiants et la justice des mineurs;
- Au cours de l'année scolaire 2013-2014, un diagnostic sûreté a été réalisé dans un collège de Rennes par le référent sûreté police.

5.1.6 PRÉVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES

La prévention des conduites addictives est une priorité du système éducatif.

D'une part, une approche individualisée permet si besoin une orientation des jeunes et de leurs parents vers des dispositifs extérieurs de prise en charge.

D'autre part, dans le cadre d'une cohérence départementale de mise en place de séances de prévention dans les établissements scolaires, a été organisée avec différents partenaires une stratégie en direction des adultes et des élèves : mise en réseau des différents professionnels des établissements scolaires dans le cadre du CESC

(comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) mais aussi par les formations pilotées par l'IREPS35 (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé d'Ille-et-Vilaine) et par l'ANPAA (Association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie) dans le 2nd degré pour les collèges et lycées publics et privés; professionnalisation par des formations spécifiques des personnels médico-sociaux et d'éducation.

Pour l'année scolaire 2013-2014, tous niveaux confondus, 694 actions de prévention ont été menées auprès de 66 592 élèves.

5.2 LA PROMOTION DE LA CULTURE ET DU TOURISME SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

5.2.1 LE SOUTIEN FINANCIER RENOUVELÉ À LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE EN ILLE-ET-VILAINE

En 2014, l'État a participé au financement de 58 opérations d'entretien et 36 opérations de restauration sur des monuments historiques et patrimoine mobilier protégé pour un montant de 3,36 M €. Cela a généré pour les entreprises du secteur et majoritairement des PME locales et familiales des commandes pour 10,6 M€ de travaux. On relèvera, en particulier, la poursuite du chantier du Couvent des Jacobins de Rennes, la restauration du château et des remparts de Vitré, ainsi que celle du château du Bois Orcan à Noyal sur Vilaine.

Dans le cadre de la politique régionale de valorisation des espaces protégés, la DRAC a apporté son soutien financier et logistique dans la réalisation de 2 études d'Aire de Valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sur les communes de Châteaugiron et Dinard. Une nouvelle étude de modification de périmètre de protection de Monuments Historique (PPM) a été engagée à Saint-Lunaire et s'ajoute aux 9 existantes. Enfin, de nombreuses actions de promotion et de valorisation du patrimoine et de l'architecture ont été soutenues dans les quatre collectivités labellisées « Villes et Pays d'art et d'histoire » (Rennes, Dinard,

Fougères, Vitré).

Dans le domaine de l'archéologie, l'Ille-et-Vilaine se singularise par une forte activité d'archéologie préventive liée à l'aménagement du territoire, particulièrement au niveau de la métropole rennaise. Parmi les opérations les plus importantes, on notera l'achèvement en 2014 des fouilles préventives liées à l'aménagement du centre des congrès dans l'emprise du couvent des Jacobins. Une nouvelle fouille préventive liée à la ligne B du métro, place Saint-Germain, a mis au jour un quartier de la ville Moderne détruit lors des bombardements de l'été 1944 (occupations médiévales exceptionnellement conservées, livrant ainsi des architectures de bois des Xème – XIème siècle, ainsi que de très nombreux objets en matériaux organiques tels des

5.2.2 LES AIDES À LA CRÉATION ET À LA DIFFUSION ARTISTIQUE

L'Etat a poursuivi son soutien à la vie artistique en Ille-et-Vilaine au travers des grandes institutions du département, des centres culturels, des associations, des manifestations culturelles et des festivals de cinéma.

17 équipes artistiques (théâtre, musique, danse) et 12 plasticiens ont reçu des aides à la création et à la diffusion artistique.

Dans le secteur du cinéma, l'État a soutenu, par le biais du Centre national cinématographique, 37 salles labellisées arts et essai.

5.2.3 LA POLITIQUE DE DÉMOCRATISATION CULTURELLE

L'éducation artistique et culturelle demeure la priorité ministérielle. Le groupe technique départemental pour l'éducation artistique et culturelle, associant services de l'État (Éducation nationale, Culture), conseil général et conseil régional, installé en 2014, a confirmé les territoires prioritaires existants auxquels s'ajoutent le Pays de Redon et la frange Ouest des Communautés de Communes des Vallons de Haute Bretagne et de Brocéliande voire de certaines communes de Saint-Méen- Montauban. Le territoire de Maure de Bretagne et les quartiers du Blosne et de Villejean à Rennes ont été identifiés pour observer la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle. Le budget mobilisé par la DRAC s'est élevé à 553 200 € permettant d'aider 32 structures culturelles dont 15 services éducatifs et d'accompagner 27 projets sur des territoires et auprès de publics prioritaires (éducation nationale

chaussures en cuir, objets en bois, tonneaux...). Les actions menées en terme de conservation préventive, de restauration, d'inventaires et récolement des collections des musées se sont poursuivies (ex : musées de Vitré avec près de 10% d'objets supplémentaires récolés). L'Etat a maintenu son soutien à la politique des expositions, notamment l'exposition sur «le cochon», organisée à l'Écomusée de Rennes, qui pose des questions sur la filière porcine en Bretagne, ainsi que l'exposition « Terre-Neuve/Terre-Neuvas », labellisée « exposition d'intérêt national 2014 », fruit d'un travail de coopération entre les musées de Rennes (musée de Bretagne), St Malo, St Brieuc et Granville.



et enseignement agricole).

59% des élèves du 1er et du 2nd degré ont été touchés par au moins une action d'éducation artistique et culturelle et 24 090 élèves ont bénéficié des dispositifs « École et cinéma », « Collège au cinéma », « Lycéens et apprentis au cinéma ».

La promotion de la culture s'est aussi développée à destination de publics spécifiques:

- Au titre du programme culture-santé, 13 projets (dont 5 au Centre hospitalier Guillaume Régnier à Rennes) ont été soutenus dans le cadre de ce partenariat auxquels s'ajoutent 4 projets en direction des personnes en situation de handicap, en favorisant à la fois l'accès aux pratiques artistiques et l'accessibilité à l'offre culturelle;

- Au titre du programme culture-justice, la DRAC a soutenu 11 projets en direction des personnes majeures sous main de justice dans les 3 établissements pénitentiaires du département. La DRAC s'est également engagée en faveur des jeunes relevant de la protection judiciaire de la jeunesse;
- Au titre des dispositifs « Passeurs d'images » et de la « politique de la ville » dans les quartiers prioritaires de Rennes.

Dans le secteur du Livre et de la lecture, la politique de démocratisation culturelle s'est poursuivie sur

5.2.4 LE TOURISME

La sous-préfecture de Saint-Malo apporte son concours au tourisme en exerçant les compétences réglementaires qui s'y attachent, au titre des compétences départementales déléguées. (classement d'office de tourisme, carte de guide conférenciers, etc....).

S'agissant du label d'excellence qu'est le classement en station de tourisme, trois communes ont soumis des demandes de classement : Dinard, Saint-Briac-sur-Mer et Cancale. Depuis la transmission des dossiers en administration centrale, le classement en station de tourisme d'une durée de validité 12 ans a été obtenu au profit de Dinard par décret du 17 septembre 2014 et pour Cancale par décret du

l'ensemble du département, en se focalisant notamment sur les territoires ruraux et périurbains. Ainsi 27 nouvelles opérations de construction ou d'équipement de médiathèques ont pu être mises en œuvre grâce aux aides de l'État/Dotation Globale de Décentralisation (436 400 €), auxquelles s'ajoutent 18 opérations en cours (981 300 €). Il faut noter la réhabilitation remarquable de l'ancien tribunal d'instance de Montfort-sur-Meu, en bibliothèque, fleuron de la lecture publique en Bretagne. L'État a également accompagné le programme de la bibliothèque numérique de référence de Rennes qui a bénéficié d'une aide de 90 000 € en 2014.

19 septembre 2014. La commune de Plélan-le-Grand a obtenu le label village étape le 20 mars 2014 pour une durée de cinq ans.

La sous-préfecture de Saint-Malo anime également la politique départementale relative à la réglementation applicable aux chambres d'hôtes, en lien avec les services de la DIRECCTE et de la DDCSPP. Par circulaire du 9 mai 2014 signée du préfet adressée aux maires, présidents des communautés de communes et d'agglomération du département, les principales réglementations applicables aux loueurs de chambres d'hôtes ont été rappelées.

5.3 LA GARANTIE DE L'EXERCICE DES LIBERTÉS PUBLIQUES

5.3.1 LE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

Vie associative du département	2013	2014
Créations	834	829
Dissolutions	222	115
Télédéclarations	217	210

En ce qui concerne l'activité de déclarations d'associations loi 1901, on note 173 créations en 2014 contre 141 en 2013. Il faut souligner que la télédéclaration commence à se développer puisque 62 opérations ont été effectuées par ce biais.

Une part importante des crédits du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) a été développée au bénéfice des territoires et publics fragiles:

- Soutien aux « coupons sport », à parité avec

le Conseil Général (95 000 €);

- 201 274 € pour le développement de la pratique sportive dans les territoires ruraux et les quartiers;
- 164 000 € pour les pratiques des personnes socialement défavorisées;
- 58 375 € pour les pratiques sportives des personnes handicapées;
- 66500 € au titre du « sport santé ».

Au titre du soutien à la vie associative, 39 postes

FONJEP ont été attribués à des associations breilliennes. 26 associations ont par ailleurs été fi-

nancées pour la formation de leurs bénévoles dans le cadre d'un appel à projets régional du FDVA.

5.3.2 LE RENFORCEMENT DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Dans la déclinaison du plan national en faveur de la jeunesse, la coopération avec le Conseil Général et la CAF a été renforcée. Elle s'est traduite par des échanges d'information sur les politiques de chacun, les dispositifs mis en œuvre sur les territoires et la meilleure façon de les croiser, dans l'intérêt des jeunes. A ce titre:

- Le fonds commun de soutien au BAFA a été confirmé et son accès facilité;
- Des initiatives conjointes ont été prises pour l'accompagnement de la réforme des rythmes éducatifs;
- Un état des lieux des dispositifs d'aide aux vacances a été réalisé;
- Enfin, et avec l'appui de nombreux autres partenaires, une seconde édition du « parcours

coordonné » a été initié à l'attention d'une quarantaine de jeunes repérés par les missions locales et la mission de lutte contre le décrochage scolaire. Après des sessions de re-mobilisation, des actions de formation vers les métiers du sport et de l'animation ont été déployées (fin en mars 2015). Au 31 décembre, la moitié des jeunes étaient en situation d'emploi.

L'engagement des jeunes via le service civique a été amplifié. Au 31 décembre 2014, 200 jeunes étaient en mission de service civique dans le département. Le soutien de l'État, incluant les charges, est de 800 € par mois par jeune accueilli. La mise en réseau des jeunes et de leurs tuteurs a été développée par la DDCSPP (formations, regroupements...).

5.3.3 L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS POLITIQUES ET PROFESSIONNELLES

Les élections politiques

Élections municipales des 23 et 30 mars 2014:

Un schéma d'organisation avait été préparé et mis en œuvre à compter du mois de septembre 2013, en vue de pourvoir les 6 429 sièges des 353 conseils municipaux, et d'élire les 982 conseillers communautaires.

Le scrutin de liste à deux tours, avec répartition des sièges à la proportionnelle, suivant la règle du plus fort reste, étendu aux communes de 1000 habitants et plus, a concerné 217 communes, pour lesquelles 398 listes ont été déposées, représentant 9 140 candidats (autant de femmes que d'hommes). Dans les 136 communes de moins de 1000 habitants, 2 418 candidats (901 femmes et 1517 hommes) se sont présentés.

Les conseillers communautaires représentant les communes de 1000 habitants et plus au sein des organes délibérants des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles, ont été élus en même temps que les conseillers municipaux.

L'organisation de ces élections, par ses nouvelles dispositions a requis une forte mobilisation des services en préfecture et sous-préfectures. En effet, pour la première fois en application de la loi

du 17 mai 2013, tout candidat devait obligatoirement déposer sa candidature, en préfecture ou sous-préfecture, quelle que soit la taille de la commune. Au regard du nombre de candidats, une période de 4 semaines de dépôt de candidatures (du 10 février au jeudi 6 mars 2014) avait été fixée.

Grâce à la mobilisation des agents et le recrutement de vacataires, un travail de qualité a pu être assuré dans des délais très contraints.

Élections Européennes du 25 mai 2014:

Le département d'Ille-et-Vilaine rattaché à la circonscription électorale Ouest qui comptait 25 listes en présence et 9 sièges à pourvoir comprenait les régions Bretagne, Pays-de-la-Loire et Poitou-Charente.

Élections Sénatoriales du 28 septembre 2014:

Le département d'Ille et Vilaine était concerné par le renouvellement de 4 sénateurs.

La première étape de cette élection a porté sur la désignation par les conseils municipaux de leurs délégués et suppléants. A l'issue de cette élection, le tableau des électeurs sénatoriaux a été dressé par le préfet Le collège électoral comprenait 2 512 électeurs (8 députés, 4 sénateurs, 23 conseillers régionaux, 53 conseillers généraux, délégués des conseils municipaux).

Les élections professionnelles:

Les élections professionnelles qui se sont déroulées le 4 décembre 2014 ont permis aux 1.818 agents de la Direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine de désigner leurs représentants au sein des instances institutionnelles de concertation tant au niveau national que départemental. 15 instances ont été renouvelées à l'issue de ce scrutin qui a recueilli un taux de participation de 85,36 %.



5.4 L'ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES PAR LES AUTORITÉS GOUVERNEMENTALES

L'année 2014 a été une année électorale particulièrement dense, avec la tenue de trois élections majeures de la vie politique française accompagnées de périodes de réserve pendant lesquelles les autorités gouvernementales et préfectorales se sont abstenues de participer à toute manifestation ou cérémonie publique.

Néanmoins, le rythme des voyages officiels (VO) a été particulièrement soutenu au cours du dernier trimestre puisque 28 des 40 VO ont eu lieu au cours de cette période.

Le Premier Ministre s'est déplacé deux fois en Bretagne, notamment à Rennes (en janvier 2014

et en décembre 2014) pour faire des points d'étape et un bilan du Pacte d'acte pour la Bretagne.

Les ministres se sont également déplacés afin de faire constater les avancées concrètes qui ont suivi la mise en place de ce pacte : c'est notamment le cas de M. Le Foll, de Mme Royal, de M Sapin ou encore de Mme Pellerin.

A noter également que le ministre de la Défense, M. Le DRIAN s'est déplacé à de nombreuses reprises en Ille et Vilaine en 2014 en raison notamment des nombreuses commémorations qui ont eu lieu dans le cadre du centenaire de la première guerre mondiale et du 70ème anniversaire du Débarquement.

5.5 LA RECONNAISSANCE DU TALENT AU BÉNÉFICE DU BIEN COMMUN

Au total, dix personnes ont été nommées dans l'ordre national de la Légion d'honneur et 27 dans l'ordre national du Mérite.

En remettant ces distinctions, le préfet a souhaité récompenser les mérites de personnes qui appor-

tent leur talent au bénéfice du bien commun et qui l'exprime dans des domaines très divers : activité économique, scientifique, éducatif, artistique, sportive, ou encore juridique, diplomatique, élective...

6. PROMOUVOIR UN AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

6.1 LE SOUTIEN DE L'ÉTAT AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR LE DÉPARTEMENT

La poursuite de la dynamique d'investissement sur le réseau routier national

La mise à 2x2 voies de la RN 164 entre Saint-Méen-le-Grand et la RN12 s'inscrit dans l'objectif d'aménagement intégral de l'ensemble de la RN 164 afin d'améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne. L'année 2014 a été marquée par l'engagement de plusieurs marchés d'ouvrages d'art sur cette section de 5,4 km qui s'étend parallèlement à la route actuelle sur les communes de Montauban-de-Bretagne et Saint-Onen-la-Chapelle.

Les études se poursuivent aussi dans d'autres secteurs, avec notamment la concertation publique menée à l'automne 2014 sur les variantes d'aménagement de la RN 176 entre l'estuaire de la Rance et l'échangeur de la Chênaie, et la définition d'un programme d'études et de travaux sur la Rocade de Rennes pour le contrat de plan Etat-Région 2014-2020.

Une forte mobilisation sur les enjeux ferroviaires

La promotion du projet « Bretagne à grande vitesse » : ce projet vise à rapprocher l'ensemble de la Bretagne, et notamment Brest et Quimper de Paris. Il se structure autour de plusieurs chantiers d'envergure qui ont connu des avancées significatives en 2014 :

- *LGV Bretagne Pays-de-la-Loire*: l'année 2014 a été marquée par le quasi-achèvement des travaux de génie civil (terrassements et ouvrages) et la finalisation des procédures. La phase de validation des plans d'aménagement et d'orientation de gestion des sites de compensation est achevée. La phase de mise en oeuvre des mesures de compensation a commencé;

- *Liaisons nouvelles ouest -Bretagne Pays de Loire*: le débat public s'est déroulé de début septembre 2014 à début janvier 2015 avec la tenue de 16 réunions publiques et 1 atelier. Les réunions d'ouverture et de clôture se sont tenues à Rennes;
- *Diffusion de la grande vitesse*: les études et travaux permettant de moderniser l'exploitation du réseau structurant, d'augmenter l'offre de transports et les vitesses de circulation se sont poursuivies. En particulier, une nouvelle phase de travaux d'aménagements pour la désaturation de la gare de Rennes a été engagée.

Les pôles d'échanges multimodaux

Le contrat de projet Etat-Région 2007-2013 prévoit des travaux d'aménagement concernant les principales gares bretonnes afin qu'elles deviennent de véritables pôles d'échanges multimodaux (PEM) En 2014, les travaux ont été engagés sur Redon et Rennes.

Les sous-préfectures ont accompagné les collectivités locales sur les dossiers structurants afin d'améliorer l'attractivité du territoire.

Le développement du fret ferroviaire

La région Bretagne a adopté fin 2013 le Plan Régional d'Actions Logistiques, à l'élaboration duquel l'Etat a largement participé. Ce plan comporte des propositions en faveur du développement et de l'optimisation du fret et de la logistique en Bretagne. En 2014, les études de faisabilité, techniques et économiques se sont poursuivies sur les projets de plates-formes de transport combiné à Vitré et Montauban ainsi que sur le site de La Janais à Rennes.

6.2 L'ACTION DE L'ÉTAT POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

6.2.1 LA PROTECTION DE L'EAU, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Garantir le bon état écologique des cours d'eau

La question de la qualité de l'eau est prégnante en Ille-et-Vilaine, aussi les services de l'État agissent en faveur de la protection et du réta-

blissement du bon état des milieux aquatiques. La directive cadre sur l'eau fixe un objectif de bon état écologique, quantitatif et chimique des eaux à l'horizon 2015.

En 2014, la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) a participé à l'élaboration des projets des programmes de mesures et des SDAGE 2016-2021 qui prévoient un report des objectifs d'atteinte du bon état écologique pour les masses d'eau d'Ille-et-Vilaine au regard de leur mauvais état actuel, au minimum jusqu'en 2021.

Préserver les milieux aquatiques et la biodiversité

Les agents en charge de la police de l'eau veillent à la préservation notamment des cours d'eau et des zones humides, éléments essentiels à la garantie de la qualité de nos masses d'eau. Les agents en charge de la police de la nature s'assurent quant à eux de la préservation des espèces protégées et de leurs habitats.

Pour cela, la DDTM instruit les dossiers de projets liés aux grandes infrastructures routières et ferroviaires et délivre les autorisations loi sur l'eau et espèces protégées afférentes en s'assurant que les impacts résiduels des projets sur l'environnement sont compensés. Ces mesures de compensation sont suivies par les services de l'État et font l'objet de contrôles précis.

Actions sur les ouvrages en cours d'eau

Les 3000 ouvrages présents sur les cours d'eau d'Ille-et-Vilaine ont un impact très significatif sur la qualité des masses d'eau en raison des obstacles qu'ils représentent pour la continuité écologique mais aussi des phénomènes d'augmentation de la température ou d'eutrophisation qu'ils provoquent. De nombreuses actions sont menées pour diminuer, voire supprimer l'impact de ces ouvrages et ainsi améliorer l'état global des masses d'eau. Ainsi, la DDTM effectue un travail de sensibilisation des propriétaires d'ouvrages et accompagne également les actions réalisées par les syndicats de bassins versants dans le cadre de démarches volontaires.



Enfin, des actions de police administrative sont menées depuis 2014 et seront poursuivies en 2015 sur des plans d'eau situés en barrage de cours d'eau et pour certains irréguliers au titre de la loi sur l'eau.

Mise en œuvre du 5ème programme d'actions Directive Nitrates

Nouveau dispositif de déclaration des flux d'azote:

Le 5ème programme d'actions au titre de la Directive Nitrates établi pour la période 2014-2018 a été signé le 14 mars 2014 par le Préfet de Région. Il instaure des évolutions notables pour tous les agriculteurs bretons par rapport à l'ancien dispositif de zones d'excédent structurel. Ainsi, les extensions d'élevages sont « libéralisées » en contrepartie de la mise en place d'une transparence totale sur les flux d'azote produits et échangés par les exploitations et autres structures (industriels, stations d'épuration communales...) amenés à procéder à de l'épandage de matières azotées. Entre le 1er septembre 2014 et le 15 janvier 2015, près de 82 % des structures concernées ont effectué leur déclaration auprès de la DDTM. Ces déclarations vont être exploitées afin de cibler en contrôle les exploitations qui pourraient avoir des pratiques de fertilisation à risque.

Contrôles au titre de la Directive Nitrates:

En 2014, 324 contrôles ont été réalisés en priorité dans les zones sensibles où les objectifs d'atteinte de bon état écologique des masses d'eau notamment en ce qui concerne le paramètre « nitrates » sont particulièrement sensibles, à savoir : Haut Couesnon, Seiche, Semnon, Meu.

Contrôle et suivi des installations d'assainissement collectif:

Les services de l'État ont fixé depuis début 2013 un plan d'actions prioritaires relatif aux stations d'épuration urbaines du département. Ce plan concerne 72 stations d'épuration urbaines (STEU) pour lesquelles des études ou travaux sont requis au regard des objectifs de qualité des milieux récepteurs. L'état d'avancement de ce programme d'actions est actuellement estimé à 73 % selon la phase d'étude ou d'instruction dans laquelle se trouve chaque station.

6.2.2 LA PROTECTION DU MILIEU MARIN

L'État veille à la bonne gestion des ressources maritimes :

- Révision du schéma des structures conchylicoles en baie du Mont Saint-Michel;
- 1492 contrôles, dont 653 sur des navires, réalisés dans le domaine des pêches maritimes, pour 152 procès verbaux établis par le service et transmis au Procureur de la République;
- 173 autorisations de pêche professionnelle délivrées;
- 5383 déclarations de captures de pêche traitées dont 449 au titre de la pêche à pied;
- 38 dossiers traités dans le cadre des Fonds Européens pour la Pêche (FEP).

Il assure également une gestion raisonnée du domaine public maritime : 157 autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime instruites en 2014, renouvellement de trois zones de mouillages et d'équipements légers, 100 actions de police des mouillages...

Une attention particulière est portée quant à la bonne qualité du milieu marin:

- Participation et suivi des processus de création et de gestion des aires maritimes protégées, dont le projet du parc naturel marin normand-breton;
- Instruction des évaluations Natura 2000 (374 tous dossiers confondus) et conseils aux porteurs de projets pour leur réalisation;
- Formation des agents sur la protection de l'environnement marin;
- Co-instruction de 4 dossiers loi sur l'eau;
- Prélèvements réalisés dans le but de mesurer la qualité des eaux littorales dont 42 en Rance et une campagne (10 points de surveillance répartis dans 5 ports) au titre du réseau de surveillance de la qualité des eaux et sédiments des ports maritimes (REPOM).

La gestion des cultures marines, à la fois domaniale et économique, présente un bilan annuel de 2 commissions des cultures marines organisées représentant 113 arrêtés d'autorisation, pour 121 demandes instruites. Concernant la problématique sanitaire, l'année 2014 a été marquée par 7 alertes

sanitaires, dont 3 ont entraîné une fermeture temporaire de la zone. 39 missions de terrain ont été comptabilisées et parmi elles, 10 ont mené à des mises en demeure, dont 6 suivies d'un procès-verbal d'infraction et un procès-verbal d'appréhension.



Site Natura 2000 estuaire de la Rance

Le dossier de la gestion des sédiments en Rance, au travers de la mise en place du piège à sédiment du Lyvet, situé sur la commune de Saint-Samson-sur-Rance (22) a été finalisé. Ce projet qui consiste à aspirer et draguer les sédiments stockés par le piège et les remonter sur 6 hectares de terrains pour décantation a conduit à mener de nombreuses procédures réglementaires en parallèle (stockage de déchets, loi sur l'eau, évaluation environnementale, travaux en site classé, AOT, DUP,...). Les travaux de pompage des sédiments ont débuté fin novembre 2014 et devraient se poursuivre jusqu'en février 2015.

Projet de Parc Naturel Régional Rance - Côte d'Émeraude

Le Conseil Régional associé au Comité Opérationnel des Élus et Usagers de la Rance (COEUR) ont lancé le projet de création du PNR Rance. Ce projet qui devrait s'étendre du Cap Fréhel à la pointe du Grouin, mais également aux communes des bords de Rance jusqu'aux plateaux du Frémur et de l'Arguenon, comprendrait 66 communes (48 des côtes d'Armor et 18 d'Ille-et-Vilaine de Cancale à Saint-Briac-sur-Mer et de Saint-Malo à Saint-Pierre-de-Plesguen).

6.2.3 LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX AIR CLIMAT

Les enjeux air climat

La lutte contre le changement climatique suppose une stratégie s'appuyant sur des mesures de réduction ou de compensation des émissions de gaz à effet de serre ainsi que sur des mesures d'adaptation suivant les évolutions à venir. Dans ce contexte, les collectivités locales ont un rôle important à jouer, notamment au travers de la mise en œuvre de Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET) qui doivent reprendre cette double approche de réduction et d'adaptation. Dans le département 9 PCET ont été élaborés, ils doivent être compatibles avec le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie.

L'amélioration de la qualité de l'air

En matière de santé publique, la qualité de l'air est une donnée essentielle. Les travaux de révision du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération rennaise participent à cette ambition et ont permis d'aboutir à un diagnostic sur la qualité de l'air de la zone concernée (les communes de Rennes Métropole) et de mettre en évidence les gains importants en termes de santé et de qualité de vie qui pourraient être tirés d'une réduction des émissions polluantes, du trafic routier en premier lieu. Un programme de mesures concerté avec les acteurs locaux (collectivités territoriales, organisations professionnelles, associations, services de l'État, ...) sera soumis à consultation du public début 2015 pour la période 2015-2020, en vue d'une adoption au premier semestre 2015.

La conduite d'une politique énergétique efficace

La politique énergétique de l'Ille-et-Vilaine vise deux objectifs : l'augmentation des moyens de production du fait d'une situation électrique bretonne fragile et la lutte contre le réchauffement climatique avec notamment les enjeux liés à la maîtrise de la demande en énergie (MDE) en coordination avec le syndicat départemental d'énergie (SDE 35) qui mène des actions notamment en ce qui concerne les économies d'énergie de l'éclairage public. Elle vise également le développement et la diversification de l'offre énergétique par la promotion des énergies renouvelables (ENR).

L'éolien:

Actuellement une quarantaine d'aérogénérateurs d'une puissance cumulée de 80MW, est en service en Ille-et-Vilaine pour un total de 170MW autorisé et environ 40 projets de 3 à 7 aérogénérateurs sont à l'étude. La DDTM accompagne les développeurs dans leurs démarches afin de favoriser des dossiers de qualité notamment dans la nouvelle procédure d'autorisation unique.

Un guide « petit et moyen éolien » a été rédigé qui traite entre autre de l'auto production.



L'énergie photovoltaïque:

L'Ille-et-Vilaine dispose d'une puissance photovoltaïque installée de 48MW essentiellement issue de petites unités individuelles. La dégressivité des tarifs d'achat et la faible probabilité de réussite aux appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie ont provoqué l'arrêt des projets de grande puissance sur le département.

L'énergie hydroélectrique:

Les contraintes réglementaires freinent fortement l'implantation d'unités de production hydroélectrique. La DDTM étudie les possibilités en lien avec les professionnels de l'hydroélectricité.

La méthanisation:

On dénombre en 2014, 9 installations de méthanisation en fonctionnement, 2 en construction et 9 en instruction financière. Globalement, ces installations sont comptabilisées pour une puissance raccordée à terme de 7MW électrique.

La maîtrise de la demande en énergie

Les signataires du pacte électrique breton se sont engagés à mettre en œuvre des actions de Maîtrise de la Demande en Énergie destinées à ramener la

croissance annuelle de la consommation d'électricité de 2,6% actuellement à un niveau inférieur à 1,4% sur la période 2011- 2015, puis à 1% sur la période 2015-2025.

Dans le cadre des orientations fixées par le Ministère de l'écologie, les services de l'Etat(DREAL, ADEME et DDTM) ont proposé une organisation devant fa-

voriser la dynamique attendue pour la mise en oeuvre de la future loi. Ainsi, dès l'automne 2014, les services de l'Etat dont la DDTM ont accompagné les collectivités dans le cadre d'appels à projets ou d'appel à manifestation d'intérêt. Il s'agit en particulier de l'appel à projet Territoires à énergie positive (TEPCV) lancé en septembre 2014.

6.2.4 LA PREVENTION DES RISQUES D'ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT

Les 22 installations de stockage de déchets inertes (ISDI) actuellement en service dans le département ont fait l'objet de contrôles d'inspection. Une nouvelle installation a été autorisée à Saint-Guinoux, permettant de compléter une offre considérée comme insuffisante sur le

secteur de Saint-Malo.

La DDTM est également intervenue afin de supprimer les dispositifs publicitaires en infraction, notamment sur le littoral et se mobilise pour résorber les décharges sauvages.

6.3 L'ACTION DE L'ÉTAT POUR UN AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

6.3.1 L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DANS LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Développer la planification stratégique via le SCOT

L'Ille-et-Vilaine comporte sept schémas de cohérence territoriale (SCoT).

Ces documents de planification stratégiques doivent intégrer les dispositions de la loi d'engagement national pour l'environnement dite Grenelle II. Leurs révisions ont commencé dès 2013 pour les ScoT du Pays de Rennes et de Saint-Malo et en 2014 pour les Pays de Brocéliande, Vallons de Vilaine et Fougères.

Les ScoT abordent des problématiques qui bien souvent dépassent leur territoire d'investigation et dont les interactions avec les territoires ScoT voisins sont fréquentes. La démarche inter-ScoT initiée en 2006 en Ille et Vilaine a permis de traiter à une échelle plus pertinente certains thèmes essentiels dans un projet de développement élaboré collectivement. Elle repose sur la mise en place d'une instance d'échanges et de concertation appelée « carrefour des SCoT » où les acteurs des projets ScoT partagent leurs démarches, au delà de leurs limites administratives et de leurs projets. En cette période de révision de nombreux ScoT, la DDTM en collaboration avec l'AUDIAR a décidé de relancer en 2014 cette démarche inter-ScoT. Des rencontres ont ainsi été organisées avec les présidents et directeurs de SCOT.

Préserver le foncier agricole

Les services de l'État accompagnent les acteurs locaux dans les démarches de préservation du foncier agricole. Devant la croissance de la consommation des espaces agricoles liée au développement de l'habitat, des zones d'activités et des infrastructures, la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) mise en place en 2011 a poursuivi son activité de préservation des terres agricoles.

Les récentes lois ALUR (accès au logement et à un urbanisme rénové) et LAAF (loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt), respectivement promulguées en mars et octobre 2014, ont d'ailleurs renforcé les pouvoirs de cette commission afin de répondre toujours plus efficacement à la lutte contre l'étalement urbain et la régression des surfaces agricoles. C'est ainsi que la CDCEA devrait très prochainement (en attente d'un décret d'application) se réformer en Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). La composition ainsi que le champ d'intervention de cette commission seront élargis. Il faut noter que la question du foncier est particulièrement sensible en Ille-et-Vilaine, premier département français en ce qui concerne la production laitière et la production de viande bovine

et département fortement dynamique du point de vue démographique. Depuis 2009, la DDTM s'est engagée dans une démarche de production d'outils destinés à mieux connaître et analyser l'évolution de l'urbanisation. Trois outils SIG sont désormais opérationnels et sont peu à peu déployés sur l'ensemble du département, afin de mesurer l'extension de l'urbanisation et la réduction des surfaces agricoles, naturelles ou forestières. La méthodologie et les résultats sont progressivement mis à la disposition des collectivités, et servent de support aux analyses présentées à la CDCEA.

Par ailleurs, la DDTM offre une approche transversale des territoires et des projets d'aménagement à travers les conseils et avis qu'elle est amenée à rendre dans le cadre des procédures d'urbanisme. Cette approche fait écho aux principes de renouvellement urbain et de densités en faveur du foncier agricole et naturel, mais également de mixité sociale et urbaine des projets, ou encore de valorisation de la nature en ville et des ressources, de maîtrise énergétique et enfin de développement des énergies renouvelables et des mobilités alternatives.

Accompagner l'éco-cité Via silva

Aux côtés de la DREAL, la DDTM a contribué au travail d'accompagnement de l'écocité ViaSilva par les services de l'État.

Le comité de pilotage local « Ville de demain », co-présidé par le Préfet de région et le Président de Rennes Métropole, s'est tenu à deux reprises en 2014. Il a validé de nouvelles actions innovantes en matière de ville durable sur l'ensemble du territoire de Rennes Métropole, au travers d'un important programme de rénovation énergétique de copropriétés.

La DREAL a aussi pris part au comité opérationnel des financements, présidé par la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts en tant que gestionnaire du fonds « Ville de demain » pour le compte de l'Etat et a participé dans son rôle de partenaire, à différentes instances de gouvernance du projet « ViaSilva » pilotées par la SPLA ViaSilva, notamment dans le domaine des déplacements et de l'évaluation environnementale.

Renforcer les liens entre déplacements et aménagements dans l'aire urbaine rennaise

L'instance d'échanges sur les déplacements de

l'aire urbaine de Rennes a poursuivi les démarches amont visant à partager des méthodes, des analyses entre les autorités chargées de la mobilité et celles en charge de l'aménagement, dans le cadre du programme de travail 2014 / 2015 présenté aux partenaires. Plusieurs réflexions portent sur:

- L'étude sur l'évaluation des GES (Gaz à effet de Serre) et polluants dûs aux déplacements;
- L'analyse des voies réservées en France et à l'étranger;
- Ou encore le lancement d'une démarche pour la promotion du covoiturage de proximité avec l'ensemble des acteurs locaux.

Par ailleurs, ces analyses alimentent l'appui et la participation de l'État aux projets stratégiques des collectivités : pôle d'échange multimodal autour des gares, révision du plan particulier de l'atmosphère (PPA) et du plan de déplacement urbain (PDU) de l'agglomération rennaise, aménagement des voies structurantes métropolitaines...

Intégrer la prise en compte des paysages dans les projets de territoires

L'Atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général et co-financé par le département, l'État et la région a abouti durant cette année 2014. Un site internet spécifique lui est dédié (<http://paysages-ille-et-vilaine.fr/>) afin de le faire connaître et de le valoriser auprès des acteurs de l'aménagement du territoire et du grand public. Depuis le lancement de l'étude, les services de l'État se sont fortement impliqués dans cette démarche.

L'Atlas deviendra pour les différents acteurs du territoire un outil d'aide à la décision pour la mise en œuvre de leurs différentes politiques publiques.

Le projet d'extension du site classé de la baie du Mont-Saint-Michel:

Il a été présenté en Commission Supérieure des Sites, Paysages et Perspectives (CSSPP) en février 2014. La concertation avec les élus des collectivités concernées a débuté en septembre 2014 sur la base d'un projet détaillé de périmètre. La complexité du territoire, avec notamment la problématique des submersions marines et celle du périmètre de protection du monument a conduit la ministre de l'environnement du développement durable et de l'énergie à relancer une phase de concertation avec les acteurs locaux fin 2014.



Voie verte:

Le projet de voie verte entre Saint-Malo et Granville est une des 15 actions à caractère environnemental et paysager inscrites dans le cadre de l'Opération Grand Site de la baie du Mont Saint-Michel (OGS).

Les travaux d'aménagements de la voie verte ont débuté en octobre 2013 et se sont prolongés tout au long de l'année 2014.

Ils ont fait l'objet d'un suivi particulier de la part des services de l'État mais également des associations environnementales locales. Malgré les difficultés rencontrées, la voie verte est aujourd'hui praticable et utilisée mais sans avoir la continuité escomptée. 3 réunions avec l'ensemble des services concernés (CG35, DREAL, STAP, DDTM, DML et sous-préfecture) ont été organisée en 2014 par la sous-préfecture de Saint-Malo pour tenter de remédier aux difficultés qui demeurent.

Accompagner les collectivités locales en matière de planification en urbanisme

Face à un contexte de perpétuelle évolution du droit de l'urbanisme (Lois Grenelle, ALUR et LAAF...), il

convient d'accompagner au mieux les collectivités afin qu'elles puissent assimiler et comprendre les nouveaux enjeux et les nouvelles dispositions en matière d'urbanisme, en particulier concernant les documents de planification. C'est ainsi que la DDTM a élaboré un document intitulé « guide ALUR » à destination des différentes collectivités du département d'Ille-et-Vilaine. L'objectif de ce guide est de compléter la brochure et les fiches techniques ALUR déjà produites par le ministère, en adoptant une approche ciblée du territoire Breillien.

Dans le même esprit, la DDTM a organisé des réunions avec les bureaux d'études chargés d'urbanisme afin d'échanger sur un certain nombre de thématiques (mise en œuvre de la nouvelle législation, numérisation des documents d'urbanisme, etc.).

L'accompagnement des collectivités dans la prise en compte des principes du développement durable: les démarches Agenda 21

Les démarches Agendas 21 et plus généralement les projets territoriaux de développement durable (PTDD) se déclinent aujourd'hui à toutes les échelles de territoire. Ils ont pour objectif de favoriser le débat local, de définir des grandes orientations stratégiques en matière de développement durable, et surtout d'engager une dynamique au sein du territoire à travers des actions concrètes. Une vingtaine de démarches type Agenda 21 sont engagées en Ille-et-Vilaine, dont 8 sont labellisées Agenda 21 local France par le MEDDE (Louvigné Communauté, Rennes Métropole, Vitré Communauté, Communauté de communes du Pays de Châteaugiron, Acigné, Laillé, Melle, et Plélan le Grand).

7. VEILLER À LA QUALITÉ DES SERVICES RENDUS PAR L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT

7.1 L'AMÉLIORATION DES SERVICES RENDUS AUX USAGERS

7.1.1 LE PILOTAGE DE LA PERFORMANCE AU SERVICE DES USAGERS

Les préfectures et les sous-préfectures sont engagées depuis de nombreuses années dans un processus continu d'amélioration de la qualité des services aux usagers, d'optimisation des processus métiers et de contrôle de gestion.

Il s'agit des trois piliers de la démarche de performance mise en place par le ministère de l'Intérieur au sein de son réseau territorial.

La certification QUALIPREF ou la labellisation MARIANNE attestent du respect d'un certain nombre d'engagements de qualité de service. Le développement de ces labellisations a contribué à placer le réseau des préfectures et des sous-préfectures à la première place du baromètre interministériel de la qualité de l'accueil du public dans les services de l'État, réalisé par le SGMAP et TNS SOFRES.

Les démarches d'optimisation des processus métiers quant à elles permettent aux services d'identifier les besoins des usagers et du service public, et de trouver les solutions pour adapter les procédures et les modes de fonctionnement. Elles visent notamment à rendre plus performants le sys-

tème de management et les procédures en supprimant les tâches inutiles ou redondantes et en accélérant le mode de résolution des problèmes. Elle s'appuie sur un management participatif et un dialogue de performance au sein des équipes.

Pour sa part, le contrôle de gestion procède chaque trimestre à l'examen des résultats de l'ensemble des indicateurs portant sur les principales activités des services préfectoraux.

Au cours de l'année 2014, la préfecture d'Ille-et-Vilaine, dotée du label Marianne depuis le mois de mars 2013, a franchi avec succès un audit de mi-parcours. Son label a été renouvelé pour une durée de 18 mois (soit jusqu'en mars 2016).

Au regard des résultats du contrôle de gestion, elle a défini un plan d'action visant notamment à standardiser et à fluidifier le processus d'instruction des demandes de délivrance des titres de séjour.

Les sous-préfectures d'Ille-et-Vilaine suivront progressivement ce mouvement de labellisation garant de la qualité des services rendus aux usagers et des relations avec les publics accueillis.

7.1.2 LES EFFORTS RENOUVELÉS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

La lutte contre la fraude constitue un enjeu majeur pour la protection de l'identité, l'égalité entre les citoyens et les finances publiques. Le travail accompli dans ce domaine depuis plusieurs années démontre une volonté de combattre un phénomène qui connaît une évolution préoccupante. C'est l'ensemble de la chaîne qui doit faire l'objet d'une vigilance particulière. A cette fin, le partenariat entre les services de délivrance de titres mais également avec les services qui luttent contre le travail illégal et ceux qui versent des prestations sociales est renforcé. En effet, il convient d'agir en instantané, dès qu'une situation anormale est détectée afin d'éviter qu'elle perdure et d'informer l'ensemble des partenaires dans les délais les plus courts. Le but de ce travail en réseau est de faire échec à la fraude mais également d'ap-

porter des solutions pour mettre un terme aux filières et aux détournements de procédure constatés. Un travail important a été mené en 2014, visant à faire échec aux reconnaissances de paternité de complaisance, dont le nombre ne cesse de croître et qui représente la première fraude en matière d'immigration irrégulière. Une filière de faux passeports congolais et angolais a été détectée par la préfecture en 2014. La vérification approfondie et systématique de tous les passeports présentés au guichet, en provenance de ces 2 pays, a permis d'y faire échec rapidement.

Enfin, les droits à conduire sont vérifiés en cas d'échange de permis de conduire étrangers afin d'éviter les risques en matière de circulation routière.

7.1.3 LA VOLONTÉ DE POURSUIVRE LA MODERNISATION DE LA PRODUCTION DES TITRES D'IDENTITÉ ET DE CIRCULATION

Les titres d'identité

CNI	2012	2013	2014
Ille-et-Vilaine	86 321	94 043	67 926
Rennes	69 758	77 574	62 280
Redon	9 507	8 934	Néant en 2014
Fougères-Vitré	7 056	6 962	5 646 – 5 721 (s/P

Passeports	2012	2013	2014
Ille-et-Vilaine	39 837	41 474	43 962

Les délais de traitement moyen, de 11 jours (13 en 2013) pour les passeports, de 8 jours (14 en 2013) pour les CNI, s'améliorent. Avec la mise en place de la CNI 15 ans il a été constaté une baisse de la demande au profit des demandes de passeports.

Le projet de CNI électronique est pour le moment retardé. En revanche, dans le domaine des passeports, la procédure est entièrement dématérialisée, et le public accueilli essentiellement dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil. Une plate-forme régionale d'instruction des demandes de passeports déposées dans les mairies des 4 départements bretons a été créée à la Préfecture du Finistère et activée le 3 décembre 2014. Une activité résiduelle relative à cette mission reste à la charge de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine (passeports temporaires, d'urgence et de service, lutte contre la fraude documentaire).

Les cartes grises – systèmes d'immatriculation des véhicules et les permis de conduire.

Le volume de production du système d'immatriculation à vie des véhicules (170 000 opérations réalisées en 2014) et le délai moyen de traitement des dossiers, soit : 6,5 jours sont restés stables par rapport à 2013.

L'externalisation de l'immatriculation des véhicules vers les 422 professionnels de l'automobile agréés est stable depuis 3 ans : 85 % des cartes grises délivrées pour les véhicules neufs, et 36 % des véhicules d'occasion.

La production des permis de conduire (42 500 titres), et le délai de traitement moyen des dossiers

(11 jours) sont au même niveau qu'en 2013. Le système de production du titre sécurisé FAETON 1, sous forme de carte bancaire, est désormais stabilisé et efficace. Après validation des dossiers par la préfecture et les sous-préfectures de Redon et Saint-Malo, le Centre de Traitement et de Numérisation de Mayenne et l'Imprimerie Nationale finalisent les permis.



Les premiers permis sont adressés directement au domicile des bénéficiaires, tandis que les rééditions (visites médicales, intégration d'une nouvelle catégorie... duplicatas), nécessitent le déplacement des usagers dans le but de restituer l'ancien titre et de prendre possession du nouveau. Il en résulte un accroissement du public aux guichets de la Préfecture qui a, par ailleurs, centralisé l'activité permis de l'arrondissement de Fougères Vitré en février (150 à 200 visiteurs chaque matin).

L'affluence constatée en sous-préfecture de Redon pour ce qui concerne l'accueil du public (SIV et permis de conduire), soit environ 40 à 50 usagers par jour, s'explique par sa situation géographique spécifique, limitrophe des départements voisins du

Morbihan et de la Loire Atlantique. On enregistre 2 369 opérations SIV en 2014 correspondant aux déclarations d'achat, de cession, aux opérations relatives aux véhicules endommagés et les saisies effectuées par la sous-préfecture de Redon.

La fermeture du service des cartes grises de la sous-préfecture de Dinan le 1er avril 2012 a entraîné un surcroît de fréquentation du service de la sous-préfecture de Saint-Malo. Au total, pour la 5ème année consécutive, la sous-préfecture de Saint-Malo a connu un maintien de la progression observée depuis 4 ans des demandes de cartes grises en 2014 avec 19 922 certificats provisoires

7.1.4 LA MODERNISATION AU PROFIT DES USAGERS

Les relations avec les contribuables particuliers

L'accueil physique dans les centres des finances publiques reste à un niveau élevé. Pendant la campagne de déclaration des revenus, 92 400 personnes (en hausse de 15%) ont été reçues dans le département entre le 7 avril et le 6 juin (date limite de souscription de la télédéclaration). Si la grande majorité des usagers s'est déplacée dans les services des impôts des particuliers, plus de 19 000 se sont renseignés auprès de leur trésorerie de proximité et environ 2 300 personnes ont été reçues hors des services des finances publiques.

En revanche, la fréquentation des Centres des Finances publiques a légèrement diminué pendant la campagne de paiement de l'impôt, même si cette période demeure un temps fort de la relation avec le contribuable. Ainsi, 136.000 usagers (-2% par rapport à 2013) ont été reçus au guichet pendant la campagne de réception des avis entre août et décembre 2014, dont 36,7% dans les trésoreries de proximité.

Globalement, c'est toujours près de la moitié des foyers fiscaux qui se présente au guichet avec néanmoins une inflexion sur Rennes où 118 600 contribuables ont été reçus à l'accueil de Rennes Magenta en 2014 (en baisse de 13 000 personnes soit - 10%).

Ces campagnes confirment l'intérêt de la mise en place du guichet fiscal unique et de l'accueil fiscal de proximité.

Parallèlement, l'accueil dématérialisé augmente en 2014 grâce à la montée en puissance du service « démarches en ligne » sur le site impot.gouv.fr et à l'usage régulier des courriels par les usagers (+4 %

d'immatriculation produits contre un total annuel de 19 828 opérations en 2013, 17202 en 2012, 16661 en 2011.

En Ille-et-Vilaine, la sous-préfecture de Saint-Malo est la seule à avoir conservée la mission de délivrance des certificats provisoires d'immatriculation.

Il se confirme que le déploiement de Faeton à la sous-préfecture de Saint-Malo répondait à une demande des usagers. En effet, 6412 titres ont été établis en 2014 (6114 en 2013), 5467 en 2012, 4860 titres en 2011, renouant ainsi avec les résultats de 2010 et 2009 (respectivement 6300 et 6400).

en 2014 pendant la campagne déclarative).

Les Centres des finances publiques restent fortement sollicités par l'accueil téléphonique (89 500 appels reçus soit +14%) pendant la campagne de déclaration des revenus.

Des téléprocédures au service des contribuables

En 2014, les résultats enregistrés par la déclaration d'impôt sur le revenu en ligne sont particulièrement significatifs avec 206 640 télédéclarants représentant 38,34 % des déclarations, soit une progression de 6,9 % par rapport à 2013.

The infographic is titled "IMPOTS.GOUV.FR" and "Déclarez vos revenus en ligne". It features three icons representing a laptop, a smartphone, and a tablet. Below the icons, the text reads "On ne dirait pas comme ça, mais je suis en train de faire ma déclaration." The infographic is divided into three numbered steps: 1. "Je me connecte sur impots.gouv.fr" (illustrated with a person at a laptop), 2. "Je vérifie, je valide." (illustrated with a person at a laptop), and 3. "C'est fait." (illustrated with a person holding a document). At the bottom, it says "La télédéclaration. Pensez-y, ça vous simplifie la vie !" and provides the website www.impots.gouv.fr. There is also a small logo for the French Republic.

Ce succès est dû en partie aux améliorations fonctionnelles d'une offre qui ne cesse de s'élargir (amélioration de l'ergonomie, de nouvelles aides en ligne, mise en place de reports automatiques, déclarations sur tablettes et sur smartphones) mais aussi aux campagnes de promotion des services en ligne.

L'amélioration des services en ligne, c'est aussi une offre de plus en plus intégrée avec un lien direct entre la télédéclaration et les modes de paiement en ligne, dont l'utilisation atteint, en 2014, 57,96 % de paiements dématérialisés et 122 683 nouveaux contrats de prélèvement et de télépaiement. C'est aussi un service qui s'adapte aux nouveaux outils de communication avec la possibilité de payer par smartphone.

Pour les usagers professionnels, l'obligation du recours aux téléprocédures a été étendue en 2014 à toutes les entreprises quel que soit leur chiffre d'affaires.

7.1.5 LA MODERNISATION DES PROCÉDURES DE GESTION COMPTABLES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'évolution de la dématérialisation dans le secteur public local : une impulsion forte donnée par les nouvelles normes SEPA.

La dématérialisation dans le secteur public local s'est accélérée en 2014, permettant à de nombreux agents des collectivités locales, des Finances publiques et des juridictions financières de bénéficier des avantages inhérents à la suppression du papier.

Au 1er janvier 2015, 1 491 budgets et 462 collectivités (soit 60,16% des collectivités) sont désormais en production sous le nouveau protocole PES V2. Celui-ci permet, sous sa forme la plus aboutie, la dématérialisation de l'ensemble de la chaîne financière et comptable, y compris, via un dispositif de signature électronique, celle des bordereaux de dépenses et de recettes. En Ille-et-Vilaine, 83% des collectivités et établissements publics locaux passés au PES V2 ont dématérialisé l'ensemble de leurs pièces justificatives (factures, marchés, délibérations...) : cela signifie que les 383 structures concernées ne transmettent plus aucun papier à la trésorerie et que leurs comptes de gestion sont totalement dématérialisés. Ces évolutions ont un impact significatif sur les chaînes de travail, non seulement au sein des collectivités elles-mêmes, mais aussi dans les services de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne et du réseau des Finances publiques.

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels

Les valeurs locatives sur lesquelles sont assises la taxe foncière et la cotisation foncière des entreprises sont aujourd'hui déterminées selon des règles qui ont près de 40 ans. Une opération de révision des valeurs locatives des locaux professionnels a été décidée par l'article 35 de la loi de finances rectificatives du 29 décembre 2010.

En 2014, le processus de mise en œuvre de la réforme s'est poursuivi avec la constitution des différentes Commissions départementales (Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels -CDVLLP- et Commission départementale des impôts directs locaux -CDIDL-) chargées de déterminer les paramètres d'évaluation (sectorisation et grille tarifaire) et la tenue des premières réunions de la CDVLLP. Ce projet devrait aboutir en 2015.

Toutes les collectivités de plus de 5 000 habitants sont en production PES V2, à l'exception de 3 communes. La région Bretagne, le département d'Ille-et-Vilaine, les villes de Rennes, de Fougères, de Saint-Malo, de Dinard, passés au PES V2, travaillent déjà à la mise en place de la dématérialisation totale, chantier dont la complexité s'accroît avec la taille de la collectivité.

Les villes de Redon et Vitré ont déjà atteint ce stade et ne transmettent plus aucun papier à leur trésorerie. L'ensemble des EPCI (à l'exception d'une communauté de communes) sont en production au PES V2 avec, pour 91,30% d'entre eux, une dématérialisation de l'ensemble des pièces justificatives.

Dans le périmètre des établissements publics de santé, un premier hôpital a déjà totalement dématérialisé la chaîne financière et comptable : il s'agit du centre hospitalier des Marches de Bretagne à Antrain.

13 trésoreries fonctionnent exclusivement pour leurs collectivités en PES V2 en 100% dématérialisé.

Par ailleurs, une forte action de formation interne à la DGFIP a été menée en 2014 dans le département: 155 agents (cadres A, B et C) ont été formés au PES V2 et à la dématérialisation. Cette dynamique devrait trouver un prolongement, en 2015, dans des sessions destinées aux agents territoriaux et conduites par le CNFPT, en liaison avec le réseau des Finances publiques.

Les collectivités non encore passées à la dématérialisation vont être incitées à le faire dans les premiers mois de l'année 2015. Elles pourront recourir au nouveau bouquet de services proposé,

dès le 2 février 2015, par Mégalis Bretagne, partenaire des Directions régionale et départementales des Finances publique de Bretagne.

7.2 L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LA DÉCENTRALISATION

7.2.1 LA POURSUITE DE LA RATIONALISATION DE LA CARTE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Point de situation

L'année 2014 est celle de la mise en œuvre des préconisations du schéma directeur de la coopération intercommunale qui a conduit à

la fusion ou à la recomposition des EPCI du département qui passent de 29 à 24, dont 3 communautés d'agglomération (C.A.) et 21 communautés de communes (C.C.). Le nombre de syndicats de communes et syndicats mixtes a aussi diminué.

Intercommunalités	2013	2014
Pôle métropolitain	1	1
Communautés d'agglomération	3	3
Communautés de communes	26	21
Syndicats mixtes	35	35
Syndicat intercommunal à vocation multiple	10	10
Syndicat intercommunal à vocation unique	126	116
Institution interdépartementale	1	1
Total	202	187

La mise en œuvre de la réforme des collectivités territoriales

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, dite loi MAPTAM, a permis de mettre en œuvre les études en partenariat avec les services de Rennes Métropole. Cet EPCI a accédé au statut de métropole à compter du 1er

janvier 2015. Les études ont porté essentiellement sur le transfert de compétence de la voirie ainsi que la production et la distribution de l'eau. Ce dernier point a nécessité la révision des statuts et du périmètre du SMPBR devenu le CEBR et la réduction à compter de l'année 2015 du nombre de syndicats exerçant cette compétence.

Le décret instituant la métropole de Rennes a été signé le 23 décembre 2014.

7.2.2 LE CONTRÔLE PAR L'ÉTAT DE LA LÉGALITÉ DES ACTES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, complétée par la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit, a diminué le nombre des actes obligatoirement transmissibles (décisions

relatives à la police de la circulation et du stationnement, certaines décisions individuelles relatives à la fonction publique territoriale, les certificats de conformité en matière d'urbanisme, les débits de boissons temporaires).

Ainsi, la préfecture a constaté une baisse sensible du nombre d'actes depuis 2005. Ils sont au nombre

de 80.823 pour 2014. Le nombre total d'actes contrôlés est de 38.756.

Catégorie	Actes prioritaires reçus	Actes prioritaires contrôlés	Taux de contrôle Actes contrôlés/ Actes reçu	Recours gracieux portant sur les actes prioritaires nationaux
Commande publique	14.701	13.972	95,04 %	20
Fonction Publique Territoriale	5.208	5208	100 %	2
Actes d'urbanisme	11.323	9.479	83,71 %	43
Autres actes	9432	8.449	89,58 %	250
Total	40.664	37.108	91,26 %	315

Dans le cadre de la dématérialisation, 31 638 actes ont été télétransmis en 2014 par les collectivités via l'application ACTES (soit une augmentation de 75 %).

La sous-préfecture de Saint-Malo assure le contrôle de légalité des actes d'urbanisme des 21 communes littorales du département.

Depuis la prescription des Plans de Prévention des Risques de Submersion Marine (PPRSM), le 27 juillet 2010 sur 22 communes du marais de Dol-de-Bretagne et le 8 avril 2010 sur la commune de Saint-Malo, un contrôle spécifique a été mis en œuvre pour empêcher une urbanisation qui augmenterait le risque en cas de submersion marine.

Ce contrôle spécifique est réalisé en concertation avec le service instructeur de la (DDTM35), service territoriale (SeTe) de Saint-Malo et a pour objectif prioritaire d'assurer la sécurité des personnes et des biens. À ce titre, dans l'attente de l'approbation des PPRSM, le contrôle de légalité s'appuie sur l'article R.111-2 du code de l'urbanisme qui précise qu'un « projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations ».

À la demande des élus ou des porteurs de projets, des réunions sont organisées pour faire suite à des recours gracieux ou projets spécifiques soumis aux contraintes du PPRSM ou de la loi littoral.

Au titre du contrôle de légalité, le nombre d'actes d'urbanisme reçu en Préfecture de Saint-Malo est

en baisse d'environ 14 % par rapport à 2013 (2659 actes reçus en 2014 pour 3076 en 2013). Il s'agit de permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, certificats d'urbanisme et permis de démolir. Le contrôle a porté essentiellement sur les permis de construire et les permis d'aménager des communes littorales concernées par le PPRSM.

Contrôle budgétaire

Au cours de l'année 2014, le bureau des finances locales et des affaires scolaires a reçu 5 124 actes budgétaires des collectivités territoriales et établissements publics, contre 5 5.716 en 2013, dont 1 883 budgets primitifs et 3 241 comptes administratifs, budgets supplémentaires et décisions modificatives.

24,26 % des actes budgétaires ont été transmis par voie dématérialisée (ACTES) et 3.823 actes contrôlés en 2014, soit un taux de contrôle de 72 % (+ 2 % qu'en 2013).

Actes budgétaires réformés après intervention de la préfecture

Les actes faisant l'objet d'observations sont, à 93 %, rectifiés par les collectivités. Les observations restant sans suite sont celles faites à titre pédagogique ou celles pour lesquelles les éléments présentés par la collectivité permettent un classement sans suite.

7.2.3 LES DOTATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

En 2014, les principales dotations de l'État aux collectivités d'Ille-et-Vilaine ont représenté près de 769 M € (790 en 2013).

Cette diminution des dotations s'inscrit dans un contexte de réduction du déficit budgétaire voulu par le Gouvernement. Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a connu une

hausse régulière jusqu'en 2013 avant d'être réduit en 2014. Cette réduction porte principalement sur la dotation forfaitaire. L'effort est réparti pour les communes en fonction des recettes réelles de fonctionnement, pour le département en fonction d'un indice synthétique composé pour 70 % du revenu par habitant et pour 30 % de l'effort fiscal.

Elles se répartissent principalement de la manière suivante :

	2013	2014
Dotation globale de fonctionnement (DGF) dotation forfaitaire	458 581 450 €	425.827.916 €
Dotation de solidarité rurale (DSR)	20 372 242 €	21 583 487 €
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	11 581 057 €	11 700 212 €
Dotation nationale de péréquation (DNP)	16.693.738 €	16.915.995 €
Dotation élu local	346.828 €	347.076 €
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	58 229 069 €	54 007 561 €
Allocations compensatrices de fiscalité locale et dotation pour perte de compensation d'exonération de fiscalité locale (conseil général)	7 080 347 €	6 591 260 €

En ce qui concerne les subventions, la baisse constatée sur le FNADT et le FEDER n'est pas due à une baisse des dotations mais simplement à la

bonne programmation des opérations prévues dans le contrat de plan en cours d'achèvement.

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	7 663 151 €	7 905.292 €
Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)	2 751 656€	150.000 €
Fonds européen de développement régional (FEDER)	1 253 828€	1 094.535 €
Travaux d'intérêts locaux (TIL)	1 571 460 €	1 104.469



Directeur de la publication :
Patrick STRZODA, Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine

Directeur de la rédaction :
Claude ERB

Rédactrice :
Pascale LE MENN

Maquette :
Sally DRAMÉ, Laura LE DUIGOU, Olivia ROULT
Service régional de la communication Interministérielle

Crédits photos :
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Ministère de la Défense
Ministère de la Culture et de la Communication
Ministère du Logement, l'Égalité des territoires et de la Ruralité
Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes
Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Service régional de la communication Interministérielle





PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Rapport d'activité des services de l'Etat 2014

Document réalisé par la préfecture avec le concours des sous préfectures et des services de l'Etat

Préfecture d'Ille-et-Vilaine
3 avenue de la Préfecture - 35 026 Rennes Cedex 9
0821 80 30 35 - www.ille-et-vilaine.gouv.fr



 @bretagnegouv

 Pr f t de Bretagne et d'Ille et Vilaine

www.ille-et-vilaine.gouv.fr